

Charlotte Gray

By Dominic de Colonia

2 vols. $2.75

COLONIE, Dominique de.

G.C. W[illegible]

ANTIQUITÉS
DE LA VILLE
DE LYON,
OU
EXPLICATION
DE SES PLUS ANCIENS
MONUMENS:

AVEC DES RECHERCHES ſur les autres choſes remarquables, qui peuvent attirer l'attention des Etrangers.

Par le P. D. D. C. J.

Tome I.

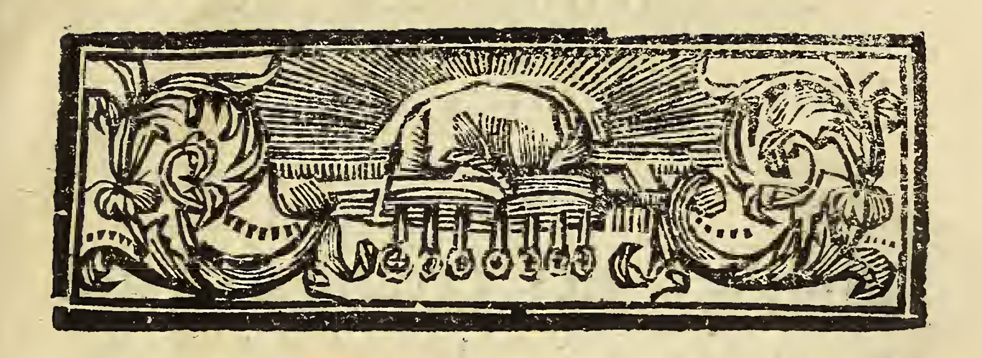


A LYON,

Chez FRANÇOIS RIGOLLET, Libraire ſur le Quay des Celeſtins, au Mercure Galant.

M. DCC. XXXIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



PREFACE.



DEUX ſortes de Gens de Lettres, mais d'un caractére, & d'un goût fort different, ont ſouhaité depuis pluſieurs années que ce petit Ouvrage, mis à la tête des deux gros volumes de l'Hiſtoire Litteraire de Lyon, fût imprimé ſeparément, & dans un volume de poche.

Les premiers ſont des Sçavans profonds, ou des Curieux décidez, & pour la plû-part des Etrangers, qui pour ſatisfaire leur goût pour la Litterature la plus recherchée, veulent s'inſtruire à fond de tous les anciens monumens des pays où ils voyagent, ou dans leſquels ils demeurent : ſemblables à cet égard à cet * ami dont parle Horace, qui vouloit ſçavoir *Quantùm diſtet ab Inacho Codrus* : combien de ſiécles s'étoient écoulez depuis

* *C'étoit un Grec, fort riche & homme de qualité, nommé Telephe.* Ode 13. lib. 3.

Inachus, premier Roy d'Argos, jusqu'à Codrus dernier Roy d'Athenes.

Les autres sont des personnes, qui, sans se piquer de tant approfondir l'Antiquité, se contentent d'en avoir une connoissance superficielle : pour ne point paroître tout-à-fait étrangers dans les lieux où ils sont, ou dans leur propre patrie, & pour ne point s'attirer le juste reproche que Ciceron fit aux habitans de Syracuse qu'ils ne connoissoient plus le precieux monument d'un de

leurs plus illuſtres Concitoyens. *

C'eſt pour m'accommoder au goût de ces deux ſortes de Gens de Lettres, ** que je donne au Public ce volume particulier : Les Sçavans & les Curieux profonds me ſçauront peut-être quelque gré des Recherches que j'ai faites ſur les Antiquitez du premier & du ſecond ſiécle de Lyon, mais ſur-tout ſur celles du premier. Telles ſont l'Epoque veritable de

* *Ita nobiliſſima Civitas ſui civis, unius acutiſſimi monumentum ignoraſſet, niſi ab homine Arpinate didiciſſet.* Tuſc. q. 5.

** *Archimede.*

ſa fondation par Plancus, dont quelques Auteurs ſe ſont aviſé de faire un problême; ce qu'il y a de faux & de vrai dans l'Hiſtoire des deux Princes Rhodiens Momorus & Atepomarus, dont parle Clitophon; le Temple ou Autel d'Auguſte, ſa Dedicace par Druſus, les Pontifes & les Aruſpices qui y étoient attachez, & les prix qui y furent fondez par Caligula; le centre des grands Chemins de l'Empire établi dans Lyon par Agrippa Gendre d'Auguſte, l'étenduë prodigieu-

ſe de ces voyes militaires, la maniere dont on les conſtruiſit, leur ſolidité & les veſtiges qui nous en reſtent; nos anciens Aqueducs, leur magnificence, & ce qu'on en voit encore aujourd'hui avec admiration; La Religion des anciens Lyonnois; leurs differens vœux à Mithras, aux Meres ou Matrones *Aufanies* pour ou contre Albin & Severe; l'embrazement entier de Lyon dans la centiéme année de ſa fondation; le vieux Marché de Fourviere ou *Forum vetus*; le Tauro-

bole pour Antonin & les trois ſingularitez qui le diſtinguent ; nos Inſcriptions les plus remarquables &c.

Les Gens de Lettres, qui par leurs occupations ou par leur goût ne peuvent, ou ne veulent pas ſi fort creuſer dans l'Antiquité, verront avec quelque plaiſir nos Recherches ſur l'ancien commerce qui ſe faiſoit dans Lyon en Toiles, en Fer, en Etoffes ; ſur les Gynecées, ou Communautez de femmes qui y travailloient ſous la protection des Officiers de l'Empereur, (& tout ce-

la authoriſé par nos marbres antiques) ſur nôtre ancien Amphiteatre ou Theatre pour parler plus exactement; ſur la conſtante fertilité de ce pays en mines d'or & d'argent; ſur les monnoies qu'on y a frappées en ces deux metaux & ſans diſcontinuation depuis le temps d'Auguſte; ſur la maniere ſinguliére de les mouler & de les frapper en même tems, prouvée par les anciens Moules de terre cuite, qu'on a decouverts dans Lyon; ſur les Antiquitez ſacrées & les autres ſingula-

ritez de nos principales Egliſes, &c.

Des perſonnes dont les ſentimens & les avis ſont une regle pour moi, ont ſouhaité, qu'à la ſuite des Inſcriptions Latines qu'on m'a fait faire pour quelques-uns de nos ouvrages Publics, j'en rappelaſſe quelques autres qu'on m'a démandées en divers temps, ou pour cette Ville, ou pour d'autres Provinces, ou pour des Pays étrangers. Parmi ces petits ouvrages il y en a qui ont demandé du travail & des ſoins : mais il y en a auſſi

qui ne ſont que des *in promp-tu* faits & donnez aux perſonnes qui me les demandoient. On ſçait néanmoins que ces ſortes de petites productions qui ne demandent qu'une ſeule penſée, ſont aſſez ſouvent l'ouvrage d'un moment, plûtôt que les fruits d'une application reflechie.

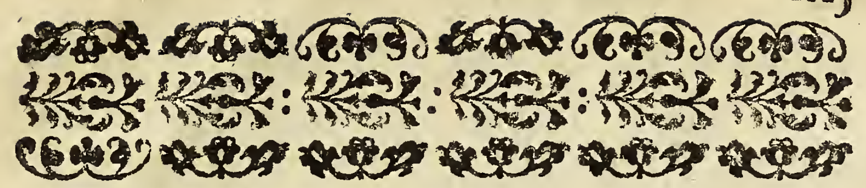


TABLE DES CHAPITRES.

RECHERCHES

RECHERCHES SUR LES ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE LYON.

CHAPITRE PREMIER.

Regle pour juger de l'Antiquité des Villes de France. Villes Romaines, Villes Grecques, Villes Gauloises.

§. I.

LEs anciens Géographes nous ont donné une régle aisée, mais sûre, pour juger sainement de l'Antiquité de la plûpart des Villes des Gaules, & en particulier de l'Antiquité de celle de Lyon. Ils ont distingué dans les Gaules trois sortes de Villes bâties en divers tems par trois sortes de Nations

differentes, qui ſont les Romains, les Grecs & les Gaulois, & qu'on peut en conſequence appeller avec Pline, des Villes Romaines, des Villes Grecques, & des Villes Gauloiſes.

L'origine de nos Villes Romaines ne remonte guere au delà du premier Siécle de l'Empire, ou tout au plus au delà du dernier Siécle de la Republique. C'eſt à peu-près dans ce tems-là qu'elles furent fondées par les nombreuſes Colonies que les Romains envoyoient de toutes parts vers leurs frontieres, pour affermir & étendre leur domination. Les plus conſiderables ou les plus connuës de ces Villes Romaines ſont celles de Narbonne, * d'Aix, d'Orange, de Valence &c. Et c'eſt à la tête de ces Villes ou Colonies Latines que les Anciens, & les Modernes placent unanimement celle de Lyon; non pas preciſément pour ſon Antiquité, puis qu'il faut qu'el-

Oppida Latina Aquæ Sextiæ Saliorũ, Avenio Cavarũ, &c. Plin. L. 3. c. 4.

le le cede à cet égard à Narbonne, à Aix & à quelques autres ; mais parce que par l'avantage de sa situation elle fit en tout sens des progrez si grands & si rapides, qu'elle devint dès les premiers tems de sa naissance une Ville du premier ordre. Elle devint le centre de l'Empire Romain dans les Gaules : Elle fut illustrée par le long sejour qu'y fit Auguste ; par la naissance des Empereurs Claude & Caracalla & par celle de Germanicus. Elle fut la * Capitale de toute la Gaule Celtique ; elle lui donna son nom par l'ordre d'Auguste dans la nouvelle division que fit ce Prince : elle le donna aux quatre Provinces Lyonoises qui composent aujourd'hui notre Primacie. Enfin, elle s'éleva à un si haut point de gloire par les grands privileges dont on l'honora, que l'Empereur Honorius voyant l'Italie & l'Orient livrés en proye * à des Nations

Lugdunum Caput Galliarum. carte de Peutinger.

Cōsidet regnum

Rhodano. *Claud. de Bello Getico.*

Barbares, songea serieusement à venir établir à Lyon le Siége de son Empire.

Les Villes que les Grecs ont fondé dans les Gaules comme Marseille, Nice, Antibe &c. ont incontestablement cinq ou six siécles d'Antiquité par dessus celles dont nous venons de parler. On sçait certainement par les fastes Capitolins, que Marseille qui a fondé les deux autres, fut elle-même fondée par les Phocéens 163. années après la fondation de Rome.

Pour ce qui est des Villes bâties dans les Gaules par les Originaires mêmes du Pays, comme Autun, Vienne, Arles, Treves &c. elles datent de si loin qu'on ne sçauroit fixer l'Epoque de leur fondation, laquelle va se perdre & disparoit dans les tenebres de l'Antiquité la plus reculée.

§. 2.

Epoque de la Fondation de Lyon prouvée par Dion, par Plutarque, par Polybe, par Seneque & par l'Inſcription de Gayete.

L'Epoque de la fondation de Lyon eſt ſi bien marquée & ſi claire, que je ne comprends pas comment on a pû s'aviſer d'en faire un problême ; & ce n'eſt qu'à force de conteſtations & de rafinement qu'on eſt parvenu à obſcurcir ou plûtôt à embroüiller un fait ſi évident par lui-même.

Les Hiſtoriens du premier ordre & les marbres antiques, encore plus ſûrs & plus durables que les Hiſtoires nous apprennent que cette Ville fut fondée d'abord après la mort de Jules-Céſar, & qu'elle n'a point eu d'autre Fondateur que Munatius Plancus.

Dion dont l'exactitude & la

ſincerité ne ſe ſont jamais dementies, nous marque poſitivement l'occaſion & les principales circonſtances de cette fondation. Il dit dans ſon 46. Livre que peu de tems après la mort de Céſar, Antoine ayant été declaré ennemi de la Republique & battu devant Modene, dont il avoit entrepris le ſiége, ſe retira avec les débris de ſon armée vers les Alpes, pour y attirer dans ſon parti Silanus, Lepidus & Plancus, qui commandoient pluſieurs Legions dans les Gaules, & qui avoient toûjours marqué du penchant pour ſes interêts ; que le Senat craignant les ſuites de cette jonction, écrivit à ces trois Chefs que la Republique n'avoit plus beſoin de leurs ſervices, & qu'ainſi ils ſe hâtaſſent de deſarmer ; mais pour ne point marquer qu'on ſe defioit de leur fidelité pour la patrie, le Senat leur ordonna en même tems d'aller bâtir une Ville aux Vien-

nois au confluent du Rhône & de la Saône, qui étoit le lieu même où ces alliés du Peuple Romain s'étoient refugiés aprés avoir été chassés de Vienne par les Allobroges. Ce fut en consequence de cet ordre du Senat que la Ville de Lyon fut bâtie par les Legions de Plancus, qui dans la suite conduisit lui-même une Colonie de Romains dans cette nouvelle Ville pour achever de la Peupler. Voici les propres paroles de Dion: *Ce fut donc là* (dans ce confluent du Rhône & de la Saône) *qu'ils s'arrêterent & qu'ils bâtirent la Ville* * *de Lyon nommée aujourd'hui* Lugdunum *& autrefois* Lugudunum : *atque ita illi subsistentes, Lugdunum quod olim Lugudunum vocatum fuit condiderunt.*

L'autorité de Plutarque ou du moins de l'ancien Auteur de la vie d'Annibal, quel qu'il puisse être, n'est ni moins décisive, ni moins claire. C'est dans la vie

* καὶ οὕτως ἐκεῖνοι ὑπομείναντες τὸ Λουγούδουνον μὲν ὀνομασθὲν, νῦν δὲ Λουγδούνον καλούμενον ἔκτισαν. Dio Cass. Lib. 46.

d'Annibal, où décrivant la longue & penible marche que fit ce grand Capitaine d'Espagne en Italie, il dit que son armée après divers campemens arriva au bout de quelques jours à un lieu auquel les Gaulois ont donné le nom d'*Isle*, parce que le Rhône & la Saône tirant leurs sources de deux differentes montagnes, forment une Isle dans cet endroit, par la jonction de leurs eaux: & c'est dans ce même endroit, *ajoute Plutarque*, qu'est aujourd'hui située la Ville de Lyon bâtie par Plancus. *Annibal castra movit, & paucis diebus pervenit ad locum, quem insulam Galli vocant. Hanc Arar & Rhodanus amnes, ex diversis montibus confluentes efficiunt. Ibi nunc Lugdunum, Urbs à Planco condita.* ¶

¶ Vossius dans son Traité des Historiens Latins, attribue à Plutarque la vie d'Annibal aussi-bien que celle de Scipion avec lequel il est mis en parallelle, & il dit que Donat Acciaiolus qui les publia le premier en latin dans le 15. Siécle n'en fut que le simple traducteur. Quelques Critiques ont at-

Le nom d'Isle que Plutarque donne ici à l'endroit où la Saône entre dans le Rhône, ne doit nullement embarasser le Lecteur. Cette expression qui pourroit paroître ici deplacée, pouvoit se prendre à la lettre & à la rigueur dans le siécle de Plutarque & plusieurs siécles après le sien. L'ancien Canal de communication, qui occupoit autrefois le terrein où est aujourd'hui l'Hôtel de Ville avec la Place des Terreaux & ce qui suit, joignoit dans cet endroit la Saône avec le Rhône, comme on le voit encore dans les anciennes Cartes de Lyon, & ainsi tout cet espace de terre d'une figure triangulaire, qui se trouvoit alors entouré de tous côtés par ces differentes eaux, étoit une Isle veritable.

C'est aussi ce qui a été singulierement remarqué par Polybe, qui

tribué ces vies à Plutarque le Jeune, d'autres à Donat lui-même ; mais ce dernier sentiment est peu suivi.

pour parler plus exactement de sa marche d'Annibal, & pour être mieux au fait, vint lui-même du fonds du Peloponese pour reconnoître de ses propres yeux les pays que ce Général avoit traversé. Il dit dans son Histoire qu'Annibal arriva avec son armée dans un lieu fertile où la Saône entre dans le Rhône, & qu'il y trouva une Isle qui avoit la figure d'un triangle, ou d'un Delta, que ces deux Rivieres forment en s'unissant & qui est tout-à-fait semblable au célebre Delta de l'Egypte & par la figure & par la grandeur.

Mais l'Epoque que Seneque nous presente pour fixer le tems de la fondation de Lyon, est encore & mieux marquée & plus détaillée que les deux premieres que nous venons d'emprunter de Dion & de Plutarque ; & je ne craindrai pas d'assurer ici que cette troisiéme preuve tranche d'un seul coup toutes les difficultés qu'on pour-

roit former ſur cette matiere.

C'eſt dans ſa Lettre 91ᵉ. adreſſée à ſon ami Lucilius, & écrite au ſujet de l'incendie de Lyon, que Seneque nous fournit cette preuve victorieuſe. Après y avoir plaint le ſort de leur ami commun Liberalis qui étoit Lyonnois de naiſſance, & dont le nom s'eſt conſervé juſqu'à nous dans une Inſcription antique qui ſe voit encore ſur la Montagne de Fourviére *; après avoir relevé avec tous les ornemens de ſon éloquence & toute la pompe de ſon ſtyle, l'opulence & les beautés de cette Ville, qui étoit, dit-il, l'ornement de nos Provinces, & qui renfermoit elle ſeule dans ſon ſein autant de magnifiques monumens qu'il en falloit pour embellir & pour illuſtrer pluſieurs Villes *, après avoir étalé à cette occaſion les plus belles moralités, il dit qu'enfin cette Ville ſi puiſſante a entiérement péri par le feu, précisément dans la

* *Au Jardin des Religieuſes de la Viſitatiō de l'Antiquaille.*

* *Civitas opulentiſſima.. Ornamentum Provinciarū... tot pul-*

cherrima opera, quæ singula illustrare urbes singulas possent, una nox stravit.

centiéme année depuis sa fondation, & que sa durée n'avoit pas été au delà de celle que les hommes peuvent eux-mêmes esperer; *huic Coloniæ ab origine sua centesimus annus est, ætas ne homini quidem extrema.*

Cette année Séculaire, ou cette centiéme année de Lyon marquée par la funeste Epoque de cet embrazement, arriva précisêment la quatriéme année de l'Empire de Neron qui tomba dans la 58. année de JESUS-CHRIST, dans le tems que l'Univers goûtoit une profonde. *Quis hoc credat*, dit la même Lettre, *ubique armis quiescentibus, cum toto orbe securitas sit, Lugdunum quod in Gallia ostendebatur, quæritur.* Il est donc évident que pour trouver ce Siécle entier de la durée de Lyon, il faut qu'il ait été fondé quarante-deux années avant la Naissance du Sauveur du monde; c'est-à-dire environ l'an 711. de

la fondation de Rome, ſelon la Chronologie la plus ordinaire & la plus ſûre.

§. 3. & 4.

Plancus veritable Fondateur de Lyon, Baſle la adopté pour le ſien.

A cette triple autorité de Dion, de Plutarque & de Séneque, n'oublions pas de joindre celle de la célébre Inſcription antique qui ſe conſerve encore aujourd'hui toute entiere dans la Citadelle de Gayete, avec le Mauſolée de Plancus, & une maniere de petit Temple qui l'accompagne. Voici cette Inſcription, telle qu'elle ſe trouve dans le recüeil de Gruter, & telle qu'elle eſt raportée par Onuphrius, qui a pris ſoin de décrire exactement ce Mauſolée & ce Temple qui y eſt joint. Cette Inſcription va nous faire connoître dans un aſſés grand détail la

Famille, & les emplois de ce Fondateur de Lyon avec les plus brillans évenemens de sa vie.

Lucius. Lucii Filius. Lucii Nepos. Lucii Pronepos. Consul. Censor. Imperator iterum. Septemvir epulonum. triumphavit.

L. MUNATIUS L. F, L. N. L. P. PLANCUS. COS. CENS. IMPER. ITER. VII. VIR. EPUL. TRIUMP. EX RHETIS. ÆDEM SATURNI FECIT DE MANUBIIS. AGROS DIVISIT IN ITALIA BENEVENTI. IN GALLIAM COLONIAS DEDUXIT LUGDUNUM ET RAURICAM.

C'est-à-dire, *Lucius Munatius Plancus, Fils de Lucius, petit Fils de Lucius, arriere petit Fils de Lucius, Consul, Censeur, Géneral* [1] *d'Armée pour la seconde fois, Septemvir du Banquet des Dieux, a triomphé des Grisons, a bâti de leurs dépoüilles le Temple de Saturne, a partagé entre ses Soldats les terres de Benevent en Italie; a éta-*

1 Ou Commandant en Chef les Armées Romaines.

bli dans les Gaules les Colonies de Lyon & d'Augst.

Cette *Raurica*, dont il eſt par-parlé dans nôtre Inſcription, n'eſt pas la Ville de Baſle, comme Meſſieurs de Sainte Marthe l'aſſûrent dans leur *Gallia Criſtiana*, & comme le dit Robert Etienne dans ſon Tréſor de la Langue Latine. C'eſt là une legere erreur qui s'eſt gliſſée dans ces deux excellens ouvrages.

La *Raurica* dont il eſt ici queſtion, eſt très-certainement l'ancienne Ville d'Augſt ou d'*Auguſta Rauracorum*, qui étoit autrefois à deux petites lieuës de Baſle, comme on le voit clairement dans toutes les anciennes Notices de l'Empire, & c'eſt par cette preuve ſans replique que le Pere Briet dans ſa Géographie, & le Pere Lacarry, dans ſon excellente Hiſtoire des Colonies, envoyées par les Gaulois chez les Etrangers, ou par les Etrangers chez les Gau-

lois [2], ont fait ſentir la diſtinction de ces deux Villes ſi anciennes. Mais cette ancienne Ville a enfin éprouvé le ſort de toutes les choſes humaines qui ne demeurent pas long-tems en même état. Elle n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit Village, qui conſerve néanmoins encore beaucoup de veſtiges d'antiquité ; tandis que la Ville de Lyon fondée pat le même Homme & dans le même tems, n'a fait juſqu'ici que croître & qu'embellir chaque jour.

Quoique la diſtinction de la Ville d'Augſt & de celle de Baſle ſoit ſi bien marquée & ſi ſenſible, Meſſieurs de Baſle n'ont pas laiſſé néanmoins d'adopter Plancus pour leur Fondateur, & de lui ériger une Statuë avec une Inſcription de la façon de Beatus Rhenanus. Le droit de voiſinage joint à l'avanta-

2. *Hiſtoria Coloniarum à Gallis in exteras Nationes miſſarum, tum exterarum Nationum Coloniæ in Gallias deductæ.* Auctore P. Ægidio Lacarry Soc. JESU. Claromonti 1677.

ge que cette ſeconde Ville a eu de s'élever ſur le débris de la premiere, & de lui enlever le Siége Epiſcopal vers le neuviéme Siécle, ſont trois Titres qui ont pû ſuffire pour autoriſer cette adoption.

§. 5.

Caractere de Plancus par Euſebe, Horace & Ciceron.

L'Inſcription de Gayete n'eſt pas le ſeul monument de l'Antiquité qui nous faſſe connoître le Fondateur de Lyon. Les Auteurs les plus diſtinguês ont pris ſoin de nous inſtruire exactement de tout ce qui le regarde. Les principaux de ces Auteurs ſont Céſar, Horace, Ciceron, Velleius & Euſebe. C'eſt par ces cinq Auteurs du premier ordre, & par les Faſtes Capitolins que nous ſçavons que Plancus fit dans les Gaules ſes premieres armes dans l'armée de Ju-

les-César * sous lequel il commanda une Legion ; que l'an 708. de la fondation de Rome il fut Tribun du Peuple ; que l'année d'après il commanda trois Legions dans la * Gaule Transalpine, que deux ans après il fut à l'âge de trente ans Consul avec le célebre Brutus, qu'il fut Censeur avec Paul Emile, qu'il triompha avec Tibere, que ce fut lui qui engagea l'Empereur Auguste à prendre ce nom, au lieu de celui d'Octave, & qu'enfin il fut élevé pour la seconde fois à l'honneur du Consulat étant âgé de plus de quatre-vingts ans.

Cæs. Lib. 5.

Cicero Planco Imperatori, Consuli designato. Lib. 10. Epic. Fam. Suet. in Aug. cap. 7.

Eusebe dans ses Chroniques ; nous apprend en deux lignes quatre faits considerables de la vie de ce même Plancus. Il dit qu'il fut Disciple * de Ciceron ; qu'il devint lui-même un Orateur celebre ; qu'il gouverna la Gaule *Cheveluë*, & que ce fut durant le tems de ce gouvernement qu'il

L. Munatius Plancus, Ciceronis Discipulus,

fonda la Ville de Lyon & voilà une cinquiéme autorité décisive qu'on peut ajoûter à celles de Dion, de Polybe, de Plutarque & de Seneque.

Il falloit qu'Horace eût avec nôtre Plancus des liaisons particulieres, puisqu'il lui adressa une de ses premieres Odes. C'est la septiéme du * premier livre, où il l'exhorte à donner enfin par la bonne chere quelque relâche à son esprit, soit qu'il soit encore occupé au brillant métier de la guerre, soit qu'il soit retiré dans sa maison de Tivoli.

Mais personne ne nous a mieux caracterisé nôtre Fondateur que Ciceron, qui entretenoit un grand commerce de lettres avec ce Général, tandis qu'il commandoit les armées Romaines dans nos quartiers. Il nous reste encore aujourd'hui vingt-quatre de ces Lettres reciproques, & on les trouve toutes de suite, à la tête

Orator insignis, qui cum Galliam comatam regeret Lugdunum, condidit. Euseb. in Chron.

Sapiens finire memento tristitiam vitæque labores, molli, Plance, mero; Seu te fulgentia signis castra tenent, seu densa tenebis Tiburis umbra tui. Hor.

Ode 7. Lib. I. du dixiéme livre des épitres familieres de Ciceron.

Je ne ſçai s'il faut prendre tout-à-fait à la lettre tous les magnifiques éloges que ce grand Orateur y prodigue à la valeur, à la ſageſſe; à l'équité de Plancus, & à ſon habileté dans l'art de la guerre. Peut-être s'étoit-il laiſſé trop prévenir en faveur de ſon Diſciple, auquel Velleius n'eſt pas à beaucoup près, ſi favorable. C'eſt dans une de ces vingt-quatre Lettres * que ſe trouve cette belle parole, qui depuis a été adoptée par pluſieurs hommes illuſtres. *Omnia ſumma conſecutus es*, lui dit-il, *Virtute Duce, Comite Fortuna.* C'eſt-à-dire, que dans la fleur de ſa prémiére jeuneſſe & contre l'uſage des Romains, il étoit parvenu au comble des honneurs, ayant la vertu pour guide & la fortune pour compagne.

* *Cic. Planco Impetatori Conſuli deſignato.*

Le témoignage unanime de ces cinq Auteurs du premier ordre

dont je viens de parler, a paru jusqu'ici . former une preuve si forte & si décisive qu'elle a réüni & emporté tous les sufrages en faveur de Plancus, On n'a plus regardé ces deux expressions ; *la Ville de Lyon*, *& la Ville ou les Murailles de Plancus*, que comme deux expressions purement synonimes. Les Historiens, les Orateurs, & les Poëtes, les ont confonduës ; & le celebre Chancelier de l'Hôpital (pour ne citer que ce seul Auteur) nous en offre un exemple dans l'élegante description qu'il fait de la Ville de Lyon.

Quinque dies totos deducta Colonia Planco
Nos habuit, &c.

Dit-il . *a* en une de ses plus belles Epitres. En un mot, les

a Monsieur de Sainte Marthe s'explique de la même maniere dans une de ses plus belles Silves.

Et tu Romulida quæ debes mœnia Pl.
urbs gemino vetus amne tumens.

Auteurs de tous les tems ont tous parlé le même langage, & * Gregoire de Tours n'a pas craint de dire que la chose étoit évidente.

* *Aug. anno 19. Lugdunum Gallia urbem conditam manifeste reperimus.* Lib. 1. c. 18.

Voyons à present, mais le plus briévement & le plus clairement qu'il se pourra, ce que peuvent objecter ceux qui soutiennent le systême contraire.

§. 6.

Chimere de la fondation de Lyon par Lugdus, ou par Momorus & Atepomarus.

Ce seroit se fatiguer à pure perte que d'entreprendre de refuter ici les imaginations de certains Auteurs qui vont s'enfoncer dans les tenebres les plus reculées pour y trouver le Fondateur de Lyon, dans je ne sçai quel chimerique Lugdus, quatorziéme * Roy des Celtes. C'est là une de ces visions qu'il faut placer au niveau de celle

* *Le Maire, Illustration des Gau-*

qui fait remonter l'origine des François jusques à Francion Fils d'Hector.

Le Systême du Pere Ménestrier, qui donne à la Ville de Lyon pour Fondateurs deux Princes Grecs, Momorus, & Atepomarus, qui vivoient environ quatre cens ans avant JESUS-CHRIST, demanderoit une plus longue discussion, s'il ne me paroissoit évident que ce sçavant Auteur, après bien des variations, a été enfin obligé de se raprocher insensiblement du Systême que je viens d'établir par tant d'autorités irrefragables. Pour bien mettre le Lecteur au fait de cette question, & pour la dégager de tout ce qu'il peut y avoir de trop sec & de trop épineux, je vais demêler en peu de mots ce qu'il y a de certain, & ce qu'il y a d'insoûtenable dans ce Systême du P. Menestrier, qui est à peu prés celui de Paradin; voici ce qu'il y a d'incontestable.

les. Livre réimprimé plusieurs fois, mais rempli des fables les plus grossieres, & les plus ridicules.

§. 7.

Ce qu'il y a de faux & de vrai dans ce Système.

C'est un fait des mieux autorisés qu'environ trois Siécles & demi avant que Plancus amenât sa Colonie Romaine au confluent de nos deux rivieres, deux Princes Grecs étoient venus y fixer leur demeure, après avoir été chassés du Pays qu'on appelle aujourd'hui le Languedoc *, où il s'étoient établis auparavant. Ces deux Princes se nommoient Momorus, & Atepomarus; ils étoient freres, & leur premiere demeure étoit l'ancienne Ville de Céseron, dont on peut encore découvrir quelques vestiges dans la petite Ville de Saint Tubery, située sur l'Eraut, assés prés de Beziers.

Strabon, Plutarque, Clitophon.

Quoi que ces deux freres regnassent à Céseron dans le Languedoc,

guedoc, ils étoient néanmoins Grecs de naiſſance ou du moins d'origine ; ils venoient de ces celebres * Rhodiens qui charmez par la douceur du climat du Languedoc, avoient abandonné pour toûjours l'Iſle de Rhodes leur patrie, pour venir habiter prés d'une des embouchures du Rhône où ils bâtirent la ville de *Rhoda* ou de *Rhodé* qu'Etienne de *Urbibus* appelle *Rhodanuſia* ; C'eſt aujourd'hui *Pecaïs* aſſés près d'Aiguemorte.

Lacarry Hiſtoria Coloniarum. Briet Galliæ Antiqua.

§. 8.

Deux Princes Rhodiens fondent Rhoda & donnent ce même nom au Rhône.

Ce furent ces mêmes Rhodiens qui après avoir donné leur nom à leur nouvelle Ville, l'impoſerent auſſi au fleuve ſur lequel ils la bâtirent. C'eſt là la vraye étymologie du nom latin *Rhodanus*, & c'eſt

Pline qui nous l'a conſervée dans ſon Hiſtoire naturelle. *La Ville de Rhode*, dit-il, dans ſon Livre troiſiéme, *fut bâtie par les Rhodiens qui donnerent leur nom au fleuve du Rhône. Rhoda Rhodiorum fuit * unde dictus amnis Rhodanus*; & ainſi on peut regarder comme de ſimples & ingenieuſes alluſions, mais faites après coup, ces Etymologies que Munſter dans ſa Coſmographie & le ſçavant Mr. Bochart dans ſon *Phaleg* ſont allé * chercher, l'un dans le Verbe-Latin *Rodo*, & l'autre dans l'ancienne Langue Celtique, ou dans la Phenicienne d'où elle avoit tiré ſon origine.

Pline Hiſt. nat. Lib. 3. Cap. 4.

Bochart. L. 3. Cap. 6.

Ces Rhodiens dont nous parlons, pouſſant leurs conquêtes de proche en proche, avoient commencé à s'étendre dans la Gaule Narbonnoiſe, & ils poſſedoient déja la Ville de Céſeron ſur l'Eraut, & la Ville d'Agde qu'ils avoient bâtie ſur ce même fleuve,

lorſqu'ils furent troublés dans leurs conquêtes par d'autres Grecs leurs voiſins encore plus puiſſans & plus célebres qu'eux.

Ces nouveaux ennemis des Rhodiens furent les Phocéens, qui après avoir fondé Marſeille, & s'être par là attiré la jalouſie de tout le pays, bâtirent d'une part la Ville de Nice, & puis celle d'Antibes, pour ſe deffendre contre les Liguriens, comme nous l'apprenons de Strabon & s'emparérent d'une autre part de Céſeron & d'Agde, pour * ſe fortifier de ce côté-là contre leurs voiſins & pour ſe rendre maîtres de tout le cours de l'Eraut.

Strabo Geogr. Vibius ſequeſter Lib. de Flũ.

§. 9. & 10.

Momorus & Atepomarus chaſſés de leur premiere demeure, viennent s'établir chez les Séguſiens.

Ce fut cette irruption des Mar-

ſeillois Phocéens qui força Momorus & Atepomarus, encore mal affermis dans leur nouvelle domination, à abandonner la Ville de Céſeron pour venir ſe refugier dans nos climats & parmi des peuples plus tranquilles.

Les Séguſiens, auprès de qui les deux freres ſe ménagerent un azyle, étoient une des ſoixante Nations des Gaules, dont parle Strabon * ; mais c'étoit peut-être la moins turbulente, la plus attachée au commerce, & même la plus libre, & celle qui ſe gouvernoit le plus ſelon ſes loix particulieres. Tout ce fertile pays qui d'une part compoſe aujourd'hui le Lyonnois, le Foreſt, le Beaujolois, & de l'autre la Dombes, la Breſſe & le Bugey, étoit ce qu'on nommoit pour lors le pays des Séguſiens. La Ville de Feurs fort conſiderable pour lors, en étoit la Capitale, & Roanne y tenoit auſſi un des premiers rangs. La Déeſſe Se

Geogr. Lib. 4.

Ptol. Pline. Strabon.

gusia, dont il nous reste encore tant de vestiges dans les Inscriptions antiques : c'est-à-dire, la Déesse de la fertilité & de l'abondance, étoit la grande divinité qu'ils adoroient ; & c'étoit aussi elle qui avoit donné son nom à tout le pays, comme Polybe l'a expressément remarqué.

Les trois grands fleuves qui arrosent & fertilisent ces differentes contrées, leur donnoient de grandes facilités pour leur commerce, & cet avantage joint à l'étroite alliance qu'ils entretenoient avec les Hedüens, peuples puissans, & qu'on nomma dans la suite les Freres du peuple Romain, les faisoient rechercher & considerer de tous leurs voisins.

Ce furent donc ces peuples paisibles, qui se prêtant genereusement aux deux Princes refugiez, les reçûrent dans leur païs, & leur permirent de s'établir sur cette agréable montagne

qui s'éleve au dessus de la Saône & qu'on nomme aujourd'hui la montagne de Saint Just & de Saint Irénée. On ne sçauroit contester la verité de ce fait. Le témoignage exprès de Plutarque * & de Clitophon qui le raportent, suffit pour l'autoriser.

Clitophon lib. 4. Plut. lib. de Fluminib.

§. 11.

Caractere de Clitophon.

Ce Clitophon au reste n'est point un Auteur imaginaire, & qu'il faille placer à côté de Berose & de Manethon. C'est un Historien estimé par les anciens * & né sur le rivage de la Mediterranée, dans la Ville de Rhode dont nous venons de parler. Plutarque qui avoit fort lû Clitophon, en tira de grandes lumieres pour son traité des fleuves. [Car les Critiques sont aujourd'hui fort persuadés que ce traité des fleuves &

Vossius de Hist. Græc.

des rivieres eſt veritablement de Plutarque, dépuis ſur-tout que Monſieur de Mauſſac l'a prouvé par de ſi ſolides raiſons.

C'eſt d'après ce Clitophon Auteur de diverſes hiſtoires des Gaules, de l'Italie & des Indes, que Plutarque rapporte * l'Irruption des Marſeillois, la fuite de Momorus & d'Atepomarus, leur retraite vers le confluent du Rhône & de la Saône ; voilà uniquement ce qu'il y a de vrai dans le Syſtême adopté par le Pere Menetrier & voilà où il falloit s'en tenir.

Lib. de fluviis cap. ultim.

On devoit ſe contenter de dire ſimplement que les deux Princes chaſſés de Céſeron vinrent ici fixer leur demeure ſur nôtre montagne ; que la prodigieuſe quantité de corbeaux qu'ils y apperçûrent, les determina à lui impoſer le nom de *Lucdunum*, qui ſignifie en langue Gauloiſe ou Celtique *la montagne, ou la colline des corbeaux.* (Car quoique les deux

freres fussent Grecs, Rhodiens d'origine, ils étoient devenus Gaulois naturalisés, & il leur avoit fallu adopter le langage du païs qu'ils habitoient,) & qu'enfin ce nom donné à la montagne, passa dans la suite des tems à la Ville que les Romains y bâtirent.

Jusques-là on ne dit rien qui ne se concilie & qui ne quadre parfaitement avec les autorités irrefragables de Dion, de Plutarque, de Seneque, avec l'inscription de Gayete & avec le silence de César. Mais deslors qu'avec Paradin on va chercher l'origine & la fondation de Lyon chez des Grecs devenus Celtes, & que d'une Colonie Romaine on en fait une Ville moitié Grecque, moitié Gauloise, on est formellement contredit par les texres unanimes d'une foule d'anciens Auteurs du premier ordre, qui tous ensemble parlant le même langage, nous apprennent que ce ne fut

qu'après la mort de Jules-César, & plus de trois siécles après les tems de Momorus & d'Atepomarus que la Ville de Lyon fut bâtie par un ordre exprés du Sénat Romain.

§. 12.

Preuve tirée du silence de César, de Polybe & de Plutarque.

Mais que peut-on repliquer au silence de Jules-César qui me paroit une de ces demonstrations morales, dont l'évidence saisit les esprits les plus prévenus.

Si dans le tems que César faisoit la conquête des Gaules, Lyon en eût été desslors une Ville des plus considerables, une Ville du premier ordre, où l'on frappoit des Monnoyes d'or, d'argent & de cuivre, comme l'assure le Pere Menetrier, auroit-il pû se faire que César n'en dît pas un seul mot dans ses Commentaires, où

il fait une ſi exacte Topographie des Gaules, & où il parle ſi poſitivement de Vienne, de Mâcon, de Châlon, de Bourges, de Genéve, de Beſançon, de Feurs, de Sens, de Beauvais, de Soiſſons, & de tant d'autres Villes du premier, du ſecond & du troiſiéme ordre, qui étoient déja de ſon tems. Auroit-il pû durant le cours des dix années, qu'il employa à conquerir les Gaules, ne pas connoître une Ville importantes autour de laquelle une partie de ſes quinze Legions étoit campée, & dont les environs preſentent encore à nos yeux divers veſtiges de ſon camp, & nous rappellent encore aujourd'hui dans tant de Villages voiſins, les noms bien marquez des principaux Officiers ¶ de ce Conquerant. Auroit-il pû regarder comme un objet indi-

¶ *Chaſſelais*. de Caſſilius. *Chaponoſt*. de Calpurnius. *Marcilly*, de Marcellus. *Cuire*, de Curius. *Caluire*. de Calvirius. *Anſe*, d'Anſa Paulini, &c.

ſérant pour lui une grande Ville qui ſeule ou preſque ſeule lui fourniſſoit, ſi on en croit le même Auteur, cette prodigieuſe quantité d'or & d'argent qu'il employa à gagner le Tribun du peuple Curion *, à ſe faire continuer le gouvernement des Gaules, & à renverſer la Republique, Ira-t-on enfin juſqu'à dire ſerieuſement avec le Pere Menetrier, que par ce ſilence affecté, César voulut dérober à la connoiſſance du Sénat Romain une Ville dont il tiroit de ſi grands ſecours, & dont il avoit ſi grand interêt de ne point parler.

* *Momentumque fuit mutatus Curio rerum, Gallorum captus ſpoliis & Cæſaris auro.* Lucan. Phars.

Mais c'eſt là un de ces paradoxes qu'on ne refute point, & qui ſe détruiſent d'eux-mêmes. Comment faire diſparoître aux yeux de tant de Romains clair voyans une ville du premier ordre, bâtie ſur une montagne, & qui ſans le ſecours des Commentaires de Ceſar, s'annonçoit d'elle-même en

tant de manieres & par tant d'endroits.

Mais je veux qu'il y ait de l'indiference, ou de l'oubli ; ou peut-être du mystere dans ce silence de César, & qu'il ait eu ses raisons pour ne pas dire un seul mot de Lyon dans les huit-Livres de ses Commentaires sur la guerre des Gaules ; Polybe, Tite-Live & Plutarque auront-ils encore eu leurs raisons pour s'imposer à cet égard un pareil silence ? avoient-ils concerté sans avoir pû, ni se voir ni se connoître, puisqu'ils vivoient dans des siécles differens, de ne faire nulle mention de cette Ville, lorsque décrivant la longue marche d'Annibal, * ils nous disent tous trois que ce General, après quelques campemens arriva précisément dans l'endroit où le fleuve du Rhône unit ses eaux avec celles de la Saône : & n'étoit-ce pas là l'endroit naturel de parler d'une grande Ville qui étant bâtie si près

Quartis castris ad insulam pervenit ubi Arar & Rhodanus amnes, ex diversis Alpibus

de ce même confluent, n'auroit pas pû manquer ou de favoriser ou d'inquiéter les Carthaginois dans une marche si difficile. Cependant on n'en dit pas une seule parole, & ce qui acheve de trencher toute sorte de difficulté, c'est que Plutarque, ou du moins l'ancien Auteur de la vie d'Annibal qui se trouve parmi les vies paralleles de Plutarque, nous dit positivement que l'endroit où se fait la jonction du Rhône & de la Saône, auprès duquel ce Géneral vint camper avec son Armée, est précisément le même endroit où dans la suite des tems la Ville de Lyon fut bâtie par Plancus : *Hannibal castra movit, & paucis diebus pervenit ad locum, quem insulam Galli vocant. Hanc Arar & Rhodanus amnes ex diversis montibus confluentes efficiunt. Ibi nunc Lugdunum, urbs à Planco condita.*

decurrentes confluunt in unum. Tit. Liv. Lib. 21.

Plut. in Hannib.

§. 13.

Le Pere Menetrier abandonne enfin son Syſtême inſoutenable.

Je ne puis mieux finir cet article de la fondation de Lyon, qu'en diſant que le Pere Menetrier lui-même, après s'être efforcé d'anéantir par toutes ſortes de raiſons le Syſtême que nous avons établi, a été contraint néanmoins par la ſeule force de la verité de s'en raprocher tout à-coup, d'y rentrer abſolument & de parler enfin tout comme nous.

C'eſt dans la diſſertation préliminaire ſur la premiere origine de la Ville de Lyon. Il commence d'abord par nous peindre ſa prétenduë Ville bâtie ſur la montagne par Momorus & par Atepomarus comme une des plus grandes Villes de la Gaule Celtique, & qui y faiſoit le commerce le plus flori-

ſant, trois ou quatre ſiécles avant que Jules-Céſar vint dans les Gaules, & il donne à cette Ville le nom de *Lugudunum* pour la diſtinguer du *Lugdunum* qui fut bâti par Plancus trois ou quatre cens ans après. Mais enſuite cherchant à répandre quelques couleurs ſur le ſilence de Céſar & de tous les autres Hiſtoriens, il change tout-à-coup de langage, & il dit qu'il ne faut pas être ſurpris de ce ſilence, puiſqu'enſin cette Ville de *Lugudunum* n'avoit rien après tout, qui pût attirer l'attention de Céſar & des autres Auteurs. *Ce n'étoit*, dit-il, *qu'un amas fortuit de maiſons & de magazins, un entrepos, un conciliabule*, un lieu où les differens peuples des Gaules s'aſſembloient de tems en tems pour commercer. C'étoit un endroit commode & à la portée de toutes ces Nations, *un lieu*, dit-il, *où ſe tenoient des foires tous les ans à la maniere de celle qui ſe*

à Beaucaire à la Magdelaine au mois de Juillet, où l'on voit pendant une quinzaine de jours une assez grande Ville partagée en plusieurs ruës & remplie de boutiques, & de magazins, où se rendent diverses Nations pour trafiquer, & en tous autres tems ce ne sont que des prairies, & une grande campagne qui n'a nulle apparence de Ville. C'est ainsi, dit ce Pere, *que Lyon bâti sur une montagne..... n'avoit rien qui pût attirer l'attention de César, ni l'obliger d'en parler.*

Voilà de quelle maniere ce prétendu *Lugudunum* bâti par Momorus se reduit après une juste appreciation à un endroit propre à bâtir une Ville; ou tout au plus à quelques maisons, comme on en trouve presque par tout.

Et il falloit bien de toute necessité que le Pere Menetrier se resolût enfin à en venir là, puisqu'après avoir annoncé cet ancien *Lugudunum* de Momorus, il n'a

pas pû rapporter un ſeul fait, un ſeul évenement, même le plus mince qui pût remplir en quelque façon ce vaſte vuide de plus de trois ſiécles, qui ſe trouve entre le tems de la fondation imaginaire de Lyon, & celui de ſa fondation réelle; & l'amour de la verité dont ce Pere a toûjours fait profeſſion, ne lui permettant pas d'imaginer de faux faits, il a été contraint après avoir dit en peu de lignes quelque choſe de vague, de ſe tranſporter d'un plein ſaut au tems de Jules-Céſar, qui eſt le tems de la fondation veritable de la Ville de Lyon.



ECLAIRCISSEMENT

Sur le paſſage d'Annibal, & ſur le Delta de Lyon, comparé par Polybe au Delta de l'Egypte & pour la figure & pour l'étenduë.

LEs gens de lettres ſçavent que les Grecs donnerent le nom de Delta à cette partie de la baſſe Egypte qui eſt renfermée entre les branches du Nil, depuis leur ſéparation juſqu'à leur embouchure, & qu'on lui a donné ce nom, parce que cet eſpace de terre ainſi entouré du Nil & de la mer, forme une Iſle ou plûtôt differentes Iſles d'une figure * triangulaire, ſemblable à peu près à la lettre qu'on nomme *Delta* chez les Grecs,

Figure du Delta.

Il paroit d'abord au premier coup d'œil, que le *Delta* d'Egypte, dont les Turcs ont fait au-

jourd'hui deux petits Gouvernemens, eſt d'une étenduë incomparablement plus grande que celle du Delta de Lyon, dont nous venons de parler dans le chapitre précedent §. 1. & de là il reſulte ou que le *Delta*, dont parle Polybe, en décrivant la marche d'Anibal le long du Rhône, n'eſt point celui que le Rhône & la Saône forment en s'uniſſant, ou que Polybe lui-même s'eſt mépris en le mettant pour l'étenduë, au niveau de celui d'Alexandrie, dont * Céſar, ou plûtôt Hirtius dans ſes Commentaires ſur la guerre d'Alexandrie, nous fait une peinture, qui ne nous marque pas moins l'étenduë que la beauté de ces Iſles, que le Nil forme avant que d'entrer dans la Mer.

Pour concilier cette contradiction apparente, il ne faut que faire ici quelques reflexions qui vont éclaircir ce petit problême litteraire & qui mettront le lecteur au fait.

* *Locus eſt ferme Regionum illarum nobiliſſimus, non ita longè ab Alexandria, quæ nominatur Delta: quod nomen à ſimilitudine litteræ*

cepit, &c. Hirtius de bello Alexand.

PREMIERE REFLEXION.

La deſcription que Polybe fait de la marche d'Annibal, eſt ſi exactement détaillée & ſi ſage, & les paroles par leſquelles il aſſure que ce Géneral Carthaginois arriva enfin près de l'Iſle *, que nos deux Riviéres forment dans leur confluent, ſont ſi claires & ſi déciſives, qu'on ne ſçauroit ſe refuſer à une verité marquée par les caractéres les plus évidens.

Ou maniere d'Iſle.

Polybe dit qu'Annibal, ayant fait paſſer le Rhône * à ſon armée à quatre journées au deſſus de la Mer, continua ſa marche le long de ce fleuve vers l'Orient, & qu'après quatre jours de marche, (Tite-Live dit que ce fut au quatriéme campement ; car peut-être ne campoit-il pas tous les jours) il arriva à un lieu fertile en blés & fort peuplé, auquel on a donné le nom d'*Iſle*, parceque la Saône &

Il me paroit vraiſemblable qu'il traverſa le Rhône vers Roquemaure entre Orange & Avignon.

le Rhône l'embraſſant de deux côtés dans l'endroit même de leur confluent, lui donnent la figure d'un triangle, qui reſſemble aſſés au Delta de l'Egypte.

Il n'y a rien d'équivoque, rien d'envelopé dans ce texte, ſur lequel on a néanmoins tant diſputé. Nôtre [1] Hiſtorien nous dit formellement *que c'eſt le confluent même du Rhône & de la Saône qui fit donner le nom d'Iſle à cet endroit où l'armée d'Annibal arriva*, & pour s'expliquer encore d'une maniere plus claire, il ajoûte & il répete que c'eſt dans l'endroit même de leur concours que le Rhône & la Saône donnent à ce terrein qu'ils enferment la figure d'un triangle ſemblable à celui de l'Egypte. [2]

Je ſçai que Monſieur de Marca,

1 ἧκε πρὸς τὴν καλουμένην νῆσον . . . ἀπ' αὐτοῦ τοῦ συμπτώματος. Polyb. Hiſt. L. 3.

2 Τῇ μὲν γὰρ ὁ Ῥοδανὸς, τῇ δὲ ὁ Ἄραρος . . . ἀποκορυφοῦσιν αὐτῆς τὸ σχῆμα κατὰ τὴν πρὸς ἀλλήλους σύμπτωσιν. Ἔστι δὲ παραπλήσια τῷ μεγέθει, καὶ τῷ σχήματι τῷ παρὰ Αἰγυπτίοις καλουμένῳ ΔΕΛΤΑ. Polyb. Hiſt. Lib. 3.

nommé avant ſa mort à l'Archevêché de Paris, a corrigé après Cluvier ce texte de Polybe dans un ouvrage latin qu'il composa ſur la Primacie de Lyon, à l'occaſion d'un aſſés long ſejour qu'il fut obligé de faire dans cette Ville. Ce ſçavant Prélat, adoptant la correction de Cluvier, a crû qu'il falloit ſubſtituer le mot d'*Iſara* à celui d'*Arar* ou de *Scoras* qui ſignifient la même choſe, & que c'eſt du Rhône & de l'Iſere * & non pas du Rhône & de la Saône que Polybe a voulu parler, en décrivant la marche de l'armée Carthaginoiſe.

Marca de primatu Lugd. page 259.

Cette correction de Cluvier, quelque hazardée qu'elle paroiſſe, pourroit encore avoir quelqu'air de verité ou du moins de vrai-ſemblance, ſi elle n'étoit formellement contredite par les anciens Auteurs & en particulier par Tite-Live & par Plutarque dont il faudroit auſſi que Cluvier oſât reformer le texte.

Tite-Live nous dit en termes exprès quAnnibal arriva le quatriéme jour ou au quatriéme campement près de l'Isle que le Rhône & la Saône forment en s'unissant : *Quartis castris ad insulam pervenit, ubi Arar & Rhodanus amnes, diversis ex Alpibus decurrentes confluunt in unum.* Et il ajoute qu'à la verité ce n'étoit pas là le plus court chemin pour entrer en Italie. Mais c'est, * dit-il, que ce grand Capitaine avoit ses raisons pour s'éloigner des Romains & de la Mer le plus qu'il pouvoit, & c'étoit dans l'Italie même qu'il vouloit les combattre.

Plutarque, dont j'ay déja rapporté le texte, n'est pas moins opposé à cette conjecture de Cluvier, puisqu'il nous dit qu'Annibal après avoir passé le Rhône arriva dans peu de jours * près de ce Lieu où la Ville de Lyon fut depuis bâtie par Plancus. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire voir

Non quia rectior ad Alpes via esset; sed... priusquam in Italiam ventum foret non erat in animo manus conserere.

Tite-Liv. liv. 21.

In vita Hannib.

que la conjecture de Cluvier eſt appuïée ſur de trop foibles fondemens pour pouvoir ſe ſoutenir, & que c'eſt uniquement de l'Iſle, formée par le confluent de nos deux rivieres, que Polybe a voulu parler.

DEUXIE'ME REFLEXION.

Il ne me reſte plus qu'à faire voir que Polybe ne s'eſt point mépris, & c'eſt ce que je vais prouver, mais le plus rapidement qu'il ſe pourra.

Je pourrois d'abord dire, pour mettre toute la preſomption de ſon côté, que perſonne peut-être n'a jamais écrit avec plus de ſageſſe que ce celebre Hiſtorien, qui fut, comme l'on ſçait l'ami fidele, le conſeil, & le compagnon inſeparable de Scipion l'Africain, qu'il ſuivit dans l'expedition de Carthage, & qu'il porta l'exactitude à un degré ſi haut, qu'avant que de s'embarquer dans ſon grand ouvrage

vrage ſur la guerre d'Annibal contre les Romains, il vint lui-même ſur les lieux pour examiner les endroits par où ce Géneral avoit paſſé, & de là cette facilité avec laquelle il nous marque dans un grand détail le cours des rivieres, les differentes poſitions du Ciel & la diſtance des Lieux.

Mais nous avons pour le juſtifier une raiſon encore plus préciſe & plus victorieuſe, & c'eſt Ptolemée qui nous la preſente dans ſa deſcription * de La baſſe Egypte. Il remarque qu'il faut y diſtinguer trois Delta differens, un grand, un petit, & un troiſiéme *Delta*. Le petit eſt celui qui étoit nommé *Buſiricum* & *Bubaſticum*.

Geogr. lib. 4.

Monſieur de Saumaiſe fait auſſi obſerver avec ſoin cette diſtinction des trois Delta * dans ſon Commentaire ſur Solin, & le Chevalier Marsham a encore fait la même remarque. Ainſi pour rendre la comparaiſon de Polybe exacte,

Page 477.

on n'a qu'à la faire tomber ſur celui des trois Delta d'Egypte qui conviendra le mieux.

TROISIE'ME REFLEXION.

Mais il me reſte à faire une derniere reflexion, qui pourroit ſeule ſuffire pour rapprocher parfaitement les deux Delta en queſtion. C'eſt que l'Iſle dont parle Polybe, étoit incomparablement plus grande de ſon tems qu'elle ne l'eſt à preſent, parce que le Rhône qui paſſe aujourd'hui près de nos murailles, en étoit éloigné dans le ſiécle de Polybe.

Ce changement du cours du Rhône n'eſt point une conjecture hazardée. Nous en avons ſous nos yeux les preuves auſſi inconteſtables qu'elles ſont ſenſibles. On voit encore aſſés * loin de Lyon les traces bien marquées de l'ancien lit du Rhône. On y diſtingue ſans peine le port où abordoient les

Près de Villorbane,

bâteaux & la marque des anneaux où on les attachoit. On voit les fondemens de l'ancienne digue, par le moyen de laquelle on a détourné le cours de ce fleuve, pour le rapprocher de nos murailles. On voit aussi d'autres digues qu'on a élevées en divers tems pour le fixer dans le nouveau lit qu'on lui a creusé, & l'ancienne tradition de ce changement, passant de siécle en siécle, s'est si bien conservée, qu'un Auteur moderne, après avoir donné dans son Dictionnaire François la definition d'une *Digue*, ajoûte ces paroles pour servir d'exemple. * *Le cours du Rhône a été changé par le moyen d'une digue.* La verité de cette ancienne tradition est soûtenuë par une derniere preuve encore plus forte & plus palpable, à laquelle néanmoins il me paroit qu'on n'a pas fait attention jusqu'ici. C'est que sur les bords mêmes du Rhône, en remontant depuis le Boulevart Saint Clair jus-

* *Furetiere.*

ques vers Mont-Luel, on voit encore de grands veſtiges d'Aqueducs Romains, qui ſont, non pas élevés ſur des Arcs, mais poſés ſur la terre même & qui ſervoient pour conduire les eaux vers les maiſons & les fabriques qui s'établirent inſenſiblement ſur la montagne de Saint Sebaſtien, après que la Ville eut été premierement fondée ſur celle de Fourviere.

La neceſſité où ſe trouverent les anciens Habitans de Lyon de conſtruire ces longs Aqueducs pour avoir de l'eau, nous prouve invinciblement que ce fleuve ne couloit point alors dans ce même endroit où ils furent obligez de les conſtruire à ſi grands frais.

Ce Syſtême de l'ancien cours du Rhône ainſi dévelopé nous donne de grandes facilitez pour fixer ſans embarras le lieu où ſe donna la fameuſe bataille, qui ſur la fin du ſecond ſiécle décida de l'Empire du monde entre Sé-

vére, & Albin son concurrent.

Les Anciens Historiens, & en particulier Dion 1, Herodien & Capitolin 2. nous disent unanimement qu'elle se donna près de Lyon Il est vrai qu'il y eut en d'autres endroits divers combats entre les Legions de l'un & de l'autre parti, Le voisinage de Trevoux fut un des endroits où elles se batirent, Car c'est le sentiment des sçavans qu'il faut lire dans Spartien *Trivutium* a & non pas *Trinurtium* b *Tournus* : mais enfin la bataille décisive se donna tout-auprès de Lyon, comme Herodien le dit si positivement ¶ & si clairement. Albin qui s'y étoit retranché & dont cette Ville avoit suivi la fortune, n'en sortit avec

a *Où plûtôt Trivoltium.*

b *Primò apud Trinurtium contra Albinum felicissimè pugnavit Severus.* Spartian in Severo.

Herodianus. In Sev.

1. ἀγὼν τοῖς Σεβήρῳ καὶ τῷ Ἀλβίνῳ πρὸς τῷ Λουγδούνῳ ἐγένετο. Dio Lib. 75.

2 *Denique cum apud Lugdunum eumdem (Albinum) interfecisset.* Capitol in Albino.

¶ ἡ δὲ τελευταία περὶ Λουγδούνον, μεγάλη ὑπῆρξεν καὶ ἐυδαίμονα.

ſes troupes que pour aller livrer à ſon concurrent cette bataille où il perdit l'Empire avec la vie. La plaine renfermée entre l'ancien lit du Rhône, & la montagne ſur laquelle Lyon avoit été bâti, fut le champ où ſe paſſa cette action deciſive.

En voilà aſſés pour éclaircir le paſſage de Polybe, & j'aurois pû même trancher d'un ſeul mot la difficulté, en d ſant tout ſimplement que cet Hiſtorien, ſans faire nulle attention à nôtre Canal de Communication, qui n'étoit peut-être pas encore de ſon tems, n'a point pris ce mot d'Iſle à la rigueur; & qu'à l'exemple de tant d'autres Auteurs, il donna ce nom au pays entouré par nos rivieres & par nos montagnes.

CHAPITRE II.

PREMIER SIECLE DE LYON.

§. I.

Grandeur de Lyon dès le tems de ſon origine.

PErſonne n'ignore que les Villes du premier ordre, & celles même qui ſont aujourd'hui ſans comparaiſon, ont eu toutes, ou preſque toutes des commencemens foibles & obſcurs, & ne ſe ſont élevées que par degrez à ce haut point de grandeur, où elles ſont enfin parvenuës dans la ſuite des ſiécles. Mais j'oſe dire ſans craindre d'alterer le moins du monde la verité la plus exacte, que la Ville de Lyon a eu à cet égard une deſtinée bien differente : Le premier ſiécle de ſon hiſtoire, c'eſt-à-dire, tout cet intervalle de

tems qui s'écoula précisément depuis son origine jusqu'à son embrasement sous Neron, en est sans difficulté le siécle le plus brillant ; & à la Religion près, c'est bien-là le point de vûë le plus favorable par où on peut l'envisager.

A peine Plancus avoit-il executé l'ordre qu'il avoit reçû de bâtir la Ville de Lyon, que les Romains choisirent cette nouvelle Ville pour en faire le centre de leur domination dans les Gaules, & qu'elle devint le grand objet de leur attention au deça des Alpes. Les Legions y eurent leur principal quartier, & ces anciens aqueducs, ces bains, ces theatres, ces conduits souterrains, ces grands chemins militaires, ces camps, ces conserves & ces portiques, dont les debris ou les vestiges ornent encore cette Ville, sont les ouvrages de leurs mains.

Auguste dans la nouvelle divi-

ſion qu'il fit des Gaules, fit Lyon
* Metropole de toute la Gaule Celtique, qui déſlors changea de nom, pour ne s'appeller plus que la Gaule Lyonnoiſe. Agrippa ſon gendre, entreprenant cet ouvrage immenſe des quatre grands chemins qui partageoient les Gaules, * en plaça le centre dans Lyon. On y fabriqua des monnoyes d'or & d'argent, qui ſont venuës juſques à nous. Auguſte lui-même, vint avec toute ſa Cour réſider à Lyon, pour être plus à portée de tenir en reſpect les nations barbares, & il acheva de l'embellir & de la pefectionner par un ſéjour de trois ans. Quatre années après qu'Auguſte fut retourné à Rome, les ſoixante nations qui célébroient à Lyon leurs foires & leurs aſſemblées de commerce, y érigerent unanimement & à frais communs, à l'honneur de cet Empereur, cet autel celebre, ou pour parler plus

Strabon. lib. 4.

Strabon lib. 4.

exactement, ce temple pour lequel Caligula vint ici dix ans après fonder ces prix d'éloquence & de poësie dont les anciens ont tant parlé *

Juven. sat. 1. Strabon lib. 4.

Enfin, l'Empereur Claude voulant achever d'illustrer sa Patrie, obtint du Sénat pour ses concitoyens toutes les prérogatives qui étoient attachées aux Colonies Romaines ; c'est-à-dire, le droit d'entrer dans toutes les charges & les dignités de Rome, comme les Romains naturels, & après que le feu du Ciel eut entierement consumé la Ville de Lyon, la centiéme année de sa fondation, elle trouva d'abord dans les grandes liberalités de Neron, dans les édifices magnifiques, dont Trajan l'embellit, & dans la protection déclarée d'Antonin, des ressources & des facilités pour se relever de ses ruines avec plus d'éclat qu'auparavant.

Voilà un simple précis & com-

me une maniére d'analyse du premier siécle de Lyon, & du commencement du second. Ce sera uniquement des Auteurs les plus anciens & des monumens antiques qui nous restent, que je vais emprunter les preuves incontestables de tous ces évenemens que nous allons détailler.

§. 2.

On y frappe des monnoyes d'or & d'argent ; on n'a point discontinué de le faire ; ancienne maniére de les frapper.

C'est Strabon qui dans sa Géographie nous a heureusement conservé les singularités les plus remarquables que nous sçavons touchant le premier siécle de Lyon. Cet Auteur exact qui vivoit du tems d'Auguste, & qui a pû voir la fondation de cette Ville, nous apprend qu'on y frappoit déja de

ſon tems des monnoyes d'or & d'argent qui avoient cours dans tout l'Empire

Nous voyons encore ici la curieuſe Epitaphe d'un de nos anciens Directeurs de la monnoye qui vivoit ſous Tibere, & auquel on donne dans ſon inſcription ſepulcrale le titre remarquable de * *Conſervateur* de la bonté des monnoyes, *Servator æquitatis monetæ.* Voici l'Inſcription toute entiere.

Dãs une Cour de l'ancien Hôtel de Ville, ruë Longue.

NOBILIS TIB. * CAESARIS AUG. SER. AEQ. MONET. HIC ADQUIESCIT. JULIA ADEPTA CONJUNX ET PERPETUA FILIA D. S. D.

Tiberii. Auguſti. Servator æquitatis. De ſuo dederunt.

On découvre de tems en tems ſur nôtre montagne des reſtes de ces anciennes fabriques. * On y a déterré de nos jours des moules de terre cuite, dont les Romains avoient l'art de ſe ſervir pour fabriquer leurs monnoyes. J'en conſerve un qui porte l'empreinte de Julia Pia, femme de l'Empereur Se-

Monetam ibi tam auream quam argenteam cudunt. Strab. de Lugd. lib. 4.

vére & je dois faire remarquer en paſſant, que cette découverte peut ſervir à nous développer un petit problême en matiére de monnoyes antiques. C'eſt que les medailles, ou monnoyes des Romains ſont tout à la fois & moulées & frappées. C'eſt du moule, où on les jettoit d'abord qu'elles ont emprunté ce relief que nous y admirons; mais c'eſt du marteau ou de l'inſtrument, qui briſoit enſuite avec violence & faiſoit éclater ce moule, qu'elles empruntoient l'éclat qui accompagne ce relief, & voila qui quadre parfaitement avec les cinq lettres initiales que nous liſons ſur les monnoyes des anciens Triumvirs Monetaires, A. A. A. F. F. qui ſignifient *Ære*, *Auro*, *Argento*, *flando*, *feriundo*. C'eſt-à-dire, que leur ſoin étoit de faire fondre & puis frapper les monnoyes de cuivre, d'or & d'argent.

Cette même découverte des reſ-

tes de l'ancienne monnoye de Lyon peut encore nous éclaircir un second problême dans ce même genre. C'est qu'on ne doit point être surpris s'il est si rare de trouver deux medailles anciennes, qui se ressemblent parfaitement pour l'arrangement des caracteres, & pour tout le reste, quoiqu'elles representent la même personne. Le problême n'a plus rien qui embarasse, dès que l'on sçait que le même moule ne servoit jamais qu'une seule fois.

Cette fabrication de toute sorte de monnoyes dans la Ville de Lyon dès les premiers tems de son origine, s'y est perpetuée jusqu'à nous ; & c'est là un avantage qui lui est singulier, & qu'elle ne partage avec aucune autre Ville du Royaume. *L'ancienne Notice des Gaules*, dit Monsieur Le Blanc, dans son Traité des monnoyes, *fait voir que sous Honorius cela se pratiquoit encore.* Les Rois de France ont con-

tinué d'y faire battre monnoye, & cela ſe juſtifie par quantité d'eſpeces qui nous reſtent de la premiere & ſeconde Race frappées en cette Ville.

§. 3

Fertilité du pays en mines d'or & d'argent.

Ce même Strabon, qui nous a inſtruits ſur les monnoyes qui ſe frappoient à Lyon pour toutes les Gaules, nous apprend un autre fait bien plus important. Il dit que c'étoit le pays même qui fourniſſoit, mais en abondance tout l'or qui étoit neceſſaire pour les fabriquer. * Il donne à la Gaule en général l'épithéte de fertile en or. Il marque enſuite en détail les differentes contrées où l'or venoit, & il remarque en particulier que les habitans de la Gaule Celtique, qui avoit Lyon pour capitale, étoient

Strabon, Geogr. Lib. 4.

ſi riches qu'ils enterroient des tréſors dans les fonds de leurs marais, d'où les Romains les tirerent, lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres du pays.

Ce recit de Strabon ne pourra ſurprendre que les perſonnes qui ignorent les faits ſuivans 1°. que les Romains tiroient tous les ans vingt millions d'or des Gaules, & que ſi ce fut avec le fer des Romains que Jule-Ceſar ſubjugua les Gaulois, ce fut avec l'or des Gaulois qu'il ſubjugua les Romains 2°. que le tribut annuel que chaque Gaulois, ou plûtôt comme je le crois, chaque Famille Gauloiſe payoit au fiſc des Empereurs, étoit de vingt-deux écus d'or, & que ce fut Julien l'Apoſtat qui le premier retrancha les deux tiers de ce tribut, & le reduiſit à ſept écus d'or. 3°. qu'on voit encore aujourd'hui dans les Archives de Ville-Franche, des titres anciens de gardes de mines d'or & d'argent du

Beaujolois ; que le Roi Henri le-Grand ne ſe determina à créer la charge de grand Maître des mines de France, qu'après qu'il eut vû & admiré les riches cailloux brochés d'or, que l'on venoit de trouver dans des Vignes du Lyonnois & que l'Hiſtoriographe Pierre * Mathieu, qui rapporte ce fait dans la vie de ce Monarque, fut chargé d'aller lui preſenter ; ¶ & qu'enfin, pour ne nous fier qu'au rapport de nos yeux, ſans ſortir de cette Ville, nous avons vû cent & cent fois ſur les bords même du Rhône des troupes d'ouvriers induſtrieux, recüeillir l'or que ce fleuve roule avec ſes flots, lorſqu'il lui eſt apporté par les torrens qui le groſſiſſent, en s'y jettant de toutes parts.

Pierre Mathieu Hiſtoire d'Henri IV. P. 456.

Les noms mêmes de *Bourg-Ar-*

¶ On conſerve dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les Lettres de nos Rois, au ſujet des Mines qui ſont dans le Lyonnois. *Titre monnoye.*

gentail & d'*Argentieres* qu'on a donnés à quelques contrées de nôtre Province, & le témoignage des anciens Auteurs qui nous parlent des pailletes d'or que la Saône roule avec ses eaux, peuvent servir d'une nouvelle preuve à la verité de ce que je dis.

Mais je ne dois pas omettre ici une derniere remarque décisive, & qui est une preuve bien authentique, que nos anciennes mines d'or & d'argent ne se sont point épuisées, comme bien des gens se l'imaginent sans fondement. C'est que la riche Medaille, dont le Roy Henry IV. * régala les Ambassadeurs Suisses, en renouvellant avec eux, en 1602. l'ancien Traité d'alliance, étoit d'un or, dont on avoit depuis peu découvert la mine dans nôtre voisinage. Et pour mieux marquer l'estime qu'on faisoit de cette nouvelle découverte, on voulut la marquer dans l'exergue de la medaille, où on lit

* *P. Daniel, Vie d'Henri IV. Thuanus an. 1602.*

ces paroles : EX AURO * FRANCIGENA AN. FOED. F. RENO. EFFOSSO, 1602.

*Anno fœderis feliciter renovati.

Outre cette medaille d'or qui se trouve dans les cabinets des Curieux, & dont Monſieur de Thou & le Pere Daniel font mention dans leurs hiſtoires, j'en ay ſous les yeux une autre qui n'eſt que de bronze, & ſur laquelle on lit néanmoins ces mots, *Ex argento Francigena* : ce qui nous fait voir qu'on découvrit dans ce pays des mines d'argent auſſi bien que des mines d'or, & qu'on frappa des medailles de l'un & de l'autre metail.

§. 4.

Petite monnoye de Marc-Antoine le Triumvir, le plus ancien monument de Lyon. Explication de cette monnoye.

Une petite monnoye d'argent de Marc-Antoine, qui porte d'u-

ne part le nom de ce Triumvir, & de l'autre la figure d'un Lion avec le mot *Luguduni*, eſt la monnoye la plus antique & même le plus ancien monument que nous ayons, & que nous puiſſions avoir de la Ville de Lyon. La lettre A & le chiffre *XL.* qu'on voit aux côtés du Lion, ont été juſqu'ici une maniere d'enigme, qu'on n'a pû bien déchifrer. Monſieur * de Marca dans ſon Traité de la Primacie de Lyon, pretend que ces trois caractéres marquent la valeur de cette monnoye, & ſignifient *aſſes quadraginta*, *quarante ſous.* Mais cette explication ne quadre point, puiſque la petite monnoye en queſtion n'eſt qu'un ſimple quinaire, c'eſt-à-dire, un demi denier d'argent, qui ne valoit que cinq ſous. Juſte-Lipſe a crû que le nombre de quarante marque les quarante nations qui s'aſſembloient, dit-il, régulierement à Lyon pour leur commerce. Mais

*Page 272.

ce ſens convient encore moins, puiſque ces Peuples étoient au nombre de Soixante. Le célébre antiquaire Fulvius Urſinus, dans ſes Medailles des Familles Romaines, a pris une autre route. Il a cru que ce chifre marquoit l'époque de la Colonie de Lyon. Mais ce Savant homme n'avoit pas fait attention que nôtre monnoye doit neceſſairement avoir été frappée trois ou quatre ans, au plus tard, après la fondation de cette Ville, puiſqu'après ce tems-là, les Triumvirs firent entr-eux un nouveau partage, & l'autorité de Marc-Antoine ne fut plus reconnuë ni dans Lyon, ni dans les Gaules.

Strabon Lib. 4.

Enfin, Monſieur Spon a tranché d'un ſeul mot la difficulté, en diſant que la Lettre & le Chifre en queſtion n'étoient que la ſimple marque du Monetaire, qui n'avoit rien de myſterieux : & s'il falloit m'attacher à un de ces quatre ſentimens, je ne balance-

rois pas d'adopter le dernier.

Ce fut par reconnoiſſance, autant que par devoir que les premiers habitans de Lyon unirent dans leur plus ancienne monnoye le nom de Marc-Antoine avec celui de leur Ville, dont ce Triumvir fut un des plus ſignalez bienfacteurs. Il nous reſte encore aujourd'hui des veſtiges bien marquez, qui nous rappellent d'une part ces bien-faits & de l'autre cette reconnoiſſance.

Le célébre Sidonius Apollinaris, qui vivoit dans le cinquiéme ſiécle, & qui étoit Lyonnois de naiſſance, invitant par une Lettre en vers ſon ami Ommatius à venir le voir, lui dit qu'il fera ſes efforts pour le bien regaler, quoiqu'il ne donne pas de ces vins exquis qui viennent dans ce Canton du Lyonnois, qui porte le nom du Triumvir Marc-Antoine,

Pocula non hîc ſunt illuſtria nomine pagi.

*Quod * posuit nostris ipse Trium-vir agris.* *Ad Omnatium Carmen 17.*

§. 5.

Vestiges & monumens qui nous restent de ce Triumvir. Raisons qui prouvent qu'il a construit nos Aqueducs. Porte de Trion.

On sçait que dans les anciens Auteurs le mot latin *Pagus* se prend, non pas simplement pour un Village, mais pour un Canton, & c'est de celui qui s'étend fort loin dépuis la porte de Saint Just & de Vaize que veut ici parler nôtre Sidonius, qui habitoit dans ce quartier, dans la maison de son Pere Apollinaris, Préfet du Prétoire des Gaules, La Porte d'un de nos Faux-Bourgs & le Faux-Bourg lui-même porte encore aujourd'hui le nom de *Trion*, & c'est justement de ce même quartier dont il parle, & où logeoit Sidonius; & nos anciens

Hiſtoriens ont remarqué que le Village d'Anton a reçû ſon nom de ce même Triumvir, qui avoit eu ſon quartier de ce côté là.

Je ſçai que ce nom de Trion pourroit encore lui venir de ce prodigieux Aqueduc de ſept lieuës, que ce Triumvir fit conſtruire pour le camp de Céſar ou pour le ſien propre, & qui commençant du côté de la Ville de Feurs en Forez, & venant aboutir à cette Porte de Lyon, s'y partageoit en trois branches principales, pour ſe diſtribuer enſuite par une infinité de canaux dans les bains & les reſervoirs publics & dans les maiſons des particuliers. Mais ce ſeroit encore là un nouveau titre, qui nous retraceroit le nom & les bien-faits de ce Triumvir.

Du reſte, ce n'eſt pas ſimplement ſur des conjectures en l'air que nos plus célébres Hiſtoriens ont fait honneur à Marc-Antoine de la conſtruction de nos Aqueducs.

ducs. Les preuves qui autoriſent ce fait, ſont ſi fortes & ſi plauſibles, qu'un eſprit raiſonnable, ne ſçauroit guere s'y refuſer. On peut fixer à peu-près le tems auquel ce grand ouvrage fut fait.

On ſçait premierement qu'il eſt beaucoup plus ancien que l'incendie de Lyon, qui arriva ſous l'Empire de Neron, & plus ancien même que Claude, Prédeceſſeur de Neron. La preuve de ce fait paroît auſſi claire qu'elle eſt certaine ; puiſque parmi les veſtiges de l'incendie de Lyon, qu'on déterre ſi ſouvent, & qu'on a ſur-tout déterré de nos jours ſur la montagne de Fourvière, parmi les prodigieux débris d'ouvrages Romains, de chambres incruſtées de marbre, de jaſpe & de Serpentine, de pavés à la moſaïque, de poutres brûlées & de morceaux d'une porcelaine auſſi brillante, & auſſi fine que celle de la Chine, parmi ces amas de charbons, &

de morceaux de métal à demi calcinés par la violence du feu, il s'y eſt trouvé une infinité de tuyaux de plomb à moitié conſumés, qui ſervoient à diſtribuer de toutes parts & en tout ſens l'eau de nos Aqueducs.

J'ai veu moi-même & j'ai été ſurpris de voir dans la ſeule maiſon d'un particulier vingt ou trente de ces tuyaux qu'on venoit d'y déterrer. * Ils avoient la plûpart quinze à vingt pieds de long, & ils paroiſſoient tous avoir été faits pour le Palais de l'Empereur Claude, au nom duquel ils étoient marqués par ces initiales : TI. CL. CAES. *Tiberius Claudius Cæſar.*

Dans la maiſon de Mr. De Combles.

Le double reſervoir antique qu'on avoit découvert quelques années auparavant ſur cette même montagne de Fourviére, * va prouver encore plus ſenſiblement l'ancienneté de nos Aqueducs, & pourra ſervir à en fixer l'époque. L'eau deſtinée à

Dans l'enclos des Peres Recolets.

remplis ces deux reservoirs, y étoit conduite par un prodigieux tuyau de plomb, qui pouvoit donner jusqu'à vingt pouces d'eau, & il se partageoit en quatre branches, qui avoient chacune quatre pouces de diametre. La violence du feu qui avoit presque calciné tout le gros tuyau, n'avoit pas pû le consumer dans l'endroit où se faisoit le partage. On trouva les quatre branches encore assez entieres avec le neud qui les unissoit, & on en conserva un morceau precieux pour la double Inscription qu'il porte. On y voit d'un côté le nom de L. * Tertinius, & de l'autre le nom de l'ouvrier Lyonnois qui avoit fabriqué ce tuyau. JUL. PAU. LUGD. FAC. C'est-à-dire : *Julius Paulus Lugdunensis*, ou *Lugduni faciebat*. Ce singulier monument du terrible incendie de Lyon se conserve dans le cabinet des antiques du grand College, avec un gros morceau

* *Lucius.*

de petrification qu'on tira du grand tuyau.

On ſçait en ſecond lieu par le témoignage de Vegece, de Frontin, de Tite-Live, de Tacite, de Dion & des autres anciens Auteurs, que les Legions Romaines avoient la meilleure part à la conſtruction des grands ouvrages publics qu'on entreprenoit pour la décoration ou pour la ſureté de l'Empire; tels qu'étoient les chemins militaires, les grands aqueducs, les chauſſées, les ponts & les autres édifices pareils. Ce furent les Legions d'Hadrien qui éleverent en peu de tems dans la grande Bretagne ce prodigieux rempart de quatre vingt mille pas de longueur, que cet Empereur mit entre les terres * occupées par les Romains & celles des Barbares, & que Severe étendit depuis d'une mer à l'autre, c'eſt-à-dire, ſelon la ſupputation d'Euſebe & d'Oroſe, l'eſpace de cent trente-

* *Spartianus in Hadriano.*

deux mille pas, à tout prendre. Ce furent les Legions de Trajan qui construisirent cet admirable Pont que ce Prince fit faire sur le Danube, & qu'on doit regarder, comme le Pont le plus magnifique qui ait jamais été fait, au sentiment de l'exact Nicolas Bergier dans son Histoire des grands chemins de l'Empire Romain; & nous voyons enfin dans Tacite * que c'étoit ces sortes d'ouvrages qui causoient tant de murmures parmi les Legions, & y excitoient tant de revoltes.

Tac. Lib. 2. Ann.

§. 6.

Etenduë, magnificence & solidité de ces Aqueducs Romains de Lyon. Morceaux qui nous en restent encore. Bains Romains encore entiers.

Nos Aqueducs de Lyon sont sans difficulté un des plus beaux & un des plus grands ouvrages qui

ſoient jamais ſortis des mains de ces ſoldats legionaires ; & j'oſe aſſurer qu'après les grands chemins, dont il nous faudra bientôt parler, & que le même Nicolas Bergier n'a pas craint d'appeller *la merveille des merveilles*, nous ne connoiſſons point de plus ſplendide monument de la grandeur & de la puiſſance Romaine que nos Aqueducs ; ſoit qu'on en regarde la vaſte étenduë, ſoit qu'on en conſidere la magnificence ou la ſolidité.

Leur étenduë étoit de ſept grandes lieuës ſans interruption; c'eſt-à-dire dépuis la Riviere de Furan près de Saint Etienne en Forez juſques aux Portes de Lyon, où ils conduiſoient l'eau de cette Riviere, pour y être diſtribuée dans la Ville & dans le camp des Romains. Pour garder le niveau de l'eau, & pour éviter les trop grands détours, les Romains firent deux entrepriſes dignes d'u-



Aquedues des Romains que L'on voit hors la porte de S.t Irenée.

ne éternelle memoire. D'une part, ils éleverent nos Aqueducs ſur des arcs d'une hauteur prodigieuſe dans les vallées qui ſe trouverent ſur la route, & de l'autre, il leur fallut percer les montagnes qui ſe rencontrérent ſur cette même route,pour cõtinuer leurs aqueducs juſques aux Portes de Lyon. La ſolide ſtructure, la hauteur & la noble magnificence des reſtes de ces Aqueducs, ſont encore aujourd'hui un de ces grands objets, dont l'eſprit ſe ſent d'abord ſaiſi & frappé. Ils ſont tous bâtis de pierres ou quarrées longues, ou taillées en lozange, ou en pointe de diamant; mais arrangées avec la ſymetrie la plus parfaite. Le ciment qui les lioit, étoit ſi bon qu'il conſerve encore en bien des endroits toute ſa force & toute ſa dureté, malgré l'intervalle de plus de dix-huit ſiécles. On voit encore avec admiration à Sainte Foi & à Chaponoſt pluſieurs ran-

gées de ces Arcades assez entiéres. On en voit aussi plusieurs hors de la Porte de Saint Irenée, & dans la Ville même, près de Fourviére.

Il nous reste outre cela du côté de Francheville & d'Ecuilli plusieurs grands débris d'Aqueducs antiques portez sur des arcs, & d'autres posez sur la terre, même, tout le long du Rhône en remontant depuis le Boulevart Saint Clair jusques vers Mont-Luel. Mais il paroit au premier coup d'œil que les uns & les autres ne meritent point d'être mis en parallelle avec les premiers, ni pour la solidité, ni pour le goût, ni pour l'antiquité.

Parmi les reservoirs, les bains, & les autres édifices destinez à recevoir l'eau de nos Aqueducs, il en reste un dans une vigne des Religieuses Ursulines près de Sainr Just, qu'on peut regarder comme un monument antique

Plan Geometral et éleuation d'une Conserue d'eau bâtie par les Romains et qui se voit encore toute entiere dans une vigne des Religieuses Vrsulines sur la montagne de S^t. Just.

Échelle de huit toises

44. pieds dans oeuure

nort

Chambre du milieu

6. pieds

12. pieds

7. pieds.

Orient 6. pieds 3. pouces

49 pieds de longueur

Couchant

por ti ques

Midy

décharge

Entrée

J. Delamonce, del

c
er
e

des plus curieux & des mieux conſervez, qui ſoient peut-être dans toute l'Europe.

Ce ſont des Bains Romains conſtruits dans la terre, faits en forme de voute, & fort regulierement decorez par une triple enceinte de * portiques encore tous entiers. Ils ont quarante-cinq pieds de longueur, & quarante-quatre de large. La muraille a trois pieds d'épaiſſeur; & le ciment qui les incruſte, eſt preſque auſſi dur que la pierre même.

Le Peuple les appelle la grotte Berelle,

Ce ne furent pas certainement les Legions d'Auguſte ou celles de ſon Succeſſeur Tibere, ni encore moins celles de Caligula, qui furent employées à conſtruire ces magniſiques Aqueducs, dont nous venons de parler. On ſçait que des vingt-trois, ou vingt-cinq Legions que les deux premiers eurent toûjours ſur pied, il n'y en eut jamais que huit d'employées dans les Gaules, & que ces huit Le-

gions ne s'éloignerent guere des bords du Rhin, & de la haute ou basse Germanie, où elles furent toûjours fort necessaires *, pour reprimer les continuelles incursions des Allemans. Pour Caligula, on sçait assez qu'il n'eut ni le tems ni la volonté de travailler à orner Lyon, & durant les trois ou quatre années que ce monstre regna, il songea bien plus à piller cette Ville qu'à l'enrichir.

Dion. Suetont.

Nous sçavons au contraire, non pas sur de simples conjectures, mais par les témoignages les plus décisifs, qu'on ne vit jamais dans nos contrées tant de legions Romaines, que durant le séjour qu'y fit Marc-Antoine ; soit durant les deux ou trois premieres années de son Triumvirat, soit durant les neuf années qu'il fut Questeur ou Trésorier des Armées de Jules-César.

§. 7.

Nombre & noms des Legions Romaines qui travaillerent à ces Aqueducs.

Parmi le nombre infini d'Epitaphes curieuſes, qui ont été deterrées dans tous les tems aux environs de la Ville & ſur-tout ſur la montagne, rien ne ſe preſente plus ſouvent que les noms des Veterans ou vieux Soldats, des Centurions, des Lieutenans ou des Tribuns. qui ſervoient dans ces Legions, ou dans leurs Cohortes, ou qui les commandoient. Le nombre des Legions poſitivement & diſtinctement marquées dans nos Inſcriptions, va bien au delà de tout ce que les Auteurs nous diſent là deſſus, & ſemble déranger toutes nos idées vulgaires. Outre les dix & les vingt premieres Legions qui ſont aſſés communément

nommées dans nos épitaphes antiques ; les noms de la trentiéme, de la trente-deuxiéme, de la trente-cinquiéme, & même de la trente-ſixiéme Legion s'y offrent auſſi quelquefois. Il ſuffira de rapporter ici tout au long celles qui font mention de ces deux dernieres Legions.

D. M.
ET MEMORIAE. AETERNAE.
RUSTICINI.
ERENNI. VET. *Veterani*
LEG. XXXVI. C. QUI. *Legionis*
VIXIT. ANNIS. LXXXX.
PATRI. PIENTISSI... *pientiſſimo*
P.....
RUSTICINA UR...PONEN. *Urſa*
DUM CURAVIT ET.
ESTIVIA URSA CON.
JUX QUAE CUM EO VIXIT.
* ANNIS XXXXII. SI.
NE ULLA MACULA.
SUB ASCIA DEDICAVERUNT.

* *Près des Urſulines de S. Juſt. dans la cour de la maiſon de*

Nous avons dans ce pays pluſieurs autres Epitaphes des Soldats

& des Officiers de cette même trente-ſixiéme Legion, d'où il reſulte qu'il faut qu'elle y ait ſéjourné long-tems.

M. Duxio, au coin d'une muraille.

Nous connoiſſons la trente cinquiéme Legion par l'Epitaphe ſuivante. C'eſt un monument qu'un des dix Tribuns de cette Legion, c'eſt-à-dire, un des dix Officiers qui commandoient chacun environ ſix cens Soldats, érigea à la memoire de ſon Epouſe, qui avoit été ſon affranchie.

T. MARIUS MARTIALIS * TRIB. LEG. XXXV. V. MARIAE NICEN. LIBERTAE ET CONIUGI. CARISSIMAE. FACIENDUM. CURAVIT.

Au Jardin d'Aiſnay où elle ſert de Reſervoir.

Ce nombre de Legions, quoique ſi bien autoriſé par les preuves les mieux marquées, ne laiſſera pas de revolter ceux qui ſçavent que juſqu'à Jules-Céſar la Ré-

publique Romaine n'en entretint jamais que ſeize ou dix-huit, même dans ſes tems les plus difficiles; qu'Auguſte * n'en eut que vingt-trois ou vingt-cinq, & que dans les tems dont nous parlons, les Legions n'étoient plus de quatre ou cinq mille hommes, comme dans le tems de Scipion & de Polybe; mais qu'elles étoient composées de plus de ſix mille hommes de pied, & de ſépt cens vingt-ſix hommes à cheval; ce qui joint aux troupes auxiliaires, qui n'étoient guere inferieures en nombre, auroit formé les armées les plus exorbitantes.

Dion. lib. 55.

Vigetius de Re-mil.

Mais il faut bien ſe ſouvenir auſſi que tout ce que les anciens Auteurs nous diſent pour fixer le nombre des Legions Romaines, ne peut pas tomber ſur les tems orageux de Céſar & de ſon ami Marc-Antoine, qui furent des tems de deſordre & de confuſion. Ces deux hommes donnant l'eſſor

à leur vaste ambition, eurent eux deux seuls beaucoup plus de Legions à leur solde que toute la Republique n'en avoit jamais eu dans les terribles guerres qu'elle eut à soutenir contre Hannibal, contre Pyrrhus & contre Mithridate. Ils ne se contenterent pas de violer les anciennes Loix, en incorporant dans leurs Legions un grand nombre de Gaulois & d'autres étrangers, comme il paroit encore aujourd'hui par leurs nom Barbares, mais ils mirent sur pied plusieurs Legions * toutes composées de Gaulois naturels, dont ils firent dans la suite autant de Citoyens Romains.

Ad Legiones quas à Republica acceperat, alias privato sumptu addidit, unam etiam ex Transalpinis; vocabulo Gallico Alauda appellabatur. Suet in Cæsar.

§. 8.

Preuve décisive du grand nombre de ces Legions dans les Medailles de la Famille Antonia.

Dion nous dit en termes exprès *Lib.* 55.

que Marc-Antoine avoit lui ſeul à ſa ſolde vingt-cinq Legions dans le tems de ſon Triumvirat. Appien lui en donne juſques à vingt-huit ; une lettre de Galba à Ciceron * nomme par deux diverſes fois la trente-cinquiéme Legion que ce Triumvir commandoit ; & pour conclurre enfin par quelque choſe de plus palpable & de plus déciſif ; nous avons encore aujourd'hui dans les medailles d'argent de Marc-Antoine le nombre & les noms de ces differentes Legions bien marquez avec leurs aigles & leurs enſeignes militaires. On y voit d'une part le nom de ce General, avec la qualité de Triumvir qu'il prenoit, & le ſpecieux titre de reformateur de la Republique qu'il ſe donnoit par ces lettres initiales. Ant. III. VIR. R. P. C. C'eſt-à-dire, *Antonius Triumvir Reipublicæ conſtituendæ.* On voit au revers trente trois de ſes Legions nommées ſeparément dans

Lib. 5. de Bell. Civ.

Cic. epiſt. fam. lib. 10. 30.

autant de differentes médailles ; elles ſont marquées ou par l'ordre de leur création & par le rang qu'elles tenoient :

LEG. I. LEG. II. LEG. III.... LEG. XXV..... LEG. XXXIII. ou par les divers titres qu'elles avoient aquis : LEG. ANTIQUA.. LEG. CLASSICA..... LEG. LIBYCA.....

Il eſt vrai que ces trente trois Médailles ou deniers d'argent ne ſe trouvent plus aujourd'hui dans les cabinets des curieux ſans quelque vuide ; mais on y trouve ſans interruption les vingt-cinq premieres. J'en ay actuellement ſous mes yeux vingt-quatre qui ont été déterrées en divers tems ſur nôtre montagne ; car c'eſt là qu'on les trouve plus communément que par tout ailleurs ; & ſi on reflechit ſur cette nouvelle preuve & qu'on la rapproche de tout

ce que nous avons dit ſur Marc-Antoine, ſur les Médailles, ou Monnoyes frappées dans cette Ville encore naiſſante, ſur ſon nom encore attaché dans le cinquiéme ſiécle à quelque-unes de nos contrées, comme on le voit dans Sidonius.

. . . . de nomine Pagi
Quem poſuit noſtris ipſe Triumvir agris.

& reſté encore aujourd'hui à la porte de ce même quartier ; ſur l'ancienneté de nos Aqueducs conſtruits avant le tems d'Auguſte ; il faudra conclurre ſans balancer, que puiſqu'ils ſont certainement l'ouvrage des Romains, ils ont été faits par Marc-Antoine, ſoit qu'il les ait commencés & finis dans le cours des deux ou trois années qu'il eut les Gaules pour ſon partage, après l'établiſſement du fameux Triumvirat ; ſoit qu'il les

eût entrepris dès le tems qu'abſolument dévoüé aux interêts de ſon ami Jules-Céſar , il ne ſongeoit qu'à faire ſubſiſter commodément ſon armée durant les neuf années qu'il en fut le *Queſteur*.



CHAPITRE III.

LYON DEVIENT LE CENTRE des quatre grands Chemins de l'Empire.

§. I.

Caractere & magnificence d'Agrippa, gendre d'Auguste.

AGrippa, le plus grand Capitaine de son siécle, après Jules-César, ne se distingua pas moins par son amour & par son goût pour les beaux arts, que par son habileté dans le métier de la guerre; & si ce fut à l'experience & à la valeur de ce grand homme qu'Auguste fut redevable de l'Empire; on peut dire que ce fut à sa magnificence que l'Empire lui-même fut redevable d'une grande partie de sa splendeur &

de ſa gloire, C'eſt là le noble & unanime portrait que Paterculus, Pline, Strabon, Seneque, mais ſur tout Dion, nous ont fait d'Agrippa, & les monumens publics qu'il a tranſmis juſques à nous, doivent nous convaincre que ce portrait n'eſt point flaté.

La magnificence, le bon goût & la ſolidité, qui ſemblent faire comme les trois caracteres ſinguliers de tous les ouvrages qu'il entreprenoit, ſe font encore aujourd'hui remarquer dans les trois qui nous reſtent de lui : je veux dire dans le Pont du Gard, dans l'Amphitéatre de Niſmes & dans le Panteon de Rome ; pour ne rien dire ici de ceux que le tems a entirement ruïnez, tels qu'étoient hors de Rome le port de Bayes & le Théatre d'Athenes, auquel les Grecs donnerent le nom d'*Agrippæum* ; & dans Rome les Thermes, les Voutes des Cloaques, & le portique de Neptune, em-

belli de riches peintures, où l'on avoit repreſenté les combats des Argonautes, pour perpetuer le ſouvenir de la victoire d'Actium.

§. 2.

Le plus grand de tous ſes Ouvrages, eſt celui qu'il commença à Lyon.

Mais tous ces grands ouvrages mis enſemble ne ſçauroient balancer celui qu'il entreprit à Lyon, ſoit pour l'étenduë & la grandeur du deſſein, ſoit pour les difficultez qui ſe rencontroient dans l'execution ; ſoit pour les frais immenſes qu'il y fallut faire ; ſoit enfin pour les avantages qui en revinrent au public ; & je ne craindrai pas de dire que cet unique monument d'Agrippa, dont nous voyons encore les veſtiges dans cette Ville, peut ſuffire lui ſeul pour juſtifier pleinement cette parole memorable, que Seneque

a dite de lui : que par la grandeur de ſes entrepriſes il a effacé la magnificence de tous les Romains, qui l'avoient precedé, & qu'il n'a pû être effacé par aucun de ceux qui l'ont ſuivi : *priorum magnificentiam vicit.....* *Sen.* lib. 3. *de Benef.*

Les Aqueducs & les Cloaques, qui étoient aprés les grands chemins, ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans toute l'étenduë de l'Empire Romain, & qui en marquoit mieux la prodigieuſe puiſſance, ne peuvent pas cependant entrer en comparaiſon avec ce ſeul monument, dont Agrippa voulut que cette Ville eût le principal honneur. Les Aqueducs, quelque magnifiques qu'ils fuſſent, ne ſe voyent gueres qu'auprès des Villes du premier ordre : & ceux de Rome qui effaçoient tous les autres, n'étoient tout-au-plus qu'au nombre de dix-huit ou vingt ; & leur étenduë n'alloit pas au delà de cinq ou ſix lieües, ſi *Dion Hal.* lib. 3.

l'on en excepte ceux de Claude, dont l'étenduë étoit de vingt lieües, comme Pline en particulier l'a marqué. Les Cloaques, ausquelles Caſſiodore a donné le nom de * *Splendides*, & pour la reparation deſquelles on dépenſa pour une ſeule fois juſqu'à mille talens; c'eſt-à-dire près de deux millions de nôtre monnoye, ne ſe trouvoient guere que dans la Ville de Rome. Mais les quatre grands Chemins, dont nous parlons, s'étendoient d'une part depuis la mer Mediterranée juſques à l'Ocean; & de l'autre, depuis les Pirenées juſques au Rhin; & toute cette vaſte étenduë de païs étoit remplie d'une infinité de chemin de traverſe, qui en faiſoient la communication.

Lib. 36. Hiſt. Nat.

* *Splendidas cloacas.*

Ce fut vers l'an 734. de la fondation de Rome, c'eſt-à-dire environ vingt-ans avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST, qu'Agrippa étant venu à Lyon, pour y être à portée

portée de calmer quelques nouveaux mouvemens excités dans les Gaules, commença d'y faire travailler aux voyes militaires, qui lui parurent fort necessaires pour assûrer le repos de l'Empire.

§. 3.

Agrippa dresse lui-même une Carte génerale de l'Empire. Estime que Pline fait de cette Carte.

Cette difficile entreprise entroit necessairement, comme l'on voit, dans le célébre projet qu'avoit fait Auguste de travailler de toutes ses forces à établir, & à perpetuer, s'il se pouvoit, l'ordre, l'abondance * & la felicité publique dans toutes les parties de l'Empire; de faire pour cela un exact dénombrement de toutes les Provinces & de toutes les

Ut optimi Status autor dicar. Edictum Aug. in Suet.

Villes qui le composoient, & de toutes les personnes qui y habitoient, & de faciliter, par la commodité & la beauté des grands chemins, la communication necessaire parmi tous les membres de ce vaste Corps.

Ce fut Agrippa, qui fut l'ame de cette grande entreprise, comme tous les Auteurs en conviennent, & comme Dion en particulier l'assure si positivement. * Ce fut lui qui lui inspira ce noble dessein & qui contribua le plus à l'executer. Ce fut l'infatigable Agrippa qui malgré le poids immense des affaires publiques, dont il étoit chargé, entreprit encore de dresser par lui-même un état exact de tout l'Empire Romain, & d'en faire une vaste Mappemonde, ou une Carte generale, où il marqua, mais avec la plus grande précision, les Nations, les Colonies, les Villes,

* *Omnibus in rebus Cæsari clementium, gloriosarum & utilium actionum autor adjutorque.* Dio. lib. 53.

les Ports & les côtes de Mer, avec la longitude & la latitude de chaque endroit.

On peut juger ſurement du prix de cet ouvrage ſingulier par l'eſtime extraordinaire qu'en a fait Pline, & par le bien qu'il en dit, dans le troiſiéme Livre de ſon Hiſtoire naturelle. Il y reconnoit avec cette candeur, qu'on aime tant dans les grands hommes, que c'eſt ſur ces memoires d'Agrippa qu'il a travaillé ſa * Géographie, & ſur-tout celle de la Gaule Narbonnoiſe, parce qu'il lui avoit paru qu'il ne pouvoit pas choiſir un meilleur guide, que cette exacte & vaſte Mappemonde, qu'Auguſte fit expoſer durant long-temps aux yeux & à la cenſure de l'univers, dans le ſomptueux Portique de ſa ſœur Octavie, qu'il fit achever pour cela.

Agrippam in tanta viri diligentia, cùm orbem terrarum urbi ſpectandum propoſiturus eſſet, errasse quis dicat & cum eo Divum Auguſtum. Plin. lib. 3. cap. 2.

Les quatre grands Chemins des Gaules, dont le centre eſt

encore ici ſous nos yeux, & dont les débris ſont ſi fort repandus dans les environs de nôtre Ville, furent une ſuite & une partie de cette grande entrepriſe d'Agrippa; & pour ſe former une juſte idée de ces grands Chemins, il faut rapprocher & mettre ſous ſes yeux les trois choſes, qui jointes enſemble en font le prix: je veux dire leur prodigieuſe étenduë; les obſtacles qu'il fallut ſurmonter pour les conſtruire, & la ſolidité avec laquelle ils ſont conſtruits.

§. 4. & 5.

Trois raiſons engagent Agrippa à établir dans Lyon le centre de ſes quatre grands Chemins de l'Empire. Etenduë prodigieuſe de ces quatre voyes militaires.

Leur étenduë eſt exactement marquée par Strabon dans le IV.

Livre de sa Géographie ; il commence par faire sentir les trois grandes raisons qui engagerent Agrippa à choisir Lyon préférablement à toutes les autres Villes des Gaules, pour y établir le centre de ces quatre grandes voyes militaires. La premiere de ces raisons, c'est, dit-il, que Lyon étoit regardé par les Romains comme la principale forteresse & comme le centre de leur Empire dans les Gaules. La seconde, c'est que le confluent des deux rivieres, donnoit de grandes facilités pour les voitures & pour le transport des marchandises : La troisiéme, c'est que cette Ville étoit à la portée de toutes les autres parties de l'Empire. *ceterùm Lugdunum in medio instar arcis situm est ; cùm ibi amnes confluant & partibus omnibus propinquum sit.* * *Ea propter Agrippa ex hoc loco partitus est vias.*

Strab. Geog. lib. 4.

Il marque après cela l'étenduë de ces quatre voyes militaires, en nommant les differentes contrées qu'elles traversoient, & les quatre termes où elles aboutissoient. Un de ces grands chemins prenoit, dit-il, par les Cevennes & par l'Auvergne, & menoit vers l'Aquitaine, ou la Guyenne, jusques aux Pirenées. *Unam quæ per Cemmenos montes usque ad Auctones & Aquitaniam*: Un autre alloit aboutir au Rhin. *Aliam ad Rhenum*. Un troisiéme conduisoit vers l'Ocean par le Beauvaisis & la Picardie. *Tertiam ad Oceanum & Bellovacos & Ambianos*: enfin le quatriéme tiroit vers la Gaule Narbonnoise & alloit aboutir aux côtes de Marseille. *Quarta ducit in agrum Narbonensem litusque Massiliense.*

A ces grandes voyes militaires, qui mesuroient doublement toute la plus grande longueur des Gaules, il faut joindre une

infinité de chemins de traverſe, qui étoient comme autant de branches qui en ſortoient & qui en faiſoient par-tout la communication. Rien n'étoit plus neceſſaire dans un païs ſi abondant & ſi peuplé, que ſelon le raport des anciens Auteurs, & comme l'aſſure en particulier Appien dans les Fragmens qui nous reſtent de ſes Celtiques, on y comptoit juſqu'à huit cens Villes partagées en trois cens peuples differens, & que les ſeuls Auvergnats, aidés apparemment par tous leurs voiſins, furent en état d'oppoſer juſqu'à deux cens mille combattans aux Legions de Jules-Céſar, comme nous l'apprenons de Céſar lui-même.

§. 6. & 7.

Difficultés qu'il fallut vaincre pour executer cette entreprise. Vestiges de ces grands Chemins que nous voyons encore.

Pour construire tous ces Chemins sans nombre, pour les perfectionner, pour les lier les uns avec les autres, & pour les conduire ainsi jusques aux quatre extrémités des Gaules, à travers les collines, les vallées, les campagnes, les riviéres, les bois, & marais, il fallut surmonter des difficultez, qu'il est encore plus mal aisé de décrire que de comprendre.

Il falloit, dit Strabon, & après lui Jerôme Surita & Jean Baptiste Alberti, applanir les collines, combler les vallées & les fondriéres, trancher les montagnes, couper & creuser les ro-

chers ; construire des Ponts, ou faire des Ports sur les Fleuves & sur les Riviéres. *Cernere * licet stratas in agro vias, excisis ad hæc collibus, exaggeratis vallibus,&c.* Ce fut pour cela qu'on coupa les rochers de l'Isle-Barbe, de Rochetaillée & de Pierre-cise, & qu'on facilita le cours de la Saône.

Strabo. lib. 5.

Mais ce qui merite encore plus d'attention que tout le reste, ce sont des prodigieux ouvrages de Maçonnerie qu'Agrippa fut forcé de faire dans tous * les endroits où le chemin étoit bâti sur le penchant d'une montagne. Tel étoit par exemple celui dont il nous reste encore ici des traces au dessus de la porte de Saint George, & qui n'est plus aujourd'hui qu'un précipice. Pour construire & pour affermir ce chemin, qui menoit à Narbonne le long du Rhône par le Vivaraiz & les Cevennes ; il fal-

Visuntur passim, totis viis militaribus proscissæ rupes, delumbati montes, perfossi colles, æquatæ valles, impensa incredibili & operum miraculo. Jo. Bapt. Albert. lib. 8. de re ædif.

lut trancher nôtre montagne & applanir le terrein ſur lequel ce Chemin portoit. Il fallut ſoutenir ce chemin par ce double rang d'arcades, dont nous voyons encore ici ſur la colline qui eſt au-deſſus du Rhône, des veſtiges aſſés bien marquez ¶ il fallut élever, depuis le bas de la montagne juſques à la hauteur du chemin, un mur épais, pour ſoutenir l'énorme poids & de la montagne, & du chemin, & des fardeaux qu'on y charrioit, & pour empêcher ainſi que tout l'édifice ne s'écroulât dans peu de temps.

C'eſt par-là que ces Chemins devenus inébranlables, ont porté leur durée ſi fort au delà de la durée des Empires, qui les avoient vûs naître. Tous les environs de Lyon nous en preſen-

¶ Au-deſſus de la porte de S. George, & au-deſſous de celle S. Juſt.


au dessus de la

George ,

tent encore de grands morceaux qui ont reſiſté aux efforts de tous les ſiécles, qui ſe ſont écoulés depuis Auguſte. Le morceau le plus conſiderable, eſt celui qui ſe voit dans le Bois de Roy auprès de Juſſieu. On en a pris les dimenſions exactes, & on a trouvé qu'il avoit plus de cent trente toiſes de longueur, qu'il avoit cinquante-quatre pieds de largeur, & plus de vingt-trois de profondeur.

On voit d'autre part ſur le rivage du Rhône au deſſous de Lyon, de gros quartiers de ces mêmes grands Chemins, qui ſe ſont détachés de la montagne, & qui par leur dureté reſiſtent à toute la force des inſtrumens, avec leſquels on entreprend de les rompre. On ne ſera plus ſurpris de la durée extraordinaire de ces anciens monumens, dés qu'on ſera inſtruit de la maniere ſinguliere dont les Romains s'y

prenoient pour leur donner cette ſolidité. Perſonne ne peut mieux nous inſtruire là-deſſus que l'excellent Auteur qui publia, il y a un ſiécle, l'hiſtoire des grands Chemins de l'Empire, dans laquelle il a épuiſé la matiere, & dont je crois devoir emprunter ici les propres paroles. *

Nic. Bergier Hiſtoire des grands Chemins de l'Empire Romain. pag. 165.

§. 8.

Solidité avec laquelle ils furent conſtruits.

„ On commençoit, *dit il*, par „ tracer deux Sillons également „ diſtans l'un de l'autre. On „ les tiroit au cordeau à travers „ les champs, ſoit en lieu plein „ & uni, ſoit en lieu maréca„ geux, ou ſur le pendant des „ montagnes. Entre ces deux „ Sillons, comme entre deux li„ gnes paralleles étoit terminée

„ la largeur du chemin entre-
„ pris. Cela fait & désigné, on
„ jettoit les ouvriers à la beso-
„ gne, qui venoient à entamer
„ les champs, & iceux creuser &
„ approfondir entre les-dits sil-
„ lons, en forme de longues fos-
„ ses ou canaux, vuidant les ter-
„ res molles & instables jusques
„ au ferme; remplissant le vui-
„ de d'autre matiere plus soli-
„ de : comme d'aréne tirée de
„ la mer, des rivieres prochai-
„ nes, ou de quelque fosse en
„ terre ferme : laquelle aréne ils
„ massivoient & affermissoient,
„ en roulant par dessus quelque
„ gros cilindre : ou bien ils dur-
„ cissoient & solidoient le tout à
„ coups de battes ou pilons, afin
„ de preparer un plan de ferme-
„ té & solidité, suffisante pour
„ porter les pierres, cailloux, &
„ autres matieres que l'on fra-
„ peroit & entasseroit dessus.

C'est ce premier travail &

comme ce premier fondement de nos grands chemins, que le Poëte Stace nous décrit égalemment dans ces Hendecaſyllabes, plus délicats que ne ſembloit comporter le goût de ſon ſiécle, qui commencoit à baiſſer, comme perſonne ne l'ignore.

Stat. lib. 4. Silv. de via Domitiana.

Hic primus Labor, dit-il, * *inchoare ſulcos*,
Et reſcindere limites, & alto
Egeſtu penitus cavare terras,
Mox hauſtas aliter replere foſſas,
Et ſummo gremium parare dorſo,
Ne nutent ſola, ne maligna ſedes
Et preſſis dubium cubile ſaxis.
O quantæ pariter manus laborant!

Sur ce premier & ſolide fondement on plaçoit une prodigieuſe quantité de differens ma-

teriaux, rangés par lits & posés par couches distinguées les unes des autres. La premiere couche étoit pour l'ordinaire de pierres larges & plates: la seconde étoit de pierres à peu-près rondes, ovales ou cubiques, comme on le reconnoit sensiblement dans les morceaux de nos grands chemins, qu'on prend soin de faire ouvrir & d'examiner attentivement.

Enfin la derniere couche, ou la surface étoit toute composée de gravier, mais plus gros; c'est-à-dire, d'une infinité de petits cailloux mêlés avec le gros sable de riviere & liés ensemble avec la chaux. C'est ce que les anciens appelloient *vias glarea & calce munire*. Car cet alliage étoit si ferme & si dur, qu'il resistoit à la violence du temps & du charroi, encore plus que ces grands quartiers de pierre dont la voye Appienne &

quelques autres étoient pavées.

La couleur de la plûpart de ces petits cailloux, qui tire assez sur la couleur du fer, leur fit donner par nos Ancêtres le nom de chemins ferrez : comme les Espagnols, au rapport de Surita & de Camden, donnerent à quelques-unes de leurs voyes militaires le nom de chemin d'argent, à cause de la blancheur des cailloux qui les composoient.

§. 9.

Colomnes milliaires placées sur ces grands chemins.

Toutes ces voyes militaires étoient garnies d'espace en espace, de colomnes de pierre qu'on nommoit milliaires, parce qu'on en trouvoit de mille en mille pas, & qu'elles marquoient exactement de combien de mille pas on se trouvoit éloi-

gné de Lyon ou de quelque autre Ville importante, où le chemin alloit aboutir. Ce fut pour régler la marche des Voyageurs & pour ſoulager leur ennui, qu'on s'aviſa de meſurer ainſi les chemins par milliaires.

Intervalla viæ feſſis præſtare videtur,
Qui notat inſcriptus millia crebra lapis.

Rutil Claud. Numatiani itinerar.

diſoit Rutilius dans ſon Itineraire. Il nous reſte encore en France quelques-uns de ces anciens milliaires. J'en ai vû dans Arles un qui y a été tranſporté. Mais celui qu'on voit encore ſur le rivage du Rhône, entre Lyon & Vienne, près du village de Soleze, paroit n'avoir jamais été déplacé Il eſt reſté tout entier avec ſon pié-d'eſtal, ſon chapiteau & ſou inſcription.

Peut-être ſera-t-on ſurpris que

les Lyonnois, ou les Gaulois ne se soient pas piquez d'eterniser par quelque inscription, ou par quelque autre monument, la reconnoissance qu'ils devoient à Agrippa, pour un ouvrage aussi grand & aussi utile que celui de nos voyes militaires. Mais on cessera d'être surpris pour peu qu'on reflechisse sur le caractere singulier de ce grand homme, qui fit toute sa vie les actions les plus dignes de loüange, sans vouloir jamais souffrir qu'on l'en loüât, comme Dion l'a si bien
Dio lib. 53. remarqué. *Gloriosarum & utilium actionum autor adjutorque, nihil tamen ejus gloriæ sibi arrogabat.* Il ne voulut jamais, dit-il ailleurs, s'approprier la gloire ni de ses victoires, ni d'aucune de ses entreprises; mais il la renvoya toute entiere à son Beau-Pere Auguste, non pas par ostentation, ou par une fausse modestie, mais par l'affection

sincere qu'il avoit pour lui; & ce ne fut que par l'ordre exprès de cet Empereur, que le Pantheum fut dédié sous le nom d'Agrippa, qui vouloit absolument * qu'on y mît la statüe & le nom d'Auguste.

On sçait d'ailleurs que ce ne fut qu'après la mort d'Agrippa, que l'ouvrage des grands Chemins de l'Empire fut achevé; & ce fut alors qu'on frappa là-dessus une medaille des plus singulieres, qui porte d'un côté la tête d'Auguste, & au revers une Colomne milliaire, avec cette Inscription, qu'on peut regarder comme un vrai modele de simplicité, de noblesse, & de briéveté. SENATUS POPULUSQUE ROMANUS IMPERATORI CÆSARI QUOD VIÆ MUNITÆ SUNT EX * EA P. Q. IS AD Æ. D.

Dio. lib. 58.

Ex ea pecunia quam is ad ærarium detulit.

Toute cette modestie d'Agrip

pa ne put pas empêcher néanmoins que les premiers habitans de Lyon ne lui marquassent, magré lui, leur reconnoissance, par quelques monumens publics. Il nous reste encore aujourd'hui, dans le cœur même de cette Ville, un de ces anciens monumens, mais auquel bien peu de personnes auront peut-être fait attention. C'est une Médaille d'Agrippa qui lui ressemble parfaitement, & qui pouvoit avoir un pied & demi de diametre avant qu'on l'eût couverte à demi, elle paroit être de terre cuite, & on l'a enchassée sur la face d'une maison bâtie sur le quay de Villeroy. * Il y a fort grande apparence que cette Medaille a été trouvée en terre dans ces derniers temps; elle est d'un gout fort antique; mais elle est un peu défigurée par la couleur qu'on y a répanduë & par le nom

Au Port Chalamont.

d'Agrippa qu'on y a ajouté ſur un liſton volant & en caractéres modernes.

Outre ce monument, il nous en reſte encore un ſecond qui nous retrace le ſouvenir de cette grande entrepriſe d'Agrippa. C'eſt un reſte défiguré de l'Epitaphe d'un Soldat ou d'un Officier de la treiziéme cohorte, chargé de tenir compte de la dépenſe qu'on faiſoit chaque jour pour la ſubſiſtance des Troupes qui travailloient à ces grands Chemins. On donne à cet Officier le nom qui lui convenoit : A RATIONIBUS AGRIPPÆ, & cet emploi répondoit à peu-près à celui de nos Controlleurs. Voilà tout ce que j'ay pû récueillir de certain ſur les quatre grands Chemins des Gaules, qui venoient tous quatre aboutir à Lyon, où étoit leur centre. Voilà ce que nous en apprennent les monumens

antiques & les Auteurs anciens que j'ay consultés. Et voici ce qu'ils nous enseignent de bien certain sur le célébre Autel de Lyon, qui ne merite pas moins d'être éclairci que les quatre grandes voyes militaires, dont je viens de parler.



L'AUTEL DE LYON OU LE TEMPLE D'AUGUSTE.

CHAPITRE IV.

FONDATION DE L'AUTEL de Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Renommée de l'Autel de Lyon dans l'antiquité. Occaſion de ſon établiſſement.*
2. *Auguſte vient à Lyon & y ſéjourne environ trois ans.*
3. *Brigandage de Licinius. Montdor. Origine de ce nom rapportée par Dion.*

4. *Lyon comblé de biens par Auguste.*
5. *Les soixante Nations qui commerçoient à Lyon, lui érigent un Autel.*
6. *Causes de ce Concours de tant de Nations.*
7. *Differens commerces qui s'y faisoient déja en ce tems-là.*
8. *Commerce des Toiles, du Fer & des Etoffes, prouvé par nos Inscriptions antiques.*
9. *Gynecées, ou commerce fait par des Communautés de femmes. Commerce en Beail, prouvés de même.*
10. *Peseurs, Chargeurs, Rouliers, Receveurs, Intendans du Commerce, marqués dans nos monumens.*
11. *Noms des differentes Nations, qui trafiquoient à Lyon.*
12. *Les seuls Peuples des trois Gaules ont part à l'érection du Temple d'Auguste. La Gaule Narbonnoise lui érige le sien à part.*

§. I.

IL n'y a guére de monument antique qui ait fait plus de bruit dans le Monde litteraire, que celui de l'Autel de Lyon.

Il a été célébré par les Historiens, par les Géographes, & par les Poëtes les plus illustres : & de ce nombre sont Dion, Suetone, Florus, Strabon & Juvenal. Les noms & les qualités des Prêtres Payens, des Haruspices & des Augures consacrez au Service de cet Autel, se voyent encore aujourd'hui dans une infinité d'Inscriptions, repanduës, soit dans le Royaume, soit ailleurs ; & les Medailles de trois Empereurs, qu'on conserve dans tous les cabinets des Curieux, nous presentent encore la figure, les ornemens & l'Inscription de ce même Temple, & de ce même Autel.

Ce monument de Lyon, si illustre dans l'antiquité profane, ne l'est pas moins dans l'antiquité sacrée, & peut-être même l'est-il encore davantage à cet égard ; puisque ce fut devant l'assemblée generale, que les soi-

xante Nations des Gaules faiſoient tous les ans près de cet Autel, ce fut au milieu des foires ſolemnelles, au milieu des jeux publics, & des diſputes d'éloquence & de Poëſie qu'elles y celebroient, que nos quarante Martirs eurent la gloire d'endurer la mort pour JESUS-CHRIST. Ce fut durant le concours & à la face de toutes ces differentes Nations que Saint Pothin nôtre premier Eveque, & le premier Apôtre des Gaules, ſigna, par l'effuſion de ſon Sang, les verités qu'il étoit venu nous enſeigner, par la deſtination de ſon Maître Saint Polycarpe, Diſciple de l'Apôtre Saint Jean.

Ce fait ſi rémarquable & ſi bien autoriſé, nous a été conſervé par Euſebe, dans le cinquiéme Livre de ſon Hiſtoire écleſiaſtique, où l'on trouve tout au long l'admirable Epitre que les

Chrêtiens de Vienne & de Lyon écrivirent là-deſſus aux Chrêtiens d'Aſie & de Phrygie ; & ce qui merite une attention ſinguliere, c'eſt qu'un demi ſiécle après la mort de nos Martyrs, c'eſt à-dire, ſous l'Empire d'Alexandre Severe, qui mourut l'an 235. de l'Ere Chrêtienne, la célébrité de l'Autel de Lyon, avec la ſolemnité de ſes foires & de ſes jeux, ſe ſoutenoit encore avec tout ſon premier éclat, comme le marque expreſſément Dion, qui écrivoit dans ce temps-là, & qui vivoit environ deux ſiécles & demi après la fondation de cet Autel.

* Il eſt donc bien ſurprenant qu'un monument ſi célébre dans l'antiquité, ſoit aujourd'hui ſi peu ou ſi mal connu, & qu'un point, ſi illuſtre dans nôtre Hiſtoire, ait été défiguré par tant de fables qui l'ont obſcurci.

Pour bien éclaircir ce fait in

* ἑορτῆς ἣ καὶ νῦν περὶ τὸν τοῦ Αὐγούστου βωμὸν ἐν Λουγδούνῳ τελεῖται. Dio. lib. 54. p. 544.

tereſſant, & pour le dégager de tout ce qu'on y a mêlé de fabuleux, il faut examiner ici avec préciſion, dans quel temps & à quelle occaſion cet Autel fut élevé dans Lyon par les ſoixante Nations qui y commerçoient; quelles furent la forme, la ſituation & la Dédicace de cet Autel; quels en furent les Miniſtres & par qui ils furent établis; en quoi conſiſtoient les diſputes litteraires, & les jeux qui y furent dans la ſuite fondés par Caligula; & la diſcuſſion exacte de tous ces faits & de quelques autres qui y ſont liez, me conduira naturellement juſques à la fin du premier ſiécle de Lyon, qui eſt préciſément celui de ſon incendie par le feu du Ciel. Voici donc à quelle occaſion l'Autel de Lyon fut érigé dans cette Ville à l'honneur d'Auguſte,

§. 2.

Auguſte vient à Lyon, & y ſéjourne trois ans.

Lyon ne comptoit encore que vingt-ſix ou vingt-ſept années dépuis le temps de ſa fondation, lorſqu'un inſigne deſaſtre * qui ſurvint à l'Empire Romain, procura à cette Ville un des plus grands avantages qu'elle pût ſouhaiter.

L'an de la fondation de Rome. 739.

Lollius, qui avoit ſuccedé à Agrippa dans le gouvernement de Lyon, & des Gaules, ne fut ni auſſi heureux, ni auſſi ſage que lui. Il ſe laiſſa ſuprendre par les Sicambres, qui joints à d'autres Alemans & conduits par un chef nommé Melon, paſſerent le Rhin, déſirent ſa Cavalerie, batirent ſes Legions, & ravagerent pluſieurs Provinces de la domination des Romains.

Dion. lib. 54

Au premier bruit de cet orage, Auguste accourut promptement dans les Gaules, accompagné de Tibere, qui lui succeda dans l'Empire, & qui étoit le second fils de sa femme Livie & de Drusus son premier mari. La presence de l'Empereur arrêta d'abord les barbares, & ce fut pour les tenir en respect, qu'il prit le parti de faire durant près de trois années sa residence dans la Ville de Lyon.

Un autre objet qui n'étoit pas moins essentiel, le détermina à faire ici un si long séjour. On étoit furieusement irrité dans tout ce pays par les brigandages & les violences qu'y commettoit impunément & depuis long-temps un homme de rien, qui y exerçoit la charge importante de Receveur général des trois Provinces des Gaules. Cet homme, dont Dion nous fait un si affreux portrait, & dont il nous

nous raconte * une ſi plaiſante histoire, ſe nommoit Licinius, & * Seneque dans la Satire qu'il composa contre Claude, lui donne le ſurnom d'Enceladus. Il étoit né au pié de la montagne de Tarare; il fut eſclave & puis affranchi de Jules-César, dont le Camp occupa longtemps tout ce quartier, & il parvint enfin par ſa ſoupleſſe juſques à avoir l'Intendance & la Recette générale des Gaules.

Dion. Lib. 54.

Senec. Lud. in Claud.

§. 3.

Brigandage de Licinius. Mont-d'or. Origine de ce nom rapportée par Dion.

Parmi les expediens que cet homme nouveau mit en œuvre pour amaſſer de l'argent, il en imagina un des plus extraordinaires & dont tout autre que lui ne ſe fût jamais aviſé. Comme

les Gaulois étoient obligés de payer chaque mois un certain tribut à l'Empereur, il partagea l'année en quatorze mois, & pour rendre plus reſpectables les deux nouveaux mois qu'il y ajoûta après le mois de Decembre, il leur fit porter à tous deux le nom d'Auguſte. Avec une ſi rare fertilité en expediens, il eut bien-tôt dans ſes coffres preſque tout l'or de nos Provinces, & un des premiers uſages qu'il en fit, ce fut de faire pour lui-même des aquiſitions immenſes dans tout ce beau pays qui s'étend depuis la Saône juſqu'à la montagne de Tarare, qui l'avoit vû naître. Il fit bâtir de ſuperbes Palais dans ce Canton qu'on nomme aujourd'hui le Mont-d'or, & il oſa l'appeller de ſon nom *la montagne de Licinius*, * comme en font foi nos anciens Cartulaires.

Mons Licinii. Cartulaire d'Aiſnay.

Auguſte fut vivement touché

des grandes plaintes qu'on lui fit de tous côtez contre ce nouvel Encelade ; car c'eſt le ſurnom que lui donnent quelques anciens Auteurs. Mais cet homme artificieux voyant l'orage qui le menaçoit, imagina un nouveau genre de ſtratageme pour ſe dérober au chatiment qu'il meritoit. Il trouva le moyen d'engager l'Empereur à aller dans la magnifique maiſon qu'il avoit fait bâtir ſur ſa montagne, & ayant fait briller à ſes yeux les prodigieux tréſors qu'il y avoit entaſſés, *tout cet or eſt à vous Seigneur*, lui dit-il ; *C'eſt pour vous ſeul que je l'ai amaſſé ; & ſi j'en ai depouillé les Gaulois, c'eſt pour les mettre hors d'état de vous nuire & de ſe revolter contre vous.* Une avanture ſi ſinguliere fut cauſe, s'il en faut croire quelques anciens titres, que les Romains attacherent le ſurnom de Mont-d'or à un canton où ils

Dion. Hiſt. Rom. lib. 54. *pa.* 535.

venoient d'en trouver une mine si abondante. Mais peut-être aussi que la fertilité du terroir & la couleur jaunatre, ou rougeatre que la terre y a en plusieurs endroits, n'a pas moins contribué à lui faire attacher ce nom, que l'histoire de Licinius Enceladus dont Dion * nous a fait un détail si curieux.

Dion. vita. Aug.

Le séjour & les bien-faits continuels d'Auguste, eurent bientôt dédommagé les Gaulois de tout ce qu'ils avoient souffert par les extorsions de son Ministre. Ce Prince se livrant à son humeur magnifique & bien-faisante, en fit ressentir les heureux effets à la Ville de Lyon. Il l'établit Metropole * de toute la Gaule Celtique, à laquelle il fit desslors porter le nom de Gaule Lyonnoise. Il abolit les anciens Tributs imposés par Jules César, & il en établit un fort modéré qu'on levoit de cinq en cinq ans;

Strabon. lib. 4.

il agrandit la Ville & l'orna de Théatres, de Bains, de Palais, de nouveaux Aqueducs; & il auroit enfin pû se glorifier avec justice & avec verité, qu'à son arrivée ne l'ayant trouvée que bâtie de brique, il la laissoit bâtie de marbre à son départ; comme il le disoit quelquefois en parlant de la Ville de Rome.

Qu'on foüille tant qu'on voudra dans les histoires & dans les annales des Villes & des Nations, on y trouvera bien peu d'exemples d'une reconnoissance aussi éclatante & aussi constante que celle que les Lyonnois marquerent pour Auguste leur grand bien-facteur; & cette reconnoissance mériteroit d'être applaudie, si elle avoit sçû se renfermer dans des bornes legitimes. Mais on ne peut que la condamner, puisqu'elle dégénera en impieté & qu'elle alla même jusqu'à l'idolatrie.

Excoluit adeo, ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere. quam lateritiam accepisset. Suet. in Aug.

On ne ſe contenta point de lui ériger à l'ordinaire des ſtatuës, de lui conſacrer des Inſcriptions, & d'épuiſer tous les efforts de l'éloquence & de la Poëſie, pour célébrer ſes loüanges. On porta à ſon égard la flaterie & l'impieté, beaucoup plus loin qu'on ne l'avoit jamais portée à l'égard de ſon pere adoptif Jules-Céſar & de Romulus fondateur de l'Empire Romain. On lui bâtit au confluent de nos deux Rivieres un Autel & un Temple des plus ſuperbes, comme à une Divinité du premier ordre. On y établit des Prêtres, pour y offrir des victimes; des Aruſpices pour en conſulter les entrailles; des Augures pour annoncer l'avenir, par le chant, le vol, & le manger des oiſeaux; des Auguſtaux pour préſider aux cerémonies, aux ſpectacles, aux jeux & aux diſputes, qui ſe renouvelloient tous les ans devant

cet Autel: & tout ce qu'il y avoit de plus distingué parmi la noblesse des Gaules, brigua à l'envi l'honneur d'occuper ces places, qui ne s'accordoient qu'aux personnes du plus haut rang, & qui avoient passé par tous les honneurs de leur Colonie ou de leur Ville.

§. 4. & 5.

Les soixante Nations des Gaules érigent un Temple à Auguste. Causes du concours de tant de Nations.

Aussi ce ne furent pas les seuls habitans de Lyon qui eurent part à cette entreprise. Elle leur fut commune avec les soixante Nations des Gaules qui trafiquoient à Lyon, qui s'y rendoient tous les ans pour leurs foires & pour leurs assemblées génerales, & qui avoient éta-

bli dans cette Ville le centre de leur commerce.

Ce concours de tant de Nations differentes, dans la ſeule Ville de Lyon, pourra peut-être paroître d'abord un peu extraordinaire aux perſonnes qui n'envisagent que le Syſtême d'aujourd'hui. Mais il paroîtra fort naturel & même très neceſſaire à ceux qui connoiſſent le ſiécle d'Auguſte, & qui ſçavent y tranſporter leurs idées. Quoique ce ſiécle ait eu la gloire d'avoir porté les ſciences, les arts & le bon gout à leur plus haute perfection, l'art de la navigation y étoit cependant encore ſi informe, qu'on n'y oſa point tenter de paſſer de la Mediterranée à l'Ocean, ou de l'Ocean à la Mediterranée par le détroit de Gibraltar. On regardoit alors les fameuſes Colomnes d'Hercule comme les dernieres extrêmitez du monde, qu'il n'étoit pas permis aux mor-

tels de franchir ; & Quintilien remarque que du temps de Jules-César on doutoit encore si l'Angleterre étoit une Isle, ou si elle étoit jointe à nôtre continent.

Quint. de Inst. Or. lib. 7. Cap. 4.

Ainsi c'étoit dans la Ville de Lyon que se voituroient de toutes parts par le Rhône, par la Saône, par l'Isere, par le Doux, par la Loire même & par la Seine, les plus precieuses marchandises, des Gaules, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Afrique & de l'Orient. C'est de Lyon, comme d'un centre commun qu'elles se répandoient dans toutes les parties du monde connu. C'est la remarque que Strabon fait par deux fois dans son quatriéme Livre ; C'est là le sens du terme Grec dont il se sert, & c'est aussi ce qu'on a expressément marqué dans la constitution de l'Empereur Honorius.

καὶ γὰρ ἐμπορεῖον χρῶνται. Strabo Geog. lib. 4.

Notitia prov. & urb. sub Hon.

Nous n'avons qu'à consulter

avec un peu d'attention les Marbres antiques qui ſe conſervent encore heureuſement dans cette Ville & dans les Provinces voiſines. Nous y trouverons cent curieuſes Inſcriptions qui nous rappellent, dans un détail des plus intereſſans, les noms des Nations & des Particuliers qui trafiquoient à Lyon ; les differens Negoces qu'ils y faiſoient, les droits qu'il payoient au Prince, & les honneurs qu'ils rendoient à ceux qu'ils regardoient comme les Protecteurs de leur Commerce.

§. 6. 7. 8.

Differens commerces des Anciens Lyonnois. Commerce des toiles, du fer, des étoffes. Gynecée ou commerce fait par des communautés de femmes, prouvé par nos Inſcriptions antiques. Commerce en Betail.

On verra avec plaiſir que le commerce des toiles, de la draperie, des étoffes, du Fer & de toute ſorte de manufactures, aujourd'hui ſi commun & ſi floriſſant dans cette Ville, ne l'y étoit pas moins dans le ſiécle d'Auguſte, & dans le ſiécle qui le ſuivit.

Le trafic de toiles eſt expreſſément marqué dans l'Epitaphe de Flavius Felix, auquel on donne la qualité de negociant en toileries, ARTIS LINTIARIÆ. Le titre d'Intendant des mines

de fer, ou ſi on l'aime mieux, de Directeur des forges, qu'on donne à un Veteran nommé Atius Alcimus, nous rappelle clairement l'ancien commerce qu'on faiſoit ici en fer & en clinquaillerie. Car il me paroît évident que c'eſt là le vrai & l'unique ſens de cette Inſcription qu'on voit derriére l'Egliſe de Saint Jean.

Veterano. Procuratori.

ATIO ALC. VE. PROC. FERRARIARUM....

& le ſçavant antiquaire Monſieur Spon nous a fait voir que la Science ne met pas toûjours hors d'atteinte à la ſurpriſe, lorſqu'il a pris ce Directeur des forges ou des mines de fer pour un Receveur de la Ville de Ferrare.

Spon, Recherche des Antiquités de Lyon, p. 183.

Le negoce des étofes & des habits chargés de poil, qui étoient ſi fort à la mode parmi les Romains, nous eſt ſpecifié dans l'inſcription ſepulchrale [a] de Popilius, qui y eſt deſigné par

[a] *Au jardin*

ce terme tout-à-fait ſingulier NEGOTIATOR ARTIS PROSSARIÆ. C'eſt le docte antiquaire Reineſius *b* qui donne à ce mot latin le ſens que je viens de lui donner : & ſon ſentiment n'a point trouvé de Contradicteurs.

des PP. Trinitaires, qui étoit l'ancienne maiſon de M. de Lange.

b *Epiſ.* 456.

Les femmes animées par l'exemple des hommes, ſe piquoient comme eux d'une loüable émulation de faire fleurir le commerce. La notice de l'Empire fait une remarque ſinguliere ſur le negoce de Lyon. Elle nous apprend qu'il y avoit une aſſemblée d'ouvrieres qu'elle appelle *Gynecæum Lugdunenſe*. C'étoit une maniere de corps ou communauté de femmes, qui travailloient à faire des toiles, des étofes, des voiles de navires, des habits pour les Soldats, pour les Officiers, & pour les Empereurs, & qui étoient ſous

la protection d'un des grands Seigneurs de l'Empire.

La montagne de Saint Irenée nous preſente encore aujourd'hui une riche Inſcription, qui nous retrace l'ancien commerce qui ſe faiſoit ici en bétail, en blé, en poiſſon, & en toute ſorte de denrées neceſſaires à la vie. Car c'eſt ainſi qu'il faut entendre ces termes latins qui ſe trouvent dans l'Epitaphe d'un célébre negociant nommé *Maton*, qui étoit né du côté de l'Alſace, mais qui s'étoit établi à Lyon.

Diis Manibus.

D* M

ET

MEMORIÆ ÆTERNÆ
MATTONI RESTITUTI CIVIS
TRIBOCI NEGOTIATORIS
ARTIS MACELLARIÆ HOMINIS PROBISSIMI QUI DEFUNCTUS EST ANN. XXXX.
*MEN. II. D. * XVIII.

Menſe Die.

RUTTONIA MARTIOLA CONJUNX QUÆ CUM EO VIXIT

ANN. VIIII. D. VIII. SINE ULLA ANIMI LÆSIONE ET MATTONIUS GERMANUS RELICTUS A PATRE ANN. IIII. MENSE I. D. XII. ET MATTONIUS RESPECTINUS MENS. VIIII. FIL. ET HEREDES PONENDUM CURAVERUNT SIBI VIVI SUB ASCIA DEDICAVERUNT.

A trente pas hors de la Porte Saint Irenée, au coin d'un pavillon.

§. 10. & 11.

Peseurs, Chargeurs, Rouliers, Receveurs, Intendans du Commerce. Noms des Nations qui trafiquoient à Lyon, marqués dans nos Inscriptions.

Continuons encore pour quelques momens de fouiller dans nos Inscriptions antiques. Elles nous offriront en des termes précis, mais assés peu connus, tout l'attirail necessaire pour un grand & vaste commerce : Les Peseurs, les Chargeurs, les Rou-

liers, les Voituriers du Rhône, de la Saône & de la Loire; les Maîtres des Ports, les Intendants du Commerce, les Receveurs des deniers du Prince &c. C'eſt là un curieux détail dont on eſt inſtruit par quelques Inſcriptions remarquables. La premiere étoit un monument conſiderable, érigé par les deux provinces de la Gaule Celtique & de l'Aquitanique, à l'honneur de Tauricius Florens, qui étoit né dans le pays de Vannes, qui fait aujourd'hui une partie de la Bretagne. Il falloit que ce Tauricius Florens fût un homme d'importance, puiſqu'on lui donne les titres honorables d'Intendant du commerce, *Allectori Galliarum*, de Protecteur de la navigation de la Saône & de la Loire, & puiſque le corps nombreux des Rouliers, des Chargeurs & des Peſeurs, tous gens ſi neceſſaires pour un grand negoce, étoient

ſous ſa juriſdiction. C'eſt dommage qu'une Inſcription ſi particuliere ait été défigurée de nos jours, & qu'il ne nous en reſte plus aujourd'hui qu'une partie, qu'on trouvera engagée dans un des nouveaux batimens de l'Hôtel-Dieu. La voici toute entiére & telle qu'elle a été fidellement rapportée par Monſieur de Belliévre dans ſon manuſcrit, qui porte pour titre, *Lugdunum Priſcum.*

Ruë qui conduit au Rhône, près des égouts de l'Hôpital, au batiment des Convaleſcens.

L. * TAURICIO
FLORENTI TAURICI.
TAURICIANI FILIO
* VENETO
ALLECTORI GALL. *
PATRONO NAUTAR.
ARARICORUM ET
LIGERICORUM ITEM
ARRECARORUM ET
PONDERATIUM
* I I PROVINCIÆ GALLIÆ.

** De Vannes Galliarum.*

** Duæ*

Pour peu que je continuaſſe à

creuſer dans nos anciens monumens, & à les rapporter ici, on y verroit les noms bien marquez de la plûpart de ces differentes Nations, qui commerçoient dans la Ville de Lyon. Rien de plus commun ſur-tout, que d'y trouver les noms des Auvergnats, des Francs-Comtois, des Picards, des Peuples de Troyes dans la Champagne, de ceux de Vannes dans la Bretagne, de ceux d'Autun & d'Amiens, de ceux qui étoient du côté de l'Alſace, & de ceux qui habitoient du côté de Teroüanne & vers les côtes de l'Ocean Britannique.

Arverni, Sequani, Veromandui, Tricaſſi, Veneti, Ambiani.

Mais j'ai pris le parti de renvoyer à un autre endroit l'explication de la pluſpart de ces inſcriptions, pour ne pas interrompre la ſuite de cette hiſtoire, & pour ne pas la charger d'une trop grande litterature.

Tous ces peuples differens, qui

qui étoient au nombre de ſoixante, étoient partagés en ce tems-là en trois vaſtes Provinces, qu'on nommoit les trois Gaules, & c'étoient la Gaule Celtique, l'Aquitanique & la Belgique. Car pour ce qui eſt de la province Narbonnoiſe, dans laquelle Vienne étoit compriſe, elle faiſoit une Province à part, qui appartenoit déja aux Romains, long-tems avant que Céſar entrât dans les Gaules; & c'eſt pour cela que ce même * Jules-Céſar, faiſant la diviſion des Gaules, à la tête de ſes Commentaires, ne les partage qu'en trois Provinces, ou en trois ſortes de Gaules differentes, qui ſont les trois que je viens de nommer.

Ainſi ſelon cet arrangement, la Ville de Lyon ſe trouvoit être à la tête des Gaules; C'eſt-à-dire, préciſement à l'entrée de la Gaule Celtique, qui commençoit

* *Gallia eſt omnis diviſa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipſorum lingua, Celtæ noſtra*

Galli appellantur. Cæs. de bello Gal. lib. 1.

au confluent même de nos deux Riviéres, comme l'exact Ammien Marcellin l'a remarqué dans son Histoire, où il dit que* l'endroit où le Rhône reçoit la Saônne & lui donne son nom, est le commencement même & la tête des Gaules.

Rodanus.... Ararim, quam Sanconam appellant..... suum in nomen asciscit...... qui locus exordium est Galliarum. Amm. Marc. lib. Hist. 15.

Ce furent les soixante Nations de ces trois Gaules, qui choisirent unanimement la Ville de Lyon pour y ériger à frais communs un magnifique monument à l'honneur d'Auguste leur bienfacteur encore vivant : car pour les quatorze Nations de la Gaule Narbonnoise, elles dresserent leur Temple à part, comme l'a bien remarqué Mr. de Marca dans sa Dissertation sur la Primacie de Lyon. Mais ce Savant homme n'avoit pas fait attention à la date, quand il dit que nôtre Temple ne fut érigé qu'après celui * de Narbonne. Il paroit clairement, par l'Inscription de

Marca de Primatu ....

l'Autel de Narbonne, rapportée par Gruter, * & par la date du Consulat de Statilius Taurus, qui y est marquée, que le Temple de Narbonne ne fut bâti qu'environ dix-huit années après celui de la Ville de Lyon, laquelle donna le ton au reste des Gaules ; & je crois même à l'Asie & à la Bithynie, qui ne manquerent pas de suivre un si mauvais exemple.

Lugd. pag. 275. Gruter, p. CC. XXIX.

Il est trés-certain que ce fut vers l'endroit même où le Rhône & la Saône unissent leurs eaux, que l'Autel d'Auguste fut élevé. Outre le témoignage positif de Strabon & de Lucius Florus, * il nous reste encore une belle Inscription antique qui nous assure le même fait. C'est un vœu fait à Jupiter par un des Prêtres de ce Temple même, qui se nommoit Adginnius & qui étoit né dans la Ville de Besançon, où il exerçoit la char-

* *Ara Cæsari, ad confluentem Araris & Rhodani dedicata, Sacerdote C. Julio Verecundato.* FLORUS.

Au pied de la Tour

ge de Pontife & de Duumvir.

ou clocher de Saint Pierre.

Optimo Maximo.

Quintus. Filius.

Sequanus Augusti.

Duumvir.

JOVI. O. M.

Q. ADGINNIUS URBICI
FIL. MARTINUS. SEQU.
SACERDOS ROMÆ ET AUG. AD
ARAM AD CONFLUENTES ARARIS
ET RHODANI FLAMEN
IIVIR IN CIVITATE SEQUANORUM.

Qu'on ne ſoit pas ſurpris au reſte ſi ce Prêtre de nôtre Autel d'Auguſte, ſe donne auſſi dans cette Inſcription la qualité de Prêtre de Rome, où peut-être il n'avoit été de ſa vie, & ſi tous les autres Prêtres Conſacrés aux Autels de ce Prince, ont tous fait la même choſe. Suetone nous dévoile parfaitement en deux mots le miſtere de ce double Sacerdoce. Il dit qu'Auguſte ne voulut jamais ſouffrir qu'on lui érigeât des Temples, ſi ce n'eſt en commun avec Rome, qu'on regardoit comme une * divinité:

Nisi communi suo Romæque nomine ; & voilà l'explication de ces deux mots ROM. ET AUG. qu'on trouve généralement dans toutes les Medailles d'Auguste, qui ont pour revers la figure de l'Autel de Lyon, ou de quelqu'un de ceux qu'on lui consacra ailleurs. Ce Prince crut se sauver, par cette maniere de modestie payenne, de l'impieté qu'il commit en permettant ainsi qu'on lui decernât des Prêtres, des Sacrifices & des Autels.

Dea *Roma*. Suet. in Aug. C. LII.



CHAPITRE V.

DESCRIPTION DU TEMPLE d'Auguste.

SOMMAIRE.

1. *Figure du Temple d'Auguste marquée dans les Auteurs & les monumens anciens.*
2. *Sa difference d'avec le Temple d'Asie.*
3. *Colonnes de Granit, qui flanquoient la façade du Temple d'Auguste.*
4. *Fausse tradition populaire sur ces Colonnes.*
5. *Le Temple d'Auguste appellé indifferemment Temple, ou Autel.*
6. *Il est consacré dans la suite des temps aux Successeurs de ce Prince.*
7. *Premiers Pontifes connus par le sommaire de Tite-Live, & par nos Marbres antiques.*
8. *Inscription remarquable du Pontife Ligurius. Choses singulieres qu'elle nous apprend. Sevirs Augustaux. Spectacles du Cirque.*

9. Erreur de Monsieur Spon sur la Tribu Galeria & sur les trois cens Augures de Lyon, relevée.

10. Les soixante Nations ont chacune leur Aruspice à l'Autel de Lyon.

§ 1. 2. 3. 4.

CE n'est point sur des preuves debitées en l'air que nous allons appuyer ce qui nous reste à dire sur l'Autel de Lyon. Nous n'avancerons rien qui ne soit autorisé & garanti par les monumens les plus incontestables : c'est-à-dire ou par Strabon, ou par une infinité de Medailles antiques, sur lesquelles on voit encore le Frontispice de ce Temple exactement representé ; ou par les deux Colonnes de Granit qui flanquoient la façade de ce Temple, & qui sont heureusement venuës jusques à nous ; ou enfin par une infinité de débris de ce superbe édifice, dont on se servit dans le douziéme siécle pour

construire nôtre Eglise Cathedrale de Saint Jean-Baptiste & le Pont de pierre de la Saône, comme nos Historiens l'ont remarqué, & comme nous pouvons aisément nous-mêmes le remarquer après eux.

Les Medailles de bronze qu'on trouve fort communément dans le territoire de Lyon, nous font voir à l'œil que le Temple en question étoit d'une figure quarrée; que le dessus en étoit ouvert en terrasse, que la façade en étoit embellie de magnifiques ornemens d'Architecture, travaillés à jour, & qu'elle étoit flanquée de deux grandes Colonnes de Granit, qui portoient chacune une Statuë colossale de la victoire, tenant une Couronne de laurier à la main.

La destination de ce beau monument est clairement marquée par l'inscription ROM. ET AUG. qu'on voit au bas, ou


TI.CAESAR.AVGVST.F.
IMPERATOR.VII.
ROM.ET.AVG



pour parler antique, dans *l'exergue* de la Medaille.

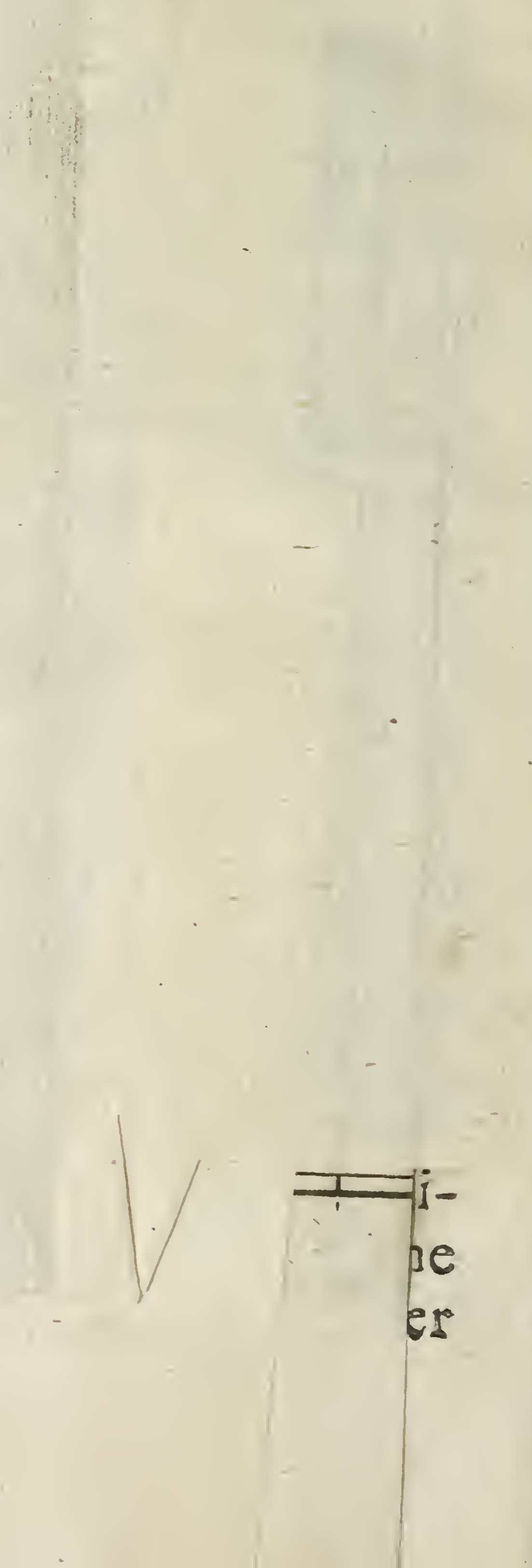
Je sçai que quelques Antiquaires, même de ceux du premier ordre, ont crû, faute d'attention, que cette Medaille, & cette Inscription regardoient le Temple, que la Communauté d'Asie fit ériger à l'honneur d'Auguste; mais il leur auroit été fort facile de se détromper, s'ils avoient fait reflexion : 1°. que le Temple d'Asie est Exastyle ou à six Colonnes, au lieu que le nôtre n'en a que deux : 2°. que celui d'Asie a quatre marches bien marquées, par lesquelles on y montoit, & que la façade en est couronnée d'un Fronton en triangle, au lieu que le nôtre n'a rien de pareil : 3°. que l'Inscription qui est sur la frise du premier, se voit sur le pié-d'estal du nôtre; & qu'enfin cette Inscription COM. ASIÆ, qui se voit dans le champ même de la Medaille A-

ſiatique, tranchant abſolument tout équivoque, il n'eſt plus permis de confondre ce monument avec le nôtre.

Les deux magnifiques Colonnes dont nous avons parlé, ſe trouvent encore aujourd'hui en nature, à-peu-près vers le même endroit où nos anciens Gaulois les placerent : mais avec ces deux differences, qu'au lieu qu'autrefois elles flanquoient le Frontiſpice du Temple d'Auguſte, elles ſoûtiennent aujourd'hui la voute du Chœur de l'Egliſe d'Aiſnay, qui a été élevée en partie des ruines de ce Temple : & au lieu que chaque Colonne avoit environ vingt-cinq pieds de hauteur, ſans compter la baſe & le chapiteau, qui étoient d'un ordre Corinthien, & qui demandant par conſequent beaucoup d'art & de délicateſſe, avoient été faits d'une matiere plus facile à travailler

Pilliers qui portent la Voute du Chœur de L'Eglise d'Aisnay, et qui estoient anciennement les deux Colonnes qui flanquoient l'autel Consa[…] a Rome et a Auguste, tel quil est represente en quelques medailles d'Auguste de Tibere et de Claude. ces Colonnes ont esté depuis Sciées en deux pour faire ces quat[…]illiers 91





i-
ne
er

que le Granit ; elles n'ont plus aujourd'hui que la moitié de cette hauteur, depuis que la pieuſe ſimplicité de nos Ancêtres les a fait ſcier en quatre, pour porter, comme je l'ai dit, la voute du Sanctuaire.

C'eſt une ancienne tradition populaire de ce païs, que ces Colonnes ſont de pierre fonduë & jettée en moule, à-peu-près comme on jette le metal. C'eſt leur épaiſſeur extraordinaire qui a pû donner lieu à cette imagination, & je vois que ce conte, tout frivole qu'il eſt, a été adopté par quantité de Gens de lettres, qui l'ont vû autoriſé par nos anciens Hiſtoriens.

Pour détruire cette fable, qui ſe détruit d'elle-même, il ſuffit de faire remarquer brievement avec Daviler dans ſon cours d'Architecture ; 1°. que le Granit, qui fait la matiere de nos Colonnes, eſt une eſpece de marbre qui

n'eſt guere inferieur en dureté au Porphire, & que les grains de ſable qui le compoſent & d'où le Granit tire ſon nom, ſont ſi ſerrés & ſi condenſés, qu'il n'eſt pas moins incapable d'être fondu que le Porphire même; 2o. qu'une des proprietés ſpécifiques du Granit & du Porphire, qui vient de leur dureté même, c'eſt de pouvoir être levés par Blocs d'une grandeur prodigieuſe; & c'eſt pour cette raiſon que les anciens Peuples d'Egypte, qui travailloient toûjours pour l'immortalité, employoient ordinairement le Granit pour éterniſer la memoire de leurs Heros, par ces immenſes piramides, & par ces prodigieux obeliſques, que nous voyons encore aujourd'hui à Rome, où l'on en a tranſporté quelques-uns, & au prix deſquels on peut dire que nos colonnes diſparoiſſent, & ne ſont rien.

Il ne dût pas être difficile aux ſoixante Nations des Gaules, quand elles érigerent ici le Temple d'Auguſte, de faire venir de ce Granit de l'Egypte, qui étoit déja ſoumiſe aux Romains. Peut-être même le tirerent-ils ou de l'Iſle d'Elve, ou des pays qu'arroſent près de nous le Rhône & l'Iſere vers leur embouchure, où l'ancienne carriere de Granit, comme nous l'aſſure le même Daviler, a été retrouvée de nos jours.

§. 5. 6. 7.

Le Temple d'Auguſte nommé indifferemment Temple ou Autel. Il eſt conſacré dans la ſuite des temps aux Succeſſeurs de ce Prince.

On ne doit pas être ſurpris au reſte de ce qu'en faiſant la deſcription de ce monument antique, je me ſuis indifferemment

ſervi du nom de Temple, & de celui d'Autel. Je n'ai fait que ſuivre à cet égard l'exemple des anciens Auteurs dans leſquels on trouve ces deux termes preſque également employez. Suetone ne lui donne que le nom d'Autel dans la vie d'Auguſte. Juvenal uſe de la même expreſſion dans ce vers connu de toute la terre.

Sat. 1.

Ut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram.

Geog. L. 4. Strabon au contraire dans ſa Géographie, le qualifie de Temple τὸ ἱερὸν & il n'y a pas juſques à nos marbres antiques, dont les Inſcriptions ſont toûjours conçuës en termes propres & précis, qui ne nous preſentent encore cette même variation.

Il eſt vrai qu'on y voit plus communément le nom d'Autel *ad aram Rom. & Aug...... ad aram * ad confluentes Araris & Rhodani*. Mais on trouve le nom

Au clocher de Saint Pierre.

de Temple dans deux inscriptions curieuses, qui se voyent près de ce même endroit.

La premiere sert de base à la Croix dressée au milieu de la place de Saint Pierre, & c'est un monument érigé à l'honneur de Catulius, qui aprés avoir passé par toutes les dignitez de la Ville de Troyes en Champagne sa patrie, fut enfin élevé par les trois Provinces des Gaules au brillant Sacerdoce du Temple de Rome & d'Auguste érigé à Lyon.

C. CATULIO *Cajo.*
DECIMIO
TUTI CATULII FIL. *Filio.*
TRICASSIN. OMNIB.
HONORIBUS APUD SUOS *Sacerdoti.*
FUNCTO SACER.
AD TEMPLUM ROMÆ ET
AUGG. III. PROVINC. GALL. *Augustorum.*
T. R. *Tres Provinciæ Galliarum. Titulus Restitutus.*

Paradin qui nous a conservé dans son entier cette Inscription, que le temps a defigurée en par-

tie, nous apprend que la place où l'on voit aujourd'hui ce monument & cette croix, ſervoit de ſon temps de Cimetiere à l'Egliſe de Saint Saturnin.

Ces deux grandes lettres T R. que Paradin n'explique pas & qui ſont les deux initiales de ces deux mots latins *Titulus Reſtitutus*, nous marquent que le monument en queſtion ayant été ruiné par quelque accident, avoit été rétabli dans la ſuite des temps.

La ſeconde inſcription où l'on trouve le mot de temple, reſſemble aſſés à la premiere. C'eſt encore un monument érigé à l'honneur de Servilius Martianus, Auvergnat de naiſſance, qui exerça le même emploi que ce Catulius, dont nous venons de parler. Mais cette ſeconde inſcription nous rappelle un fait remarquable, qui merite que nous la rapportions ici tout au long.

SERVILIO
MARTIANO
ARVERNO
C. SERVILI
DOMITI FILIO
SACERDOTI AD;
TEMPLUM ROMÆ
ET AVGVSTORVM
TRES PROVINCIÆ
GALLIÆ.

Au bas de l'escalier d'une maison qui touche la Chapelle de S. Cosme.

Le terme d'*Augustorum* qu'on voit tout au long dans la huitiéme ligne, nous marque clairement qu'après la mort d'Auguste, nôtre Autel de Lyon fut consacré à ses successeurs, qui y reçurent les mêmes honneurs qu'y avoit reçûs Auguste lui-même, & c'est là le vrai sens de ces deux mots latins *ARÆ CÆSARUM*, qui se trouvent dans quelques anciennes Inscriptions de cette Ville, lesquelles par consequent sont posterieures au temps d'Au-

guſte, auſſi-bien que les deux que je viens de raporter.

Ces mêmes inſcriptions ont fait paſſer juſques à nous, du moins en partie, les noms, les qualités, les pays, le nombre même des Pontifes, des Augures, des Aruſpices, & des Prêtres Auguſtaux, qui furent attachés à ce Temple, durant l'eſpace d'environ deux Siécles.

On n'a pû deterrer juſqu'ici dans aucun de nos monumens le nom de celui qui fût le premier Prêtre de ce Temple. C'eſt par le ſommaire du 137. livre de Tite-Live que nous le connoiſſons; & quoique ces ſommaires ne ſoient pas de la façon de Tite-Live lui-même, ils ne laiſſent pas néanmoins d'être regardez à-peu-près ſur le même pied, puiſqu'ils ſont certainement d'un ancien Auteur, que les plus habiles critiques croyent avec raiſon être ce même Florus, qui a écrit

un abregé de l'Hiſtoire Romaine, d'un ſtyle ſi brillant & ſi fleuri. Il eſt évident que c'eſt de l'Autel de Lyon, & non pas de ceux qu'on érigea ailleurs à Auguſte, que Florus parle dans ce Sommaire, puiſqu'il nous y avertit que cet Edifice fut placé au confluent de nos deux Rivieres. *Ara Cæſari ad confluentem Araris & Rhodani dedicata, Sacerdoteque creato C. Julio Verecundato.*

C'eſt uniquement par nos marbres antiques, que ſont venus juſques à nous les noms de Catulius, de Martianus, & d'Adginnius, dont nous avons déja parlé, & qui furent chargés après *Verecundatus*, des mêmes fonctions Sacerdotales dans nôtre Temple.

Mais une Inſcription des plus remarquables dans ce genre, & certainement des plus dignes de la curioſité publique, c'eſt celle de *Ligurius*, qui ſe voyant élevé

par les souffrages unanimes à la Dignité de Pontife de nôtre Temple, en soûtint l'éclat avec tant de distinction, & signala sa reconnoissance par des jeux magnifiques, par des courses de chariots, & par des liberalités publiques, dont on n'avoit encore point vû ici d'exemple avant lui.

§. 8.

Inscription remarquable du Pontife Ligurius. Faits singuliers qu'elle nous apprend. Sevirs Augustaux. Spectacles du Cirque. Magnificence de ce Pontife.

Le marbre qui nous rappelle ce fait, se voit encore aujourd'hui dans le Vestibule de l'Eglise de Saint Etienne, ancienne Cathedrale de Lyon. Ce monument digne d'être éclairci avec soin, va nous apprendre bien des cho-

ſes intereſſantes 1°. Qu'il y avoit à Lyon, à peu près comme à Rome, un corps de Senateurs qui ſont ici nommés Curions, & qu'on nommoit plus communément Decurions. 2°. Qu'il y avoit auſſi des Chevaliers Romains, avec divers Corps de Negotians, qui avoient leurs priviléges, & qui étoient gouvernez par des Duumvirs, dont les fonctions repondoient à celles des Conſuls Romains. 3°. Que nôtre Temple d'Auguſte avoit ſon Pontife perpetuel, tout comme l'avoient à Rome les Temples de Jupiter, & de Mars, au niveau deſquels, on l'avoit mis à cet égard. 4°. Que pour donner plus de relief & plus d'ordre aux jeux & aux ſpectacles publics, qu'on celebroit tous les ans, auprès de cet Autel, on en commit le ſoin à ſix perſonnes diſtinguées, qui furent nommées *Sextumvirs* ou *ſevirs Auguſtaux*, *ſeviri Auguſ-*

tales. Mais il faut remarquer que ce fut l'Empereur Tibere, qui imagina ce nouveau genre de Sacerdoce, & qui s'y enrolla lui-même, pretendant éterniser par là la memoire d'Auguste. C'est Tacite qui nous est garant de ce fait *; & ainsi tous ces monumens antiques, où nous trouvons ici si communément le mot de Prêtres ou de Sextumvirs Augustaux IIIII *Aug*. nous avertissent par là même qu'il n'en faut chercher la date qu'après le commencement de l'Empire de Tibere, où se fit cet établissement.

Le dernier fait remarquable que nous apprend l'Inscription de Ligurius, c'est que les spectacles du Cirque, dont le Peuple de Rome étoit si * jaloux, se donnoient aussi au Peuple de Lyon. Ce fut à l'occasion de son Pontificat perpetuel, que Ligurius en fit les frais. Mais il pa-

* *Idem annus novas cerimonias accepit, addito Sodalium Augustalium Sacerdotio.* Tac. lib. 2. Hist.

* *Panem & Circenses.*

roit qu'on n'avoit point encore ici bâti de Cirque fixe, puiſque ce nouveau Pontife demanda aux Decurions qu'ils lui aſſignaſſent un lieu convenable, pour celebrer ſes jeux, comme il eſt marqué par ces quatre Lettres initiales L. D. D. D. Locus Datus Decreto Decurionum.

Voici l'Inſcription toute entiere. Elle eſt aſſés fidélement rapportée par Gruter, page 431. mais elle s'y trouve déplacée. Car il la met dans l'Egliſe de Saint Pierre *, au lieu de la placer dans le Veſtibule de l'Egliſe de Saint Etienne, où elle eſt, comme j'ai dit, & où je l'ai exactement tranſcrite.

In Æde S. Petri. Gruter.

SEX. LIGURIUS SEX. FIL.
GALERIA MARINUS
SUMMUS CURATOR C. * R.
PROVINC. LUG. QIIVIRALIB.
ORNAMENTIS SUFFRAG.
SANCT. ORDINIS HONORATUS.
IIVIR DESIGNATUS
EX POSTUL. POPULI OB HONOREM
PERPETUI PONTIF. DAT.

Sexti Filius

Coloniæ Romanæ. Provinciæ. Lugd.

Quinque duumviralibus. Suffragiis. Duumvir. Postulatione. Pontificatus datum. Denarios quinque. Sexviris Augustalibus. Denarios tres. Locus. Datus. Decreto. Decurionum.

CUJUS DONI DEDICATIONE
CURIONIBUS X. V ORDINI EQUES
TRI IIIII VIRIS AUG. NEGOTIATO-
RIB. VINARIIS X. III. ET OMNIB.
CORPORIB. LUG. LICITE COEUNTIB.
X. I I.
IDEM LUDOS CIRCENSES DEDIT.
L. D D D.

Cette magnifique Inſcription fut le prix avec lequel on paya les jeux dont Ligurius regala le public. Ce fut par cette marque d'honneur, qu'on reconnut les gratifications d'argent qu'il fit aux plus illuſtres Corps de la Ville, le jour de ſon inſtallation : ſoit que les chiffres ſi exactement détaillés dans le monument, ne ſignifient que des diſtributions perſonnelles & de ſimples monnoyes d'argent données à chaque particulier ; ſoit qu'ils ſignifient de grands ſeſterces, qui valoient, comme l'on ſcait, mille fois autant que les petits. C'eſt là la conjecture de Monſieur Spon, & ce ſentiment n'eſt pas à rejetter.

§. 9.

§. 9. 10.

Erreur de M. Spon sur la Tribu Galeria & sur les trois cens Augures, relevée.

Mais cet habile Critique s'est laissé surprendre, lorsque déchiffrant nôtre Inscription, il a pris, par je ne sçai quel ébloüissement, le nom de la Tribu pour le nom de la personne même ; & au lieu d'en traduire ainsi ces premieres paroles, Sextus Ligurius.... Galeria Marinus, *Sextus Ligurius Marinus de la Tribu Galeria*, il a confondu tout cela ensemble & en a fait ce nom monstrueux *Sextus Ligurius, surnommé*, dit-il, *Galeria Marinus.*

L'erreur qui est échappée à ce même Auteur, à l'occasion des Augures de nôtre Temple, n'est pas moins remarquable, & elle merite d'autant plus d'être rele-

vée, que les fautes des ſçavans hommes ſont infiniment plus contagieuſes & plus ſéduiſantes que celles des autres. Cet Antiquaire, d'ailleurs ſi exact, a mis dans le Temple d'Auguſte pas moins de trois cens Augures, & cela pour avoir vû dans pluſieurs de nos Inſcriptions ces initiales *C.C.C.Aug. Lugd.* qui ne ſignifient point, *trecenti Augures Lugdunenſes*, trois cens Augures de Lyon, comme cet Auteur ſe l'eſt imaginé; mais qui ne ſignifient autre choſe que *Colonia Copia Claudia Auguſta Lugd.* comme les ont unanimement expliquées Scaliger, Juſte Lipſe, Gruter & M. de Marca, & comme il eſt évident par pluſieurs Inſcriptions antiques & ſingulierement par l'Inſcription Taurobolique, qu'on voit encore aujourd'hui près du Village de Theim, vis-à-vis de Tournon, où les termes (*Colonia Copia. Claudia Aug. Lug.*) ne ſont pas

exprimés par de ſimples initiales, mais tout au long, comme je viens de les marquer ici.

Diſons un mot de nos Aruſpices, dont le bizarre métier étoit, comme l'on ſcait, d'annoncer l'avenir par l'Inſpection des entrailles des victimes encore fumantes; comme celui des Augures étoit de le prédire par le vol, le chant & le manger des oiſeaux.

Les ſoixante Nations ont chacune leur Aruſpice.

Un marbre antique, que nous n'avons plus, mais dont l'Inſcription curieuſe ſe trouve heureuſement dans Paradin, nous apprend un fait remarquable touchant les Aruſpices attachez au Temple de Lyon. C'eſt que leur nombre égaloit celui des Nations qui trafiquoient à Lyon, & qui avoient travaillé de concert à ériger le Temple d'Auguſte. Ces

differentes Nations étoient, comme nous l'avons dit, au nombre de ſoixante, & c'étoit là préciſement le nombre de nos Aruſpices, comme nous l'apprend nôtre Inſcription; qui paroîtra aux connoiſſeurs marquée au coin d'une aſſés noble ſimplicité, & qui eſt une épitaphe conſacrée à la memoire de Marcus Oppius Placidus, le premier des ſoixante Aruſpices de Lyon.

D. * M.

Diis manibus.

MARCI OPPI PLACIDI
HARUSPICIS PRIMI DE LX.
CUI LOCUM. SEPUL
TURÆ ORDO SANCT
ISSIMUS LUG. DEDIT.

Il eſt fort vraiſemblable que chaque Nation y avoit ſon Aruſpice particulier, qu'elle nommoit & qu'elle entretenoit; & l'on ne doit pas regarder ce ſen-

timent comme une conjecture en l'air, puis qu'il eſt ſi bien autoriſé & ſi ſolidement appuyé par la remarque ſinguliere que fait Strabon dans le quatriéme livre de ſa Géographie : C'eſt qu'entre les ornemens dont brilloit le Temple d'Auguſte, on y voyoit deux grands & magnifiques Autels, ſur l'un deſquels on avoit placé les ſoixante Statuës avec les noms des ſoixante peuples, qui avoient élevé cet édifice. Ces ſoixante autels & ces ſoixante Augures, qui égaloient le nombre des Nations, ſont une aſſez forte preuve que chaque peuple avoit voulu s'y diſtinguer par ſes Miniſtres particuliers, comme ils ſe diſtinguoient tous par leurs noms & par leurs autels.

ἐςι βῶμος καὶ ἀξιολόγος ἐπιγράφην ἔχων τῶν ἐθνῶν ξ. τὸν ἀριθμον καὶ εἰκόνες τουτῶν ἑκαςου μία.

On a laiſſé perdre un marbre precieux, où étoit gravée la curieuſe Epitaphe de la femme d'un de ces ſoixante Augures, nommée Felicia Mina. Elle me-

rite d'avoir place dans cet ouvrage.

Decurio Colonia Claudia Copia Augusta.

BONÆ MEMORIÆ ET SPEI æternæ ſpiritu quoque incomparabili Feliciæ Minæ Feminæ rariſſimæ caſtitatis, exempli, affectionis pleniſſimæ erga omnes homines Julius Primitius Dec. * *C. C.C. Aug. Conjugi incomparabili quæ vixit annos xxxii. menſ. v. dies iiii. ſine ulla querela ſibique vivus fecit & ſub aſcia dedicavit.*

Tout me perſuade que c'eſt là l'Epitaphe d'une Femme Chrêtienne, mais dont le mari devoit encore tenir au Paganiſme, puiſqu'il étoit un des Augures du Temple d'Auguſte. Les termes ſinguliers d'heureuſe memoire & d'eſperance éternelle ; cet éloge qu'il fait de la charité dont ſa femme étoit remplie pour ſon prochain, ſans aucune diſtinc-

tion ; ces loüanges par lesquelles il releve sa vertu , sa rare chasteté & les bons exemples qu'elle donna durant sa vie ; tout cela ressent fort le Christianisme , qui avoit déja fait de fort grands progrès dans Lyon , dans le tems qu'on fit cette Epitaphe , qui paroit être du commencement du troisiéme siécle.



CHAPITRE VI.

DRUSUS FAIT LA DEDICACE Du Temple d'Auguste.

SOMMAIRE.

1. *Epoque de cette Dedicace marquée dans les Sommaires de Tite-Live.*
2. *l'Empereur Claude né à Lyon ce même jour.*
3. *Cette Dedicace est faite par son Pere Drusus. Reste du Palais où il logeoit.*
4. *Drusus profite de cette Solemnité pour prevenir la Guerre.*
5. *Caligula succede à Tibere. Sa soudaine métamorphose. Il vient à Lyon. Moyens bizarres dont il s'y sert pour avoir de l'argent.*
6. *Il fonde des prix d'Eloquence Grecque & Latine dans le temple d'Auguste.*
7. *Bizarres conditions qu'il attache à ces prix. Peines des vaincus.*
8. *Il établit à Lyon des jeux mêlés.*

9. *Erreur échappée là-dessus au Pere Pagi dans sa Critique de Baronius.*
10. *Les jeux Gaulois célebrés à Rome.*

§. 1. 2. 3. 4. & 5.

LE Temple d'Auguste ayant été enfin achevé, on en fit la Dedicace avec tout l'apparat & toute la solemnité qu'on peut imaginer.

On peut juger de l'éclat qu'eut cette cérémonie payenne, par le grand soin qu'ont eu nos anciens Historiens de nous en marquer les détails; & nous en serions encore bien mieux instruits, si le 137. livre de Tite-Live, où ce détail se trouvoit, n'étoit un de ceux que nous n'avons plus. Mais l'ancien Auteur qui nous a laissé une idée assés exacte des 140. ou plûtôt des 141. livres de Tite-Live, par les Sommaires qu'il en a fait, & qu'on attribuë à Florus, comme je l'ai déja remarqué, cet

ancien Auteur, dis-je, en marquant les principaux chefs des matieres dont il eſt traité dans toutes les Decades, y a heureuſement compris celles qui concernent la Dedicace de nôtre Temple.

Parmi les divers articles dont il eſt fait mention dans ce Sommaire, on y trouve en particulier une circonſtance qui nous intereſſe ſingulierement. C'eſt l'Epoque certaine & bien marquée de la Dedicace de nôtre Temple. Elle ſe fit ſous le Conſulat de Julus & de Q. Fabius Affricanus. C'eſt à-dire ſelon les faſtes Capitolins, l'an 744 de la Fondation de Rome, & environ dix ans avant la Naiſſance de JESUS-CHRIST.

On choiſit pour cette grande cérémonie le premier jour du mois d'Aouſt, qui deux ans après dans la reformation générale du calendrier, fut conſacré à Auguſ-

te, dont il commença de porter le nom, au lieu du nom de Sextilis qu'il portoit auparavant.

Ce même jour fut marqué par un ſecond évenement auſſi conſiderable que le premier. Ce fut la Naiſſance de l'Empereur Claude *, qui naquit à Lyon preciſément le même jour que ſon pere Druſus dedia nôtre Temple en qualité d'Augure & de Céſar.

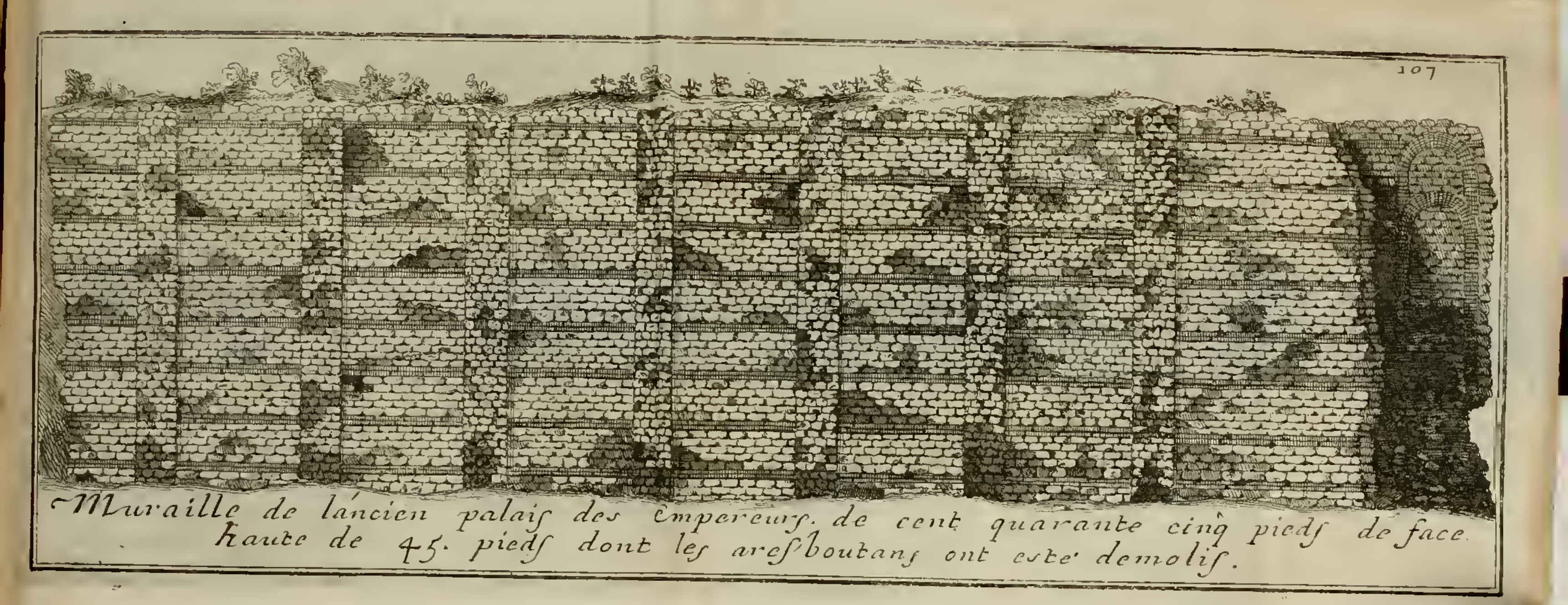
Claudius natus eſt.. Calendis Auguſti Lugduni, eo ipſo die quo primùm ara ibi Auguſto dedicata eſt. Suet. in Claud. c. 2.

Ce Druſus dont les anciens Auteurs, & ſur-tout Horace ont tant loüé la valeur, étoit fils de l'Imperatrice Livie & frere Puiſné de Tibere, & il fut obligé de ſéjourner quelques années dans les Gaules, où Auguſte l'avoit envoyé, pour reprimer les courſes des Sicambres. Ce fut à l'occaſion de cette longue guerre que ſa femme Antonia, fille du Triumvir Marc Antoine & d'Octavie, ſœur d'Auguſte, vint ſur les Traces de ſon

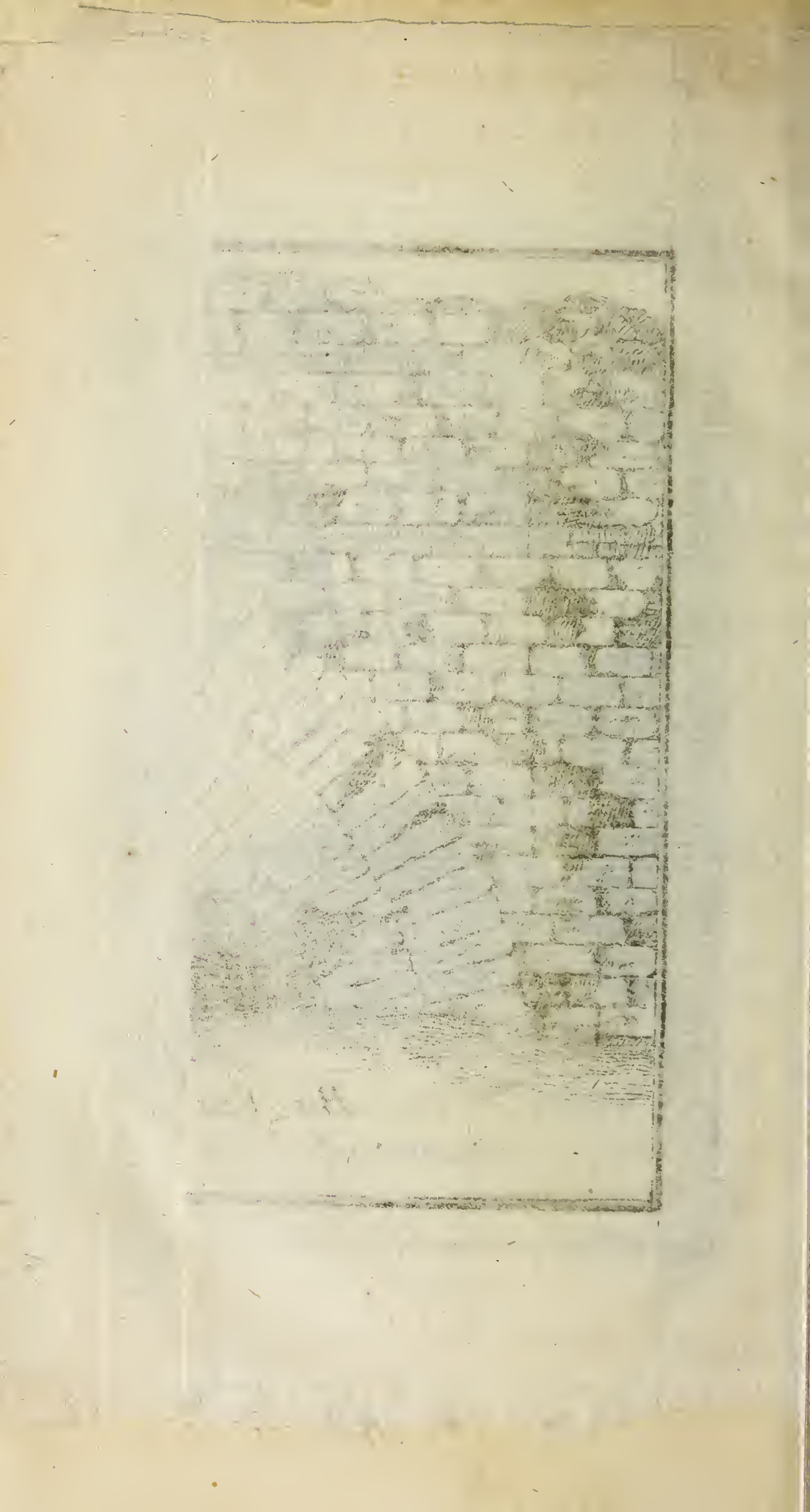
mari, faire un assés long séjour à Lyon, & nous voyons encore sur nôtre montagne des restes magnifiques du Palais où elle logea. C'est une muraille de cent quarante-cinq pieds de face & de quarante-cinq pieds de hauteur, composée de couches de briques & de pierres, liées avec un ciment si dur, qu'il est presque à l'épreuve du fer, ce qui est la marque de son antiquité. * Ce fut là que naquit Claude, qui cinquante ans après ayant succedé à son neveu Caligula, signala son amour pour sa Patrie, en la faisant élever au rang des Colonies Romaines, comme nous verrons dans le chapitre suivant.

On donne ici la figure de cette muraille.

Dion nous apprend un fait fort remarquable, auquel la Dedicace de nôtre Temple donna occasion. Il dit dans son Livre quarantiéme que Drusus, qui n'excelloit pas moins dans les



Muraille de lancien palais des Empereurs de cent quarante cinq pieds de face haute de 45. pieds dont les aresboutans ont este demolis.



arts de la paix que dans ceux de la guerre, mit admirablement bien à profit cette cérémonie de Religion, pour prévenir le nouvel orage qui se formoit dans les Gaules. Les inquiets Sicambres sollicitoient fort les Gaulois de secouer le nouveau joug des Romains; & les Gaulois eux-mêmes rebutés par quelques nouveaux Tributs * dont on recommençoit à les surcharger, étoient fort disposés à suivre les impressions des Sicambres. Mais le sage Drusus ayant fait inviter à cette solemnité les personnes les plus considerables des Gaules, il sçût si bien menager leurs esprits, qu'il les renvoya contents & l'orage se dissipa.

* προφάσει τῆς ἑορτῆς ἣν καὶ νῦν περὶ τὸν, τοῦ Αὐγούστου βωμὸν ἐν Λουγδούνῳ τελοῦσι. Dio. lib. 44.

Voila tout ce que l'antiquité nous a appris de bien certain touchant le Temple d'Auguste; & la matiere sera épuisée, dès que nous aurons éclairci le célébre article des disputes d'élo-

quence, & des jeux fondés environ cinquante ans après par l'Empereur Caligula. Voici ce que Suetone, Dion, Juvenal, Eusebe, & le sommaire de Tite-Live nous apprennent d'incontestable sur cette matiere.

L'Empereur Tibere, qui avoit donné un nouveau relief à nôtre Temple, en y établissant des Prêtres Augustaux, étant mort l'an trente-sept de JESUS-CHRIST, Caligula fils de Germanicus & d'Agrippine lui succeda, & ce fut d'abord avec l'applaudissement & les cris de joye de tout l'Empire. Mais une soudaine métamorphose qui se fit dans l'esprit de ce Prince, après une grande maladie qu'il eut, & après un philtre qu'on lui donna, en fit dès la premiere année de son regne un vrai monstre en cruauté, en orgueil, en extravagance, & le rendit l'objet unanime de l'execration publique.

Cet homme auſſi prodigue qu'il étoit avare, & auſſi fou qu'il étoit méchant, ayant bien-tôt épuiſé les ſoixante-ſix millions d'or que Tibere avoit laiſſés, ſelon la ſuputation de Budée, vint à Lyon pour y chercher de nouveaux tréſors à diſſiper. La guerre contre les Germains fut le grand prétexte dont il colora ce voyage: * mais l'envie de piller les richeſſes des Gaules, en fut le veritable motif & l'objet réel. *Dio. p. 656.*

Les moyens dont il ſe ſervit pour y amaſſer de l'argent, ſont tout à la fois & ſi extraordinaires & ſi ridicules, qu'on auroit de la peine à y ajouter foy, ſi Suetone & Dion ne garantiſſoient l'exacte verité de ce que je vais dire.

C'eſt par leur témoignage unanime que nous ſçavons que Caligula, devant commencer à Lyon ſon troiſiéme Conſulat,

fit publier par * avance que le premier jour de Janvier il recevroit lui-même les étrennes, que chaque particulier seroit obligé * de lui donner ; que ce jour étant arrivé il parut à la porte du Palais, recevant de ses mains propres l'argent qu'on venoit en foule lui apporter.

Dio. lib. 59. pag. 656.

Suet. in Cajo cap. 39.

Après cette premiere scene, il en donna une seconde encore plus bizarre. Il fit un pompeux étalage des plus riches meubles de l'Empire, qu'il avoit fait apporter exprès de Rome, & il força les particuliers à les acheter à un prix exorbitant qu'il taxoit lui-même, en leur disant pour les encourager à cet encan: ce meuble dont je vous fais l'honneur de vous mettre en possession, a été à mon pere Germanicus ; cet autre à ma mere Agrippine ; celui-ci appartenoit à mon ayeul & celui-la à mon bisayeul. Voilà, leur ajoutoit il,

un des ſuperbes ameublemens dont Marc-Antoine ſe ſervoit en Egypte ; & en voila enfin un autre que mon biſayeul Auguſte gagna ſur Marc-Antoine & ſur Cleopatre, dans la celebre journée d'Actium.

Un jour, joüant aux dez, & ſe trouvant ſans argent, il ſe fit apporter les regiſtres du dénombrement des Gaules, & ayant marqué les perſonnes les plus riches de la Ville, & entre les autres, Verecundatus qu'on croit être le même, qui dans ſa jeuneſſe avoit été le premier Prêtre du Temple d'Auguſte, il donna ordre qu'on allât les maſſacrer, & il s'empara de leurs biens ; après quoi il reprit tranquillement ſon jeu, en ſe moquant de ceux qui joüoient avec tant d'application & ſi longtemps, pour gagner quelques piéces d'argent, tandis que lui gagnoit des millions ſans peine & dans un inſtant.

§. 6. 7. 8. 9. & 10.

Caligula établit des prix d'éloquence Grecque & Latine dans le Temple d'Auguste. Bizarres conditions attachées à ces prix. Chatiment des vaincus.

Tous ces Traits de fureur & d'extravagance, qu'il porta jusqu'à vouloir, comme l'on sçait, épouser la lune, & faire son cheval Consul de Rome, ne l'empêcherent pas cependant de faire durant son séjour à Lyon, & en y commençant son troisiéme Consulat, une action fort loüable, ou du moins fort utile quoiqu'elle n'ait eu dans le fonds que sa seule vanité pour principe.

L'honneur qu'il se faisoit de descendre d'Auguste, auquel néanmoins il se piquoit si peu de ressembler, le détermina à vouloir donner un nouveau lus-

tre à ſon Temple, en y établiſſant ces fameuſes diſputes, ces combats & ces prix d'éloquence en grec & en latin dont il eſt tant parlé dans les Auteurs du ſecond ſiécle.

Les bizarres conditions qu'il s'aviſa d'attacher à ces diſputes d'éloquence, les chatimens dont il voulut qu'on punît ceux qui y avoient le plus mal réuſſi, ne contribuerent peut-être pas moins au grand éclat qu'elles eurent, que la dignité de l'aſſemblée où elles ſe faiſoient & de l'objet qu'elles avoient.

Juvenal. Suetone. Dion.

La premiére de ces conditions étoit que ceux qui ſeroient vaincus dans ces combats *, fourniroient eux-mêmes un des prix deſtiné pour le victorieux, & ſeroient outre cela obligés de faire ſon éloge. La ſeconde condition étoit bien plus extraordinaire. Elle impoſoit à ceux d'entre les concurrens qui avoient le plus

Sed & certamen quoque Græcæ Latinæque facundiæ, quo certamine ferunt victoribus vic-

mal réussi, une peine qui ne seroit pas tombée dans l'esprit d'un autre homme que Caligula. Ils étoient condamnés à effacer publiquement leur écrits avec une éponge, ou même quelquefois avec la langue, s'ils ne vouloient être punis à coup de ferule, ou bien être jettés dans le Rhône, qui lavoit les murailles du lieu où l'on s'assembloit.

Il * falloit opter entre ces trois partis si incommodes, & c'étoit l'objet qui faisoit pâlir & trembler les Orateurs qui osoient se hazarder à venir debiter leurs harangues devant l'Autel d'Auguste. Cette crainte étoit si connuë dans le monde qu'elle avoit même passé en proverbe à Rome : témoin ces deux fameux vers de la premiere satire de Juvenal, que personne n'ignore :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,

tos præmia contulisse, eorumdem & laudes componere coactos. Eos autem qui maximè displicuissent, scripta, sua spongia, linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari, aut flumine proximo mergi maluissent. Suet. in Cajo. XX.

Aut Lugdunenſem Rhetor dic-
turus ad aram.

On ne ſcait pas trop en quoi conſiſtoient préciſément les jeux mêlés, dont Caligula voulut que ces diſputes d'éloquence fuſſent toûjours accompagnées. Nos critiques debitent là-deſſus beaucoup d'érudition. Il me ſuffira de dire ſans m'arrêter à ces recherches, que c'étoient ſelon toutes les apparences, des danſes, des courſes de chevaux, & des combats de gladiateurs. Et ce qui me le fait juger ainſi, c'eſt que ce Prince voluptueux, partant bruſquement de Rome pour ſon voyage de Lyon, n'oublia pas néanmoins de traîner après lui tout l'attirail neceſſaire pour ces ſortes de ſpectacles : danſeurs & danſeuſes, gladiateurs, chevaux, chariots, ſans beaucoup s'embarraſſer de celui qui étoit neceſſaire pour faire la guerre

Abitum ſuum non palam prius oſtendit ſed in ſuburbium progreſſus, inde ſubito diſceſſit, abductis ſecum multis ſaltatoribus, Gladia-

aux Allemans, qui étoit néanmoins le pretexte dont il coloroit ſon voyage. C'eſt Dion qui nous a marqué ce détail dans la vie de Caligula, pour le mieux caracteriſer.

toribus. equis ac reliquo luxu famulitio. Dio. *lib.* 58.

Je crois devoir faire ici deux courtes reflexions ſur ces jeux mêlés, que cet Empereur établit dans Lyon. La premiére, eſt que le ſçavant Pere Pagi qui a ſi bien merité du public, en relevant avec tant d'exactitude, & d'érudition les fautes, ſur-tout de Chronologie échapées au Cardinal Baronius dans ſes Annales, s'eſt mépris lui-même, lorſqu'il a dit * à l'occaſion de nos premiers Martyrs de Lyon, que les jeux célébrés à Lyon par Caligula, l'an quarante de l'Ere chrêtienne, étoient les mêmes qu'on avoit coûtume d'y célébrer tous les ans, le premier jour d'Aouſt devant l'Autel d'Auguſte. Ce ſentiment eſt détruit par

Pagi Critica in Annales Baronii. Ann. 177.

le témoignage exprès de Suetone & de Dion, qui disent positivement que ces jeux mêlés, & ces disputes d'éloquence furent de l'invention de ce Prince, aussi bien que les spectacles * qu'il donna dans la Ville de Syracuse, & c'est pour faire connoître & pour mieux prouver sa prodigalité, qu'ils rapportent ces faits.

Edidit, & peregrè spectacula: in Siciliâ Syracusis, Atticos Ludos, & in Galliâ. Lugduni miscellos. Suet. in Cajo. 20.

Il nous reste encore une remarque à faire sur ces spectacles Lyonnois. C'est qu'ils se repandirent bien-tôt dans les autres Provinces de l'Empire, où l'on se piqua d'en donner de semblables, sous le nouveau nom de jeux Gaulois, comme on y en donnoit depuis long-temps sous le nom de jeux Attiques & de jeux Corinthiens. Rome sur-tout suivit l'exemple de Lyon. On y bâtit des portiques & des loges, pour célébrer ces jeux à l'honneur du Dieu Silvain, comme nous l'apprend cette Inscription

antique qu'on voit encore dans Rome.

Cajus. Ludos. Gallicos. Porticum. & Exedram. Signum. Æneum. Voto. Suscepto. Lubens. Merito. Dedicavit. Calendis. Maii. Lucio Sexto. Consulibus.

SILVANO SANCTO
C. Austurnius Medicus lud. Gallic.
Portic. & Exedr. & sign. Æn.
Voto. suscep.
L. M.
Dedic. Kal. Mai.
L. Marcio & Sex. Julio Coss.

Voila ce que les anciens Auteurs & les monumens antiques nous apprennent de certain sur le fameux Autel de Lyon & sur les spectacles publics & les combats d'éloquence qu'on y célébroit tous les ans, & qui durerent pour le moins jusques vers le milieu du troisiéme siécle, comme on le voit dans Dion Cassius, qui écrivoit son histoire sous l'Empire d'Alexandre Severe & de ses Successeurs : c'est à-dire, vers le milieu du troisiéme siécle de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

LYON ELEVÉ AU RANG des Colonies Romaines.

SOMMAIRE.

1. *Claude, Lyonnois de naiſſance, ſuccede à Caligula. Bonnes & mauvaiſes qualitez de ce Prince. Tacite le peint au naturel par un ſeul trait.*
2. *Affection de cet Empereur pour ſa patrie. Il entreprend de la faire mettre au rang des Colonies Romaines.*
3. *Difference exacte des Colonies & des Municipes. Murmure des Romains contre ce projet de Claude. Sa Harangue au Senat Romain. Decret du Senat en faveur de Lyon.*
4. *L'Empereur luï donne ſon nom & la fait nommer* Colonia, Claudia, Copia. *Origine du terme* Copia.
5. *Deeſſe de l'Abondance, adorée à Lyon. Reſtes de cette ſuperſtition dans le quinziéme ſiecle.*
6. *On grave la Harangue de Claude ſur deux Tables de bronze. Ces Tables ſont retrouvées dans le ſeziéme ſiécle.*

§. I.

L'Infame Caligula ayant été massacré après un regne de trois ans, par une troupe de conjurés, Rome fatiguée des cruautés & des extravagances de ce monstre, songea serieusement à faire revivre l'ancienne liberté dont elle avoit été dépoüillée par Jules-César. Mais l'armée plus impetueuse & plus forte que le Senat, rompit brusquement toutes les mesures qu'il avoit prises, & dès le lendemain de la mort de Caligula, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme jour de Janvier de l'an quarante-un de JESUS-CHRIST, elle proclama unanimement Empereur un Prince Lyonnois de naissance, & elle força le Senat à le reconnoître.

Ce Prince connu dans l'histoire sous le nom de Claude, qui étoit celui de sa Famille, se nom-

moit Tiberius, Clandius, Nero, Drusus, & il étoit frere puisné du célébre Germanicus, Lyonnois de naissance comme lui ; mais d'un merite infiniment superieur au sien.

Ils avoient l'un & l'autre pour pere, Drusus, frere de l'Empereur Tibere, & si connu par la belle Ode d'Horace * & par le magnifique Arc de Triomphe qui ont immortalisé ses victoires sur les Grisons & sur les Germains ou Sicambres. Leur mere Antonia, fille du Triumvir Marc-Antoine, & d'Octavie, sœur d'Auguste, avoit accompagné dans les Gaules son mari Drusus, lorsqu'il y vint faire les preparatifs de cette double guerre ; & ce fut durant le temps de ces deux importantes expeditions qu'elle fit son séjour dans Lyon, & qu'elle accoucha de Germanicus & de son frere Claude, dans ce même Palais, dont nous vo-

Qualem ministrum fulminis alitem &c. Hor. Ode 3. lib. 4.

yons encore de ſi grands veſtiges ſur la montagne de Fourviére. Claude naquit dans les circonſtances les plus brillantes & & les plus heureuſes, ſelon les idées du Paganiſme. Ce fut le jour même que ſon pere Druſus dédia ſolemnellement le célébre Temple, érigé par les Gaulois à l'honneur d'Auguſte. Le premier jour d'Août, qui fut le jour de cette cérémonie, fut auſſi celui de la naiſſance de Claude; & la même maiſon qui le vit naître, avoit déja été illuſtrée par le séjour d'Auguſte, par la naiſſance de Germanicus, & le fut dépuis par le ſéjour qu'y firent Sévere & ſes deux filles Caracalla & Geta, qui lui ſuccederent à l'Empire.

Je ſcai que la Ville de Lyon, qui s'eſt toûjours fait un vrai titre d'honneur d'avoir donné la naiſſance à Germanicus, ne s'eſt jamais fort glorifiée de l'avoir

aussi donnée à l'Empereur Claude son frere. C'étoit à la verité un assés bon Prince, en comparaison de Tibere & de Caligula, & sur-tout lorsqu'il agissoit par lui-même & non pas par le mouvement des affranchis, ausquels il se livra. On peut même assurer après Suetone, Dion & Tacite, qu'il ne manquoit ni d'amour pour la Justice, ni d'esprit & de goût pour les lettres.

Il marqua sa droiture, par plusieurs sages ordonnances, dont la plus utile fut celle qui abolit pour toûjours dans toutes nos Provinces, les cruelles superstitions des Druydes, qui étoient tout à la fois les Poëtes, les Historiens, les Medecins, les Devins, les Théologiens & les Philosophes des Gaules; mais qui abusant malheureusement d'un principe, d'ailleurs fort veritable, immoloient regulierement des hommes à leurs Dieux: di-

ſant, pour colorer ces affreux Sacrifices, que l'homme ayant reçû la vie de Dieu en pur don, ne pouvoit mieux faire éclater ſa reconnoiſſance, qu'en lui offrant la vie d'un autre homme.

Pour ce qui eſt de ſon eſprit, de ſon érudition, de ſon goût pour les arts & les ouvrages publics, de ſa facilité à s'énoncer & à haranguer en Grec & en Latin, avec une facilité & une maniere d'éloquence qui lui étoit perſonnelle, on en trouve les preuves marquées dans les magnifiques Aqueducs de Rome, qui portent encore ſon nom; dans les trois lettres qu'il inventa, dans les divers ouvrages qu'il compoſa en proſe & en vers, & ſingulierement dans ſa harangue que nous conſervons dans nos deux tables d'Airain.

Mais toutes les bonnes qualités de cet Empereur furent obſ-

curcies par son peu de conduite, par la bizarrerie de son esprit, & par un fonds de foiblesse & de timidité, qui furent l'effet ou des grandes maladies qu'il avoit eües dans son enfance, ou de l'esprit de crainte & de servitude que son oncle Tibere & son neveu Caligula avoient pris soin de lui inspirer, ou peut-être de l'un & de l'autre.

Il ne faut pas néanmoins en croire Seneque sur sa parole, lorsque dans l'Ingenieuse * Satyre qu'il fit contre Claude, il nous le presente comme un stupide. Mais il faut s'en tenir au juste caractere qu'en fait Tacite dans les Annales, où il se peint admirablement par un seul trait qui le presente au naturel. Il dit qu'après la mort de ce Prince, son successeur Neron, l'ayant fait mettre au nombre des Dieux, prononça en plein Senat son éloge funebre, & qu'il fut écouté

Senec. Ludus Poët. in Claud.

Tac. Annal. lib. 13. cap. 1.

avec attention & applaudi même, tandis qu'il ſe borna à loüer le goût que Claude avoit eu pour les belles lettres, la tranquilité dont Rome avoit joüi ſous ſon empire, l'éclat de ſa naiſſance, & les triomphes de ſes ancêtres. Mais dès qu'il s'aviſa de loüer auſſi ſa prudence & la ſageſſe de ſa conduite, tout le monde ſe mit à rire, quoique le diſcours que Neron prononçoit, fût fort brillant & fort fleuri, & qu'il fût de la façon de ſon precepteur Seneque, qui depuis le temps que Claude l'avoit rappellé de ſon exil, avoit fort changé de langage à ſon égard.

§. 2.

Affection de ce Prince pour ſa Patrie. Il entreprend de la faire mettre au rang des Colonies Romaines.

Quoiqu'il en ſoit du bon ou maivais caractere de l'Empereur

Claude, que j'ay dû bien faire connoître, non pas tant parce qu'il naquit à Lyon, que parce qu'il fit de Lyon une Colonie Romaine, comme nous l'allons voir, & parceque les deux tables d'Airain, où l'on grava le discours qu'il fit pour cela, sont encore aujourd'hui un des plus beaux ornemens de cette Ville; il est dumoins fort certain que ce Prince a merité le plus grand éloge par le soin qu'il prit de faire hautement éclater sa reconnoissance, & sa pieté envers ses parens, sa patrie & à l'égard de presque tous ses bien-facteurs.

Après avoir honoré par des fêtes solemnelles, par des jeux publics, & par des arcs de triomphe la memoire de son pere Drusus, de son frere Germanicus, de sa grand'-mere Livie, & de son grand oncle Auguste, il entreprit encore de signaler sa pie-

té envers ſa patrie, & de le faire même à l'égard des Gaules, dont elle faiſoit une partie.

La Ville de Lyon, depuis les quatre-vingts & dix ans, ou environ qu'elle avoit été fondée, s'étoit à la verité élevée fort rapidement pour les raiſons que nous avons dites, à un comble de ſplendeur qui la rendoit une Ville du premier ordre, & qui la faiſoit regarder par les Romains comme le centre de leur domination dans les Gaules. Mais avec tout cela elle n'étoit point encore parvenuë au rang des Colonies Romaines. Elle étoit encore au nombre des Municipes ou Villes Municipales, qui étoient inferieures en rang & en dignité aux Colonies. Et parceque ce nouvel honneur que l'Empereur Claude procura à la Ville de Lyon & ce grand changement qu'il y fit, eſt certainement l'Epoque la plus memorable de l'hiſ-

toire de ſon premier ſiécle, après celle de ſa fondation, il me paroit eſſentiel de faire connoître ici, mais dans la préciſion la plus exacte, ce qu'étoient chez les Romains les Colonies & les Municipes, & la difference eſſentielle de l'un & de l'autre, afin de bien mettre le Lecteur au fait de cet évenement, qu'on a toûjours regardé comme un des points les moins développés dans nôtre hiſtoire. Voici donc ce que nous apprend là-deſſus Aulu-Gelle * qui dans ſes *nuits Attiques* a parfaitement éclairci cette matiere.

* *Aulus-Gellius. lib. 16. cap. 13.*

§. 3.

Difference exacte des Colonies & des Municipes.

On appelloit chez les Romains *Municipes* ou *Villes Mnnicipales* toutes les Villes dont les Citoyens par leurs privileges, pou-

voient entrer dans les Charges & les Magiſtratures de Rome, dans laquelle ils avoient droit de Bourgeoiſie. Mais quoiqu'ils puſſent pretendre à toutes ces charges, entrer même dans le Senat de Rome, tout comme les Romains naturels, ils n'avoient pas néanmoins droit de ſuffrage pour les élections qui s'y faiſoient, & ils ne ſe gouvernoient point par les loix & par le droit de Rome, mais par leurs loix particulieres: en quoi peut-être leur ſort n'en étoit pas plus malheureux, quoi qu'il fût moins brillant, ſelon les idées de ce temps-là.

C'étoit ce droit de ſuffrage dans les élections des Magiſtrats de la capitale du Monde, & cet uſage de ſe gouverner par les mêmes loix que cette capitale, qui caracteriſoit uniquement les Colonies, & leur donnoit une fort grande ſuperiorité ſur les

Villes Municipales. On regardoit les habitans des Municipes comme des étrangers que Rome adoptoit, & ausquels elle communiquoit en partie ses Prerogatives. Mais on regardoit les habitans des Colonies comme des enfans legitimes, sortis du sein même de Rome, pour la gloire & pour la sureté de l'Empire, & en cette qualité, outre le droit d'entrer dans le Senat, ils donnoient leurs voix dans les élections qui s'y faisoient; ils n'avoient point d'autres loix, d'autres usages & d'autres coûtumes que celles de Rome. En un mot, une Colonie étoit, dit Aulu Gelle * une maniere de Rome, mais en abregé, en petit & en raccourci. On y trouvoit les mêmes dignités qu'à Rome: un Senat, des Preteurs, des Triumvirs, des Questeurs, des Ediles. On y trouvoit même pour l'ordinaire des Amphitea-

Quasi effigies parvæ simulacraque quædam pop. Rom.

tres, des Cirques, des Termes, des Théatres & tout ce qui pouvoit contribuer à l'embelliſſement d'une Ville, ou au plaiſir de ceux qui l'habitoient.

Ce fut cette nouvelle marque de diſtinction que l'Empereur voulut ménager à ſa patrie, dans le même-temps qu'il forma auſſi le deſſein d'obtenir du Senat pour les Peuples d'Autun, ſi connus ſous le nom d'*Heduens*, les honneurs attachés aux Municipes.

Pour executer plus aiſément ſon projet, malgré les oppoſitions & les remontrances du Senat de Rome, il ſaiſit habilement l'occaſion du monde la plus favorable, & qui lui donna de grandes facilités pour faire ſans bruit ce grand changement. C'eſt Tacite lui-même, qui nous a conſervé preſque tout ce détail dans le onziéme livre de ſes Annales.

L'Empereur Claude ayant accepté la charge de Cenſeur, l'an huit-cent de la fondation de Rome, & s'étant donné pour Collégue Vitellius, qui fut depuis Empereur, il voulut rendre memorable le commencement de ce nouveau ſiécle & de ſa cenſure, par de magnifiques jeux ſéculaires, & par la reveüe la plus exacte des Citoyens Romains, des Senateurs, de l'état des forces & des revenus de l'Empire; & ce fut là le quatre-vingt-quatriéme luſtre de Rome: car on ſçait que cette charge & les fonctions qui y étoient attachées, ſont bien moins anciennes que Rome.

On trouva dans le denombrement exact qui ſe fit, que le nombre des Senateurs étoit fort diminué, & il fut queſtion de remplir le vuide, que la fureur des proſcriptions & des guerres civiles avoit laiſſé dans le Senat,

Les peuples de la Gaule Chevelue ou Lyonnoiſe, ſe preſenterent: & pretendirent qu'en qualité d'anciens amis & alliés de l'Empire, on devoit partager avec eux les diſtinctions & les honneurs attachés au Senat. Mais l'objet précis de leur demande n'étoit pas le même. Les Heduens, ou peuples d'Autun ſe rabatoient au ſimple rang de Municipes, qui leur ouvroit l'entrée dans le Senat : mais les peuples de Lyon, demandant quelque choſe de plus, prétendoient ſortir du rang des Municipes, & s'élever à celui des Colonies Romaines, qui devoit leur donner droit de ſuffrage aux élections qui ſe faiſoient à Rome.

Multus eâ ſuper re variuſque Rumor, &

Ce ne fut pas ſans de grandes conteſtations, qui firent beaucoup de bruit, dit Tacite *, & ſans de vives remontrances que l'affaire paſſa. On murmura publiquement, & on repreſenta à

l'Empereur *que l'Italie n'avoit pa degéneré, graces aux Dieux, & qu'elle n'avoit besoin que d'elle-même, pour soûtenir toute la gloire qu'elle avoit héritée de ses ancêtres. Que c'étoit bien assez d'avoir déja adopté dans le Senat les Insubriens & les Venitiens, sans le livrer encore à une multitude d'étrangers, qui s'y rendroient bientôt les maîtres; que deviendroit la pauvre Noblesse du Pays Latin, si les dignités étoient envahies par ces riches Gaulois, affamés d'honneurs, dont les ancêtres avoient fait périr les armées de Rome, avec ses Consuls, attaqué son Capitole, brûlé ses autels, & assiégé Jules-Cesar lui-même dans la Ville d'Alise. Que c'étoient là des malheurs, dont la mémoire étoit encore recente; que* * *malgré tout cela, on n'avoit pas laissé d'adopter ces mêmes peuples parmi les citoyens Romains; mais qu'on n'allât pas du moins jusques à avilir tous les honneurs de l'Em-*

studiis diversis, apud principem certabatur. Tac. Ann. lib. 11.

* *Fruerentur sane vocabulo civitatis; insignia patrum,*

pire, en les leur prostituant.

decora magistratuum, ne vulgarent. Tac. Ann. lib. 11.

Tout ce bruit n'etonna point l'Empereur, qui s'y étoit préparé. Il assembla extraordinairement le Senat, & il y prononça un discours travaillé avec beaucoup d'art, & qu'on peut regarder comme un des bons morceaux de Tacite qui le rapporte.

Annal. lib. 11. cap. 24.

Il fit voir par un fort grand nombre d'exemples, bien choisis & bien amenés, que ce qu'il demandoit pour les Gaulois, n'étoit rien moins qu'une nouveauté dangereuse, & n'avoit rien de contraire aux anciens usages de l'Empire: que Rome, depuis le temps de son origine, s'étoit fait une loi de partager ses plus grands honneurs avec les étrangers, & qu'elle ne s'en étoit pas pas repentie; que Numa, Tarquin l'ancien & Servius Tullius, élevés à la Royauté, en étoient une preuve sensible; qu'elle n'avoit fait que croître & se perfec-

tionner, par les divers changemens qu'elle avoit faits dans la forme de ſon gouvernement, en ſe donnant ſucceſſivement des Rois, des Conſuls, des Decemvirs, des Dictateurs & des Tribuns; que l'Empire n'en étoit dévenu que plus floriſſant, depuis que ſous pretexte d'envoyer par-tout des Colonies, il avoit eu le ſecret d'attirer dans ſon ſein ce qu'il y avoit de plus choiſi & de meilleur par toute la terre: au lieu qu'Athenes & Lacedemone avoient peri par une conduite toute contraire; qu'une partie des plus illuſtres familles de Rome tiroient leur origine de l'Eſpagne, des Gaules, ou des autres Provinces; que ce n'étoit pas la ſeule Gaule Narbonnoiſe, devenuë Romaine depuis long-temps, qui avoit fourni d'excellens Sujets à l'ordre des Senateurs, mais qu'on y en comptoit déja pluſieurs, ſortis de la Gaule Celti-

que à la tête de laquelle étoit la Ville de Lyon ; qu'il avoit fallu, il est vrai, une guerre de dix années, & une guerre des plus sanglantes, pour soûmettre ces peuples belliqueux : mais que depuis un siécle qu'ils étoient assujettis, ils avoient toûjours été fideles à l'Empire : peut-être plus fideles & plus patiens que les Romains mêmes. Enfin terminant son discours par une pensée également solide & brillante : *Les coutumes*, dit-il, *& les usages les plus anciens ont été nouveaux. Le temps consacrera ce que nous faisons aujourd'hui, comme il a consacré tout le reste ; & ce que nous cherchons à autoriser par l'exemple de nos ancêtres, servira quelque jour d'exemple à la posterité.*

Omnia, P. C. quæ nunc vetustissima creduntur, nova fuere...... inveterascet hoc quoque : & quod hodie exemplis tuemur, inter

Ce discours de l'Empereur, qui n'est pas venu tout entier jusques à nous, produisit tout l'effet qu'on en devoit attendre. La Ville d'Autun fut élevée au rang des

Villes Municipales, à cause de son ancienne alliance avec les Romains, & la Ville de Lyon devint une Colonie Romaine, & fut mise en possession de tous les droits attachés à ce titre. Monsieur de Marca, dans son Traité de la Primacie de Lyon, assure positivement, après plusieurs autres Auteurs, qu'à cette occasion on y envoya un grand nombre de Citoyens Romains, qui s'y établirent suivant l'usage ordinaire, & je souscris volontiers au sentiment de cet illustre Prélat.

exemplo erit. Tac. Ann. lib. 11.

Eò deductis Romanis civibus..... ut omnino Romana Colonia fieret. Marca de Primatu Lugd. cap. 106.

§. 4.

L'Empereur donne son nom à sa Patrie. Il la fait nommer Colonia, Claudia, Copia. *Origine de ce terme* Copia.

Mais l'Empereur ne borna pas là sa reconnoissance envers sa pa-

trie. Il se piqua de la faire encore mieux éclater en lui faisant porter son propre nom, & en ordonnant qu'à l'avenir elle fût appellée *Colonia*, *Claudia*, *Copia*, *Augusta Lugdunensis*, *ou Lugdunum*, & c'est-là comme nous l'avons dèja dit, l'incontestable & l'unique sens de ces trois lettres initiales, qu'on voit encore aujourd'hui dans un assez grand nombre d'Inscriptions antiques, semées en divers endroits de cette Ville & des Provinces voisines. C. C. C. A U G. LUG.

Spon, Paradin.

J'ay déja fait remarquer la méprise * de quelques-uns de nos Auteurs qui ont débité serieusement que ces lettres initiales C. C. C. A U G. LUG. signifioient les trois cens Augures, qui servoient, disent-ils, au Temple d'Auguste. Et comment s'imaginer trois cens Augures dans Lyon, puisque dans Rome même, le College des Augures, qui

ne fut jamais plus nombreux que sous la Dictature de Sylla, n'excéda point même en ce temps-là le nombre de quinze. Et d'ailleurs, la chose est décidée par l'Inscription Taurobolique de Thein, que les curieux ne manquent gueres d'aller voir en remontant le long du Rhône vis-à-vis de Tournon. Elle est gravée sur un pié-d'estal de la chapelle de Saint Christofle; & la Ville de Lyon y est clairement désignée par ces paroles, écrites sans autre abbreviation que celle qu'on voit ici. COLON. COPIÆ AUG. LUG.

Epit. Liv.

Il suffit d'avoir la plus légére teinture de l'histoire Romaine, pour ne point ignorer que c'étoit assés la coûtume des Empereurs, d'imposer leur nom aux Villes qu'ils affectionnoient, & dans lesquelles ils envoyoient des Colonies. Jules-César, Auguste & Tibere le firent souvent; & trois

ans après que Claude eut imposé son nom à la Colonie de Lyon, Agrippine, sa seconde femme & mere de Neron, se piqua à son tour d'émulation ; & pour faire montre de sa puissance chez les étrangers, elle fit envoyer une Colonie de vieux Soldats dans la Ville des Ubiens, peuples d'Allemagne, qui s'étoient soûmis volontairement à son ayeul maternel Agrippa, & elle la fit appeller *Colonia Agrippina.* C'est aujourd'hui la Ville de Cologne sur le Rhin.

Le terme singulier de *Copia*, que l'Empereur fit ajouter à ceux de *Colonia Claudia*, & sur lequel Scaliger a fait des recherches dans ses notes sur la Chronique d'Eusebe, ne peut pas nous intriguer beaucoup. Il est certain, dit Monsieur de Marca, que par ce mot de *Copia*, on voulut marquer ces deux choses : le grand commerce qui se faisoit déja

Id factum ad significandam emporij Lugdunensis opulen-

déja à Lyon, & la grande Fertilité du pays. Je crois même pouvoir dire ici, ſans crainte de paroitre trop libre à hazarder des conjectures, que par ce nom extraordinaire de *Copiæ*, on voulut faire alluſion à la Déeſſe de l'abondance ou des moiſſons, qui faiſoit un des grands objets du culte de tout ce pays, auquel même elle avoit donné ſon nom.

tiam, & rerum omnium abundantiam, ex loci opportunitate. Marca de Prim. Lugd.

Cette Déeſſe s'appelloit Segetia ou Segeſta. C'eſt un terme Celtique, que les Romains adopterent, & qui ſelon Pline, & ſelon Saint Auguſtin, a donné le nom à la moiſſon nommée en Latin *Seges*. On voit encore à Lyon un bas-relief antique, dans lequel cette Divinité eſt répreſentée avec une corne d'abondance à la main ; & c'eſt avec la même attitude que le Genie de Lyon eſt repreſenté dans une medaille d'Albin, qui fut ſi cheri des Lyonnois.

De Civ. Dei lib. 4. *c.* 8.

Polybe & Strabon ont expressément remarqué que toute cette fertile contrée, qui renferme d'une part ce que nous appellons aujourd'hui le Lyonnois, le Forest & le Beaujolois, & de l'autre la Dombe, la Bresse, & le Bugey, que tout cela, dis-je, se nommoit de leur temps le pays des Segusiens, que c'étoit une region * des mieux peuplées, & des plus fertiles, & que c'est de là même qu'elle avoit tiré son nom, dit Polybe.

Regionem & cultoribus frequentem & frumenti feracem; è re ipsa ita nominatam. Polybe, hist. lib. 3.

§. 5.

La Déesse SEGES adorée à Lyon. Restes de cette superstition dans le quinziéme siécle.

Le culte de cette Déesse Segetia, ou Déesse des moissons & de l'abondance, avoit jetté de si profondes racines dans toute cette Province, qu'il n'a pas fallu

moins de quinze ſiécles pour achever de l'exterminer. On en voyoit encore dans Lyon des reſtes ſenſibles & des veſtiges bien marqués, vers la fin du quinziéme ſiécle. On auroit de la peine à ſe perſuader qu'on rendît encore ici, il n'y a pas deux cens cinquante ans, une maniere de culte public à cette divinité payenne, ſi ce fait ſi étrange n'avoit pour garant un des plus grands hommes que la Ville de Lyon & la France entiere ayent porté. C'eſt l'illuſtre Claude de Belliévre, premier Préſident du Parlement de Dauphiné & pere du Chancellier Pompone, Lyonnois de naiſſance comme lui.

Ce grand Magiſtrat, qui étoit, il y a deux cens ans, Echevin de Lyon, & dont on voit encore le tombeau & l'Epitaphe d'un vrai goût Romain, dans l'Egliſe de Saint Pierre le vieux, nous a laiſſé un rare manuſcrit qu'il

écrivit de ſa main, & qui porte pour titre *Lugdunum priſcum*, c'eſt-à-dire, l'ancienne Ville de Lyon. C'eſt un recüeil exact des Inſcriptions & des monumens antiques, qui ſe trouvoient dans Lyon en l'an mille cinq-cent cinquante ſix, auquel il compoſa cet ouvrage.

Ce rare manuſcrit, qui avoit diſparu depuis très long-temps, & que le Pere Menetrier avoit cherché avec tant de ſoin, ſans avoir jamais pû le déterrer, comme il s'en plaint lui-même dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, fut enfin heureuſement recouvert, il y a quelques années, par feu Monſieur de la Valette qui étoit fort curieux de ces ſortes d'ouvrages, & dont nôtre Academie Litteraire dont il étoit membre, conſervera toûjours precieuſement le ſouvenir, C'eſt dans ce recueil, que Monſieur de la Valette ſon fils, m'a fait la

grace de me communiquer, que se trouve le fait singulier dont nous parlons.

On voyoit, dit nôtre illustre Auteur, dans l'Eglise de Saint Etienne, au coin de la Chapelle de la Croix, une Statuë antique engagée dans le mur & chargée de fruits, d'agneaux, de poules & d'autres sortes d'animaux, à la quelle le peuple avoit donné le nom de *Ferrabo*, au lieu de dire *Farrago*, qui signifie à-peu près la même chose que *Copia* ou abondance. On observa que plusieurs personnes de la populace, & sur-tout les femmes, venoient reguliérement tous les ans, le soir de la veille de Saint Etienne, présenter des chandelles & d'autres offrandes à cette Idole, dont elles s'approchoient avec respect, mais en lui tournant le dos & à reculons; & qu'après cela elles se promettoient la plus abondante recolte.

Monſieur Jacques d'Amoncourt, Precenteur de l'Egliſe de Lyon, faiſant rebâtir la chapelle de Sainte Croix, fit mettre en pieces cette Idole, & abolit par là cette ſuperſtition.

Monſieur de Belliévre ajoute qu'il avoit appris ce fait de ſon pere, qui en avoit été témoin oculaire, & qui étoit vers le milieu du quinziéme ſiécle, Secretaire & Intendant du Cardinal de Bourbon, Archevêque de Lyon. Car c'eſt là l'origine de cette illuſtre maiſon, qui a rendu avec uſure à ſa patrie l'éclat qu'elle en a reçû.

Il me paroit fort vrai-ſemblable que cette Idole ſi déplacée, ſe trouva dans le ſeptiéme ſiécle parmi les débris du Temple des Antonins, à la place duquel Saint Arige, trente-huitiéme Archevêque de Lyon fit bâtir l'Egliſe de Sainte Croix; & que les ouvriers

entre les mains de qui cette Idole tomba, la placerent dans le nouvel édifice qu'ils élevoient ; à peu près comme l'idole d'isis fut autre fois placée dans la nef de l'Eglise de Saint Germain, d'où le Cardinal Briçonnet, qui en étoit Abbé, la fit enlever. Voilà le vrai sens du nom de *Colonia Claudia Copia Augusta*, dont l'Empereur Claude crût devoit honorer sa patrie, en l'élevant au rang des Colonies Romaines. Les Lyonnois firent en cette occasion ce qu'une juste reconnoissance leur dicta. Ils firent, selon la coutume de ce temps-là, graver sur des Tables de bronze le discours de l'Empereur, qui leur avoit obtenu cet honneur ; & il y a même toutes les apparences du monde, qu'on fit aussi graver sur le bronze le Decret, que le Senat fit à cette occasion.

§. 6.

On grave la Harangue de Claude ſur deux Tables de Bronze. ces Tables ſont retrouvées dans le ſeziéme ſiécle.

Ce rare monument, que j'oſe appeller unique ou preſque unique en ſon genre, ſubſiſte encore heureuſement aujourd'hui, quoique la Ville de Lyon ait été ſaccagée pluſieurs fois & entierement ruinée par tant de nations barbares, & quoiqu'elle ait eſſuyé tant d'incendies & de revolutions differentes.

Ce fut fort-vrai ſemblablement dans quelqu'une de ces revolutions que les Tables dont nous parlons, furent enterrées dans la Colline de S. Sebaſtien, où l'on les trouva par hazard l'an 1528. en cherchant des eaux pour une fontaine; & l'on trou-

va dans ce même lieu un Sepulcre de verre, avec les osselets d'un enfant, comme nous l'assure Paradin, qui vivoit environ ce temps là. L'Urne de verre (Car c'est là sans doute ce qu'il entend par ce mot de *Sepulchre*) fut envoyée à François I. qui avoit du goût pour ces sortes de monumens; & les Tables de Fonte, après avoir été d'abord placées dans l'ancien Hôtel-de-Ville, qui étoit derriere l'Eglise de Saint Nizier, avec une Inscription latine de la façon de Monsieur de Bellievre, furent enfin placées l'an 1657. dans le Vestibule du nouvel Hôtel-de-Ville où elles sont exposées & où elles font un des grands objets de la curiosité des gens de lettres & des étrangers qui passent par cette Ville.

Voici tout ce qui est contenu dans les deux Tables qui nous restent. J'ai crû devoir le mettre

ici & en Latin & en François, pour la commodité de ceux qui ne sont pas à portée de consulter, ou d'entendre l'original.

On comprendra d'abord, en jettant les yeux sur la premiere ligne, que la harangue de l'Empereur Claude n'est pas venuë toute entiere jusques à nous, & qu'il falloit qu'il y eût trois Tables, dont la premiere n'a point encore été retrouvée. Juste Lipse, qui n'avoit vû nos deux Tables qu'en passant, les a néanmoins plus exactement transcrites que Paradin qui est un des Historiens de Lyon, & qui avoit été si longtems dans cette Ville. M. Spon, le P. Menetrier & M. Brossette, les ont aussi données en Latin & en François. La Traduction de ce dernier Auteur m'a paru si fidele & si pure, que je n'ai pas cru devoir y faire le moindre changement.



HARANGUE DE L'EMPEREUR CLAUDE AU SENAT.

PREMIERE TABLE.

* *Le commencement manque.*

MÆ RERUM. NOSTR::::SII::: equidem. primam. omnium. illam. cogitationem. hominum. quam. maxime. primam. occursuram. mihi provideo. deprecor. ne. quasi novam. istam. rem. introduci. exhorrescatis. sed. illa. potius. cogitetis. quam. multa. in. hac. Civitate. novata. sint. &. quidem. statim. ab. origine. Urbis. nostræ. in quod. formas. Statusque. Res. P. nostra. diducta. sit.

Quondam. Reges. hanc. tenuere. Urbem. nec. tamen. domesticis. Successoribus. eam. tradere. contigit.

ſupervenere. alieni, & quidam externi. ut. Numa. Romulo. ſucceſſerit. ex. SabinIs. veniens. vicinus. quidem. ſed. tunc. externus. ut. Anco. Marcio. PrIſcus. Tarquinius. propter. temeratum. ſanguinem. quod. patre. Demaratho. Corinthio. natus. erat. &. Tarquinienſi. matre. generoſa. ſed. inopi. ut. quæ. tali. marito. neceſſe. habuerit. ſuccumbere. cum. domi. repelleretur. à. gerendIs. honoribus. poſtquam. Romam. migravit. Regnum. adeptus eſt. huic. quoque. &. Filio. Nepotive. ejus. nam. &. hoc. inter. Auctores diſcrepat. inſertus. Servius. Tullius. ſi. noſtros. ſequimur. Captiva. natus. Ocreſia ſi Tuſcos. Cæli. quondam. Vivennæ. Sodalis. fideliſſimus omniſque. ejus. caſus. Comes. poſt. quam. varia. fortuna. exactus. cum. omnibus. reliquIs. Cæliani. Exercitus. Etruria exceſſit. montem. Cælium. occupavit. & à. Duce ſuo. Cælio. ita. appellitatus. mutatoque. nomine. nam.

Tusce. Mastarna. eI. nomen. erat. ita. appellatus. est. ut dixI. &. Regnum. summa. cum. Rei. P. utilitate. optinuit. deinde. postquam. TarquinI. SuperbI. mores. invIsi. CIvitati. nostræ. esse. cæperunt. qua. ipsius. qua Filiorum. ejus. nempe pertæsum est. mentes. Regni. &. ad. Consules. annuos. Magistratus. administratio. ReI. P. translata. est.

Quid nunc. commemorem. dictaturæ. hoc. ipso. Consulari. Imperium. Valentius. repertum. apud. Majores. nostros. quo. in. asperioribus. bellIs. aut. in. CIvili. motu. difficiliore uterentur. aut. in. auxilium Plebis. creatos. Tribunos. Plebei. quid. à. Consulibus. ad. Decemviros. translatum. Imperium. solutoque postea Decemvirali Regno. ad. Consules. rursus. Reditum. quid. in. DecurIs. distributum Consulare. Imperium. Tribunosque. militum. Con sulari. Imperio. appellatos qui. Seni. &. sæpè. Octoni. crea-

rentur. quid. communicatos. postremo. cum. Plebe. honores. non. ImperI. solum. sed. Sacerdotiorum. quoque. jam. si. narrem. bella. à. quibus. cœperint. Majores. nostri. &. quo .processerimus. vereor. ne nimio. insolentior. * esse. videar. &. quæsisse. jactationem. gloriæ. prolati. ImperI. ultra. Oceanum. sed. illoc. potius. revertar. CIvitatem.

* Claude fait ici allusion à la victoire qu'il remporta sur les peuples de la Grand' Bretagne, près de la Tamise & au titre de Britannique, que le Senat lui decerna après cette victoire.

SECONDE TABLE.

:.:::.;.:.:::.:.:.::.:.:.:.:.::.:.:.;.:.:.:.:: SANE. ::::NOVO:::DIVVS. AVG. NO. LVS. &. patruus. Ti. Cæsar. omnem florem. ubique, Coloniarum. ac. Municipiorum. bonorum. scilicet. Virorum. & locupletium. in. hac. Curia. esse. voluit. quid. ergo. non. Italicus. Senator. Provinciali. potior. est. jam. vobis. cum. hanc. partem. censuræ. meæ. adprobare. cœpero. quid. de. ea. re. sentiam. rebus. ostendam. sed. ne. Provinciales. quidem. si-

modo. ornare. Curiam. poterint. reiciendos. puto.

**Ornatissima. ecce. Colonia. Valentissimaque. Viennensium. quam. longo. jam. tempore. Senatores. huic. Curiæ. confert. ex. qua. Colonia. inter. paucos. Equestris. Ordinis. ornamentum. L*. Vestinum. familiarissime. diligo. &. hodieque. in. rebus. meis. detineo. cujus. liberi. fruantur. quæso. primo. Sacerdotiorum. gradu. post. modo. cum. annis. Promoturi. dignitatis. suæ. incrementa. ut. dirum. nomen. latronis. taceam. &. odi. illud. palæstricum. prodigium. quod. ante. in. domum. Consulatum. intulit. quam. Colonia. sua. solidum. Civitatis. Romanæ. beneficium. consecuta. est. idem. de. fratre. ejus. possum. dicere. miserabili. quidem. indignissimoque. hoc. casu. ut. vobis. utilis. Senator. esse. non possit.*

La Ville de Vienne étoit déja Colonie Romaine.

Lucium.

*Tempus. est. jam. TI. * Cæsar. Germanice. detegere. te. Patribus. conscriptis. quo. tendat. oratio.*

Tiberi

tua. jam. enim. ad. extremos. fI-nes. Galliæ. Narbonensis. venistI.

Tot. ecce. insignes. juvenes. quot. intueor. non. magis. sunt. pænitendi. Senatores. quam. pænitet. Persicum. Nobilissimum. virum. amicnm. meum. inter. imagines. Majorum. suorum. Allobrogici. nomen. legere. quod. si hæc ita. esse. consentitis. quid ultra. desideratis. qaam. ut. vobIs. digito. demonstrem. solum. ipsum. ultra. fInes. Provinciæ. Narbonensis. jam vobIs. Senatores. mittere. quando. ex. Luguduno. habere. nos. nostri. Ordinis. Viros. non. pænitet. I timide. quidem. P. 2 C. egressus. adsuetos. familiares que. vobis. Provinciarum. terminos. sum. sed. destricte. jam. comatæ. Galliæ causa. agenda. est. in qua. si quis.. hoc. intuetur. quod. bello. per. decem. annos. exercuerunt. dIvom Julium. DIem. opponat. centum. annorum. immobilem. fidem. obsequiumque. multIs. trepidIs. rebus. nostrIs. plusquam.

1. *Alde Manuce a remarqué que les Anciens écrivoient* pæniret, *quoique ce mot La in semble derivé du Grec* ποινὴ POENA. Alde man. de Ortogr.

2. *Patres. Conscripti.*

expertum. illi. patri. meo. Druſo. Germaniam. ſubigenti. tutam. quiete. ſua. ſecuramque. à. tergo. pacem. præſtiterunt. &. quidem. cum. ad. cenſus. novo. tum. opere. &. in. adſueto. Gallis. ad. bellum. avocatus. eſſet. quod. opus. quam. arduum. ſit. nobis. nunc. cum. maxime. quam. vIs. nihil. ultra. quam. ut. publice. notæ. ſint. facultates. noſtræ. exquiratur. nimis. magno. experimento. cognoſcimus.



Traduction de la premiere Table.

....

.... A la verité, Meſſieurs, je prévois ce que chacun de vous doit naturellement penſer là - deſſus. Mais ne vous revoltez pas, je vous prie, contre la propoſition que je fais, & ne la regardez point comme une nouveauté dangereuſe, ou contraire aux anciens uſages de Rome. Rappellez plûtôt le ſouvenir d'un grand nombre de changemens qui ont été faits dans cette Ville depuis ſa fondation, & voyez combien de formes differentes a reçû le gouvernement de la Republique.

Au commencement, Rome fut gouvernée par des Rois; mais bien loin que la Royauté ait été héréditaire dans leurs familles, la plûpart de leurs ſucceſſeurs furent étrangers. Numa, ſucceſſeur de Romulus, venoit des

Sabins, nos voisins & nos alliez : ainsi, il étoit étranger ; aussi-bien que l'ancien Tarquin qui regna après Ancus Martius. Tarquin étoit né à Tarquinie *, d'une mere noble, mais si pauvre qu'elle avoit éré obligée d'épouser Démarate de Corinthe. Ainsi, Tarquin, fils d'un étranger, se voyant exclus par sa naissance, des honneurs de sa patrie, vint à Rome où il fut élevé à la Royauté.

Entre l'Ancien Tarquin & celui qui fut surnommé le Superbe, son fils, où son petit fils, (car les Historiens ne s'accordent pas en ce point) Rome eut pour Roy Servius Tullius, né d'une Esclave nommée Ocrésie, si nous en croyons nos Historiens. Ceux de Toscane disent qu'il fut le fidelle compagnon de la fortune de Cælius Vivenna ; & que di-

* *Ville de Toscane.*

vers malheurs l'ayant obligé d'abandonner l'Ecurie avec les débris de l'armée de Cælius, il vint s'établir ſur la montagne qu'on appelloit alors Maſtarna d'un nom Toſcan, & que depuis on a nommée le mont Cælius, à cauſe de ce fameux Capitaine : & qu'enſuite Servius fut appellé à la Royauté, par le plus grand bonheur qui pût arriver à la Republique.

Enfin, la fierté inſurpotable de Tarquin le Superbe, & les déréglemens de ſes fils, les ayant tous rendus odieux aux Romains, le peuple prit en horreur 1 le gouvernement monarchique, & remit l'adminiſtration 2 publique à des Magiſtrats annuels ſous le titre de Conſuls.

L'an 244. de la fondation de Rome Tarquin fut chaſſé.

REGIFUGIUM, Faſti Capiioolini.

Vous rappellerai-je, Meſſieurs, le ſouvenir de la Dictature, qui fut une dignité à laquelle nos Ancêtres donnoient un pouvoir plus abſolu qu'aux Conſuls mê-

L'an

mes,& qu'ils établiſſoient dans ce temps fâcheux où la Republique étoit en péril, ſoit par les guerres étrangeres, ſoit par les émotions populaires. On créa auſſi des Tribuns 3 pour maintenir les interêts du peuple contre les entrepriſes de la Nobleſſe.

245. les Conſuls créés.

3. L'an 260. premiers Tribuns du peuple.

Perſonne n'ignore qu'après cela le commandement paſſa des Conſuls aux Décemvirs 4, & que quand on eut aboli ce gouvernement de dix perſonnes, on revint à l'adminiſtration conſulaire. Qu'enſuite* on créa tantôt ſix, tantôt huit Tribuns militaires, aux fonctions deſquels on joignit l'autorité des Conſuls. Qu'enfin on fit un dernier changement en faveur du Peuple, qui fut admis non-ſeulement au gouvernement de la Republique, mais encor aux dignitez du Sacerdoce.

4. L'an 302. les Decemvirs créés.

L'an 309. création des Tribuns militaires.

Je ne parlerai point des guer-

res que nos Ancêtres ont entreprises avec tant de courage, & qu'ils ont soutenuës avec tant de succez, pour conserver ou pour agrandir leur domination. Ce récit seroit hors de propos : car ce n'est pas le tems de faire le détail de nos victoires, ni de tirer vanité de ce que nous avons étendu les limites de nôtre Empire au délà de l'Ocean. C'est pourquoi je reviens à ce qui regarde précisément cette ville.

Traduction de la seconde Table.

....

..... L'Empereur Auguste, & Tibere mon Oncle, voulurent que l'élite des Colonies & des Municipes, je veux dire, que les gens les plus distinguez par leur probité & par leurs richesses dans ces villes étrangeres, fussent reçûs en cette Cour.

Mais quoi, me dirés-vous ! Ne

faut-il pas préferer, dans le choix des Sénateurs, ceux qui ſont nez en Italie, à ceux qui viennent des Provinces ? J'en conviens, Meſſieurs. Et ſi vous approuvez la propoſition que je fais aujourd'hui en qualité de Cenſeur, vous connoitrés toûjours par les effets, la diſtinction que je ſçai mettre entre les Italiens & les Etrangers. Mais je ne crois pas qu'il faille pour cela exclurre ceux-ci du Sénat, s'ils peuvent faire honneur à ce corps.

N'y a-t'il pas déja long tems que la trèsfloriſſante & trèspuiſſante Colonie de Vienne fournit des Sénateurs à cette Cour ? N'eſt-ce pas de là qu'eſt venu Lucius Veſtinus mon intime ami, qui fait honneur à l'Ordre des Chevaliers, & que j'employe même actuellement à mes propres affaires? Je vous recommande ſes enfans : honorez-les dès à-preſent, je vous prie,

des premieres fonctions du Sacerdoce, afin qu'avec le tems ils puissent parvenir à de plus hautes dignitez.

Je ne veux rien dire ici de cet Infame *, dont le nom & la mémoire me sont odieux : ce Voleur, qui, par une espece de prodige, s'est vû élevé du vil emploi de Lutteur, aux honneurs Consulaires qu'il fit entrer dans sa famille, avant même que sa Colonie eût été confirmée dans tous les privileges de la ville de Rome. Je ne dirai rien non-plus de son frere, qui par un mal-heur qu'il n'avoit peut-être pas merité, se trouve incapable d'avoir place parmi vous.

Le pretendu Infame, dont il est parlé ici, étoit Valerius Asiaticus, qui avoit eu quelque part à la Conjuration contre Caligula, & qui étoit haï de l'Empereur, à cause de ses grandes richesses & de son credit. Il étoit né à Vienne, & avoit été deux fois Consul.

Enfin Messieurs, il est tems que je vous fasse connoître quel est le but de ce discours : car me voici arrivé aux extrémitez de la Gaule Narbonnoise.

Toute cette illustre Jeunesse qui paroit ici devant mes yeux,

vous

vous ſemble-t'elle moins digne d'être entrée dans l'Ordre des Sénateurs, que Perſicus mon ami, qui vous en a paru ſi digne, quoiqu'il ſoit deſcendu d'une famille ancienne parmi les Allobroges. Que ſi vous en demeurez d'accord, qu'attendez-vous de moi, Meſſieurs, ſinon que je vous faſſe voir, & comme toucher au doigt, que le pays qui s'étend au delà de la Province Narbonoiſe, peut vous fournir des Sénateurs, & vous envoye en effet des gens capables d'en remplir les places; puiſque la Ville de LYON, qui eſt à la tête de ces provinces-là, nous en a donné qui ne nous font point de deshonneur.

Claude le fit mourir l'an 47. Tacite. lib. 11. Dio lib. 60.

Je vous avouë, Meſſieurs, que c'eſt avec quelque repugnance que je ſors des limites de la Gaule Narbonoiſe qui vous eſt plus connuë que les autres provinces des Gaules. Mais il

eſt tems de vous parler préciſément en faveur de la Gaule Chevelue * ; à l'égard de laquelle si l'on m'oppoſe qu'elle a ſoutenu la guerre dix ans entiers contre Jules-Céſar, on doit conſiderer auſſi, que depuis cent ans que cette province eſt aſſujettie à l'Empire, elle nous a gardé une fidelité inviolable, au milieu des plus dangereuſes révolutions.

C'étoit la Gaule Lyonneiſe.

Lorſque Druſus mon pere étoit occupé à ſoumettre l'Allemagne, les Gaulois faciliterent ſes victoires en conſervant derriere lui un pays parfaitement ſoûmis, & en maintenant une paix aſſurée. Et la fidélité de ces peuples eſt d'autant plus loüable, que quand Druſus fut rappellé des Gaules pour aller porter la guerre en Allemagne, il étoit alors occupé à exiger quelques ſubſides des peuples Gaulois qui n'étoient point accoûtumez à ces ſortes d'impoſitions.

Nous connoiſſons maintenant par nôtre propre experienee, combien cette entrepriſe étoit délicate, & combien l'exécution en devoit être difficile : puiſque aujourd'hui nous voyons le Peuple Romain, nos citoyens mêmes, ſe récrier extrêmement contre le ſimple dénombrement des biens auquel on travaille : quoi qu'on le faſſe ſeulement pour avoir une connoiſſance exacte de nos revenus.

L'Inſcription Latine, dont le Conſulat accompagna nos deux Tables de Bronze, en les faiſant placer dans le nouvel Hôtel-de-Ville, merite d'avoir ici place.

LUD. XIV. F. ET NAV. REG. Chriſtianiſſim. Fel. Regnante, hoc Divi Claudii Rom. Imp. Lugd. nati pro jure Civitat.

Galliæ Comatæ in Senatu dicentia. Ad Sen. Lugd. Col. pertinens Monumentum, Æneis his duabus Tabulis insculptum, perillustriss. Vir. Jac. Guignard, S. Præjecti Vicecomes, Regiæ Majestati à Sanctioribus Consiliis, in Suprema Vectigal. Curia apud Delphinates Præses, iterum Præf. Mercatorum, Justin. Cropet, Eques D. Dirigni, Pub. viis, Pont. & Port. Præfnat. Costart Civis, P. Boilloud, Eques Consil. Regius & antiquior Causar. Reg. Patronus, P. Rambaud, Eques D. de Champ. Renard. & inter Nobiles Regis Ministros allectus Coss. publici decoris & antiquæ Majest. Urbis Instauratores, Paponi Curar. An. à Christ. nat. M. DC. L. VII.

CHAPITRE VIII.

EMBRAZEMENT de Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Splendeur de la Ville de Lyon, avant ſon embrazement. Veſtiges de cet embrazement, découverts de nos jours. Deſcription naïve des reſtes de cet incendie, par Gabriël Simeoni.*
2. *Fables débitées ſur les cauſes de ce terrible incendie. Deſcription pathetique de cet incendie, par Seneque.*
3. *Epoque de la Fondation de Lyon clairement decidée dans la lettre de Seneque.*
4. *Conjectures ſur le Philoſophe Lyonnois, Liberalis.*

§. I.

LA Ville de Lyon s'étoit élevée, dans l'eſpace d'un

ſiécle, au plns haut point de ſplendeur, où elle ait jamais été. Le long ſejour qu'y avoit fait Auguſte, les magnifiques édifices dont on l'avoit embellie à cette occaſion, l'honneur qu'elle avoit d'avoir donné la naiſſance à un Empereur & à un Céſar, le nouveau rang de Colonie Romaine où on venoit de l'élever, celui de Metropole de toute la Gaule Celtique qu'Auguſte lui avoit donné, dans la nouvelle diviſion qu'il fit des Gaules, tout cela enſemble l'avoit déja renduë une Ville du premier ordre, lorſqu'il lui fallut éprouver le ſort des choſes hamaines, qui pour l'ordinaire, ne ſont jamais plus proches de leur ruine, que lorſqu'ellés ſemblent être parvenuës au plns haut point de leur perfection.

L'accident funeſte qui cauſa ſoudainement la ruine totale de Lyon, eſt un de ces évenemens

étranges, dont tout le monde parle & dont personne néanmoins n'a jamais pû ni approfondir les causes, ni même savoir exactement les circonstances.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Lyon dans le fort même de sa plus grande prosperité, fut entierement consumé par le feu, mais par l'embrazement le plus soudain, le plus universel & le plus rapide, dont il soit peut, être fait mention dans l'histoire.

Ce n'est point seulement par la lettre que Seneque écrivit là-dessus à son ami Lucilius. & par le seul témoignage de Tacite * que nous avons été instruits de ce grand évenement. Nous en avons encore aujourd'hui devant les yeux des monumens encore plus sensibles & plus sûrs que toutes les histoires du monde.

* *Cladem Lugdunensem quadragies sestertio solatus est princeps, ut amissa urbi reponeret.* Tacit. Ann. lib. 16.

Ce sont les terribles vestiges & les traces de cet incendie bien marquées, que l'on découvre

tous les jours, pour peu qu'on creuse sur nôtre montagne de Fourviere, où le feu se fit sentir avec plus de violence.

Parmi ce prodigieux débris d'édifices Romains, de pavés & d'autres ouvrages à la mosaïque, de chambres incrustées de marbre antique, de morceaux de jaspe, porcelaine, & de serpentine; on y a aussi découvert plusieurs fois des morceaux de metal, & des lampes de bronze antique à demi calcinées par la violence du feu. On y a trouvé des briques consumées à moitié, des poutres brulées, des amas de charbons entassés les uns sur les autres.

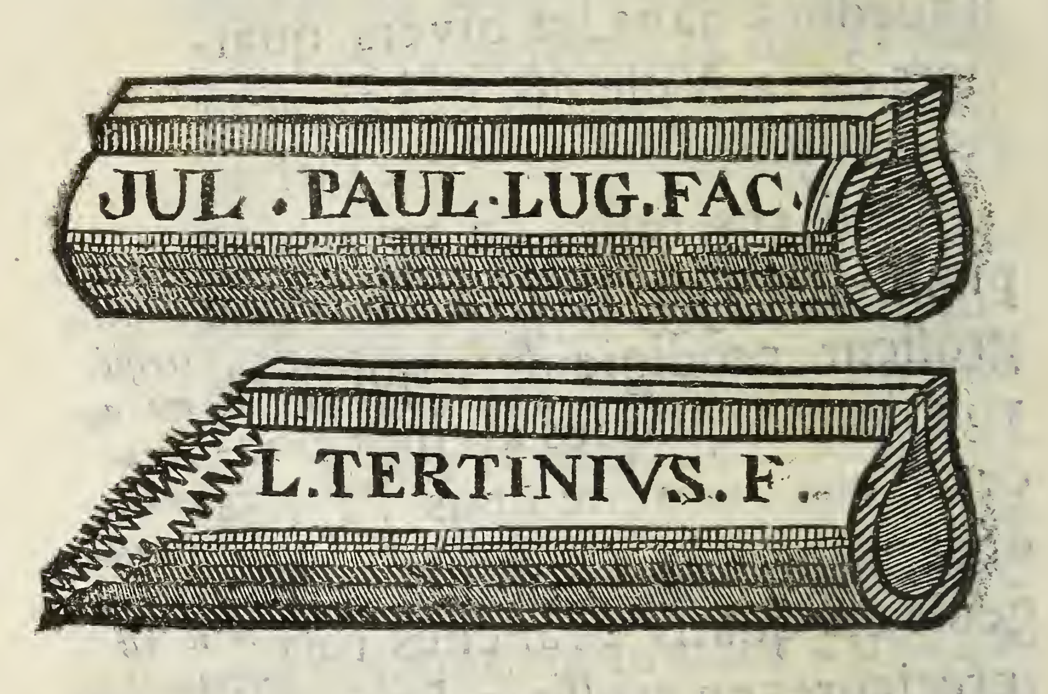
Les Peres Recollets, faisant creuser de nôtre temps dans leur vaste enclos, y déterrerent des restes si étonnans de cet incendie, qu'on auroit de la peine à le croire, si le Public n'en avoit été temoin. Parmi les charbons

qu'on découvrit bien avant dans la terre, il se trouva plus de deux quintaux de grenailles de plomb, restes sensibles des tuyaux qui portoient l'eau de nos Aqueducs dans les divers quartiers de la Ville, & qui avoient été consumés par la force du feu.

Parmi ces restes de tuyaux de plomb, il s'en trouva un d'une grosseur prodigieuse, qui pouvoit donner jusques à vingt pouces d'eau, comme nous l'avons déja remarqué & qui se partageoit en quatre branches fort * inferieures en grosseur. Le nœud où se faisoit le partage, avoit resisté à la violence du feu, & en avoit garanti en partie les branches qui suivoient. Les étrangers voyent avec plaisir dans le cabinet des antiques du Grand College, un assés gros morceau d'un de ces tuyaux, où le nom de l'Ouvrier, & peut-être aussi le nom de celui pour qui il travail-

Voyez le chapitre troisiéme au paragraphe cinquiéme, où il est parlé des Aqueducs construits par Marc-Antoine le Triumvir.

loit, ſont gravés en ces groſſes lettres qu'on nomme *onciales*, pour parler le langage des antiquaires. Voici la figure de ce reſte ſingulier de l'embrazement de Lyon.



La deſcription qu'un Auteur du ſéziéme ſiécle a faite de ces triſtes reſtes de l'embrazement de Lyon, m'a paru avoir quelque choſe de ſi naïf & de ſi touchant, dans ſon air & dans ſon ſtyle gaulois, que j'ay cru devoir en enchaſſer ici quelque choſe.

Cet Auteur eſt Gabriël Simeoni, Florentin qui nous a

laissé quelques ouvrages François & Italiens, car il avoit fait un long sejour à Paris & à Lyon, & il parloit assés bien nôtre langue. Un de ses Livres des plus curieux, c'est la *description de la Limagne d'Auvergne* * en forme de Dialogue, imprimée à Lyon par Guillaume Roville. 1561.

* *Cette description de la Limagne d'Auvergne a été traduite en François par Chappuye.*

L'Auteur commence d'abord par marquer à son ami qu'il introduit sur la scene, dans son Dialogue, la joye qu'il ressent de se trouver seul sur la montagne de Fourviere, dans ce lieu solitaire, *où le bruit*, dit-il, *de l'indiscret populas ne peut destourber nos devis.* Il l'assure après cela, *qu'il n'a oncque veu assiette de ville plus belle ne plus noble, ne plus utile, ne plus libre que cesteci de Lyon, contenant dans le circuit de ses murailles une Cité si grande, & une si belle campagne au coupeau d'un mont, avec plusieurs vallées à l'entour, & deux*

grandissimes rivieres au pied : si que venant ici quelques-fois à l'esbat, où je ne vois que champs, arbres, prez, vignes, il me semble que je suis loing de Lyon cent lieües. Après cela venant à l'incendie de Lyon ; *Tant me delecte,* ajoûte-t-il, *la memoire de la grandeur de cette Cité, la plus grande part de laquelle estoit sur cette plaine de Fourviere. Que si j'avois ici propre ou plus commode demeurance, je n'en partirois jamais, contemplant combien fut grande la malignité de celle destinée, qui brûla en une seule nuit, une si riche & grand Cité, qu'avoit été cy du temps d'Auguste, Tibere, Caligula, Claudius & jusques à Neron, & de laquelle, (comme vous voyez) il n'est resté en ce lieu autres enseignes, que certaines piecetes de tuiles consumées, de vases & statues brisées, de conches de terre cuite, de porphires, serpentins, alabastres, marbres,*

mosaics, voutes par dessous terre, fondemens hautes & de merveilleuse grandeur, les reliques de ces poures miserables Aqueducs, avec autres édifices, comme le Palais Senatorien, ou de Severe, les vestiges de l'Amphiteatre sur la côte S. Sebastien & en la vigne d'Auserre; une partie du Theatre à la vigne Barondeo vers Fourviere, &c.

§. 2.

Fables débitées sur les causes de ce terrible incendie. Description de cet incendie par Seneque.

La violence & la rapidité du feu qui consuma Lyon en une nuit, a paru à plusieurs de nos Historiens avoir quelque chose de si extraordinaire, qu'ils n'ont pas balancé à y faire entrer le merveilleux. Ils ont là-dessus donné l'essor à leur imagination. Les uns ont dit en géneral que c'étoit un feu descendu du Ciel,

pour punir le debordement des premiers habitans de cette Ville. Les autres ont débité, comme un fait certain, que cet incendie fut un chatiment du refus opiniatre que firent les habitans de cette Ville d'embrasser l'Evangile, qui leur fut, dit de Rubys, annoncé par l'Apôtre Saint Paul, lors qu'il passa par les Gaules, pour aller porter la foy en Espagne. Et ce refus, ajoute ce même Historien, fut un effet de la crainte qu'eurent * les Lyonnois de déplaire à l'Empereur Neron, leur protecteur déclaré & le grand ennemi du Christianisme.

De Rubye hist. de Lyon. page 75.

Mais ce Systeme porte sur un fondement ruineux : les Critiques les plus éclairés regardent aujourd'hui presque unanimement ce voyage de Saint Paul en Espagne, & son passage par les Gaules, comme la chose du monde la plus incertaine, ou

même la plus fausse. Il est vrai, & je ne dois point le dissimuler, que plusieurs Peres de l'Eglise ont semblé croire & que quelques-uns même ont crû réellement que Saint Paul avoit réalisé le projet qu'il avoit formé d'aller d'Asie en Espagne, & la promesse qu'il avoit faite aux Chrêtiens de Rome de les voir en passant. Ils ont crû pouvoir placer commodément cette expedition dans cet intervalle des huit années qu'il y eut entre le temps de son martyre & celui de son premier emprisonnement à Rome, par l'ordre de Neron.

Mais le Pape Gelase étoit déja persuadé vers la fin du cinquiéme siécle, que ce ne fut là qu'un simple projet de l'Apôtre Saint Paul. Et il dit expressement dans son Decret des livres apocryphes qu'il n'eut pas le tems de le réaliser : *implere non potuit quod promiserat*. Près d'un

ſiécle avant Gelaſe, le Pape Innocent premier s'étoit déclaré pour le même ſentiment dans ſa premiere Epître.

La tradition veritable & conſtante de l'Egliſe Gallicane, eſt que la Religion n'a été annoncée dans les Gaules que dans le ſecond ſiécle ; & que nos quarante premiers Martyrs de Lyon ont eu la gloire d'y mourir les premiers pour JESUS-CHRIST. Mais il faut bien ſe ſouvenir que par ce termes de Gaules, on n'entend point la cauſe Narbonnoiſe qui s'appelloit en ce tems-là la Province Romaine, d'où vient le nom de PROVENCE : & qu'on ne parle que de la Gaule Celtique. C'eſt ce que Sulpice Severe nous aſſure ſi poſitivement dans le ſecond livre de ſon hiſtoire, où parlant de la perſecution excitée à Lyon ſous Antonin l'an de JESUS-CHRIST cent ſoixante-dix-ſept, il dit ces paroles remar-

quables : *Tum primum intra Gallias martyria viſa, ſeriùs trans Alpes Religione ſuſcepta*, & un celebre commentateur de l'Epître de Saint Paul aux Romains, fait cette remarque dans le chapitre quinziéme, qu'on ne trouve dans toute l'Eſpagne aucun veſtige un peu fondé de la prédication de cet Apôtre.

Eſtius in Rom. cap. 15.

Le celébre embrazement de Rome, qui arriva peu d'années après, & qui de quatorze Regions ou quartiers dont cette Ville étoit compoſée, en reduiſit trois entierement en cendres, & ne laiſſa de ſept autres que fort peu de maiſons, doit ſuffire pour * nous convaincre que ſans le ſecours des prodiges on peut trouver ou dans les cauſes naturelles,ou dans le hazard, ou dans la malice des hommes, les veritables cauſes de ces terribles évenemens.

Tacit. Ann. lib. 15.

Seneque qui dans ſa lettre à Lucilius, nous a laiſſé une deſ-

cription ſi patétique de l'incendie de Lyon, & qui pour mieux donner l'eſſor à ſa pompeuſe éloquence, l'a ſi bien peint par tous les endroits & par toutes les circonſtances les plus propres à frapper l'imagination, n'y dit pas néanmoins un ſeul mot qui puiſſe marquer ou un feu naturel venu du Ciel, ou encore moins un feu qui pût paſſer pour prodige, quoique les Romains, comme l'on ſçait, ne fuſſent pas avares de ces ſortes de merveilles, ou vrayes, ou prétendues.

Mais il nous apprend dans cette Epitre trois choſes qui nous intereſſent ſingulierement.

La premiere, c'eſt que Lyon avant ſon embrazement, étoit une Ville riche & puiſſante : *Civitas * arſit opulenta*; qu'elle renfermoit dans ſon enceinte des édifices, dont la magnificence & le nombre auroient ſuffi pour embellir & pour illuſtrer plu-

* *Seneq. Epiſt.* 91.

ſieurs Villes enſemble : *tot pulcherrima opera, quæ ſingula illuſtrare urbes ſingulas poſſent*; que ce fut en particulier par les avantages que lui procuroit ſa ſituation, près du confluent des deux rivieres & ſur une montagne fort praticable, que Lyon s'éleva rapidement à ce point de ſplendeur : *Loci opportunitate convaluit ..... uni impoſita & huic non altiſſimo monti*; que par toutes ces prerogatives, il fut regardé comme l'ornement des trois Provinces des Gaules, où il ſe trouvoit par ſa ſituation, mais où il primoit par ſon rang de Metropole & de Colonie Romaine : *ornamentum provinciarum, quibus inſerta erat & excepta*. Car c'eſt là le veritable & l'unique ſens de cette expreſſion ſinguliere de Seneque : *loco inſerta, excepta conditione*, dit Juſte Lipſe, dans les notes qu'il a faites ſur cette lettre. C'eſt-à-dire, que cette Ville

étoit placée à la tête des trois Gaules par sa situation ; mais qu'elle y étoit distinguée par sa préeminence.

La seconde chose que cette lettre de Seneque nous aprend, c'est que l'embrazement de Lyon par sa violence & par sa rapidité, fut regardé comme un de ces évenemens étranges, dont on n'avoit point encore vû d'exemples dans les siécles précedens : *inopinatum malum ..... sine exemplo ..... penè inauditum.* Une seule nuit, dit-il, vit disparoître tant d'édifices & tant de beautés ; *tot pulcherrima opera ...... una nox stravit.* Entre une grande Ville & rien, il n'y eut que le court intervale d'une nuit : *una nox fuit inter urbem mnximam & nullam.* On cherche Lyon dans les Gaules & on ne l'y trouve plus : *Lugdunum quod ostendebatur in Gallia, quæritur.* Et enfin il a fallu moins de temps

pour anneantir cette Ville, qu'il ne m'en faut, dit-il, pour vous décrire son malheur : *Denique diutius illam tibi periisse, quam periit narro.*

§. 3.

Epoque de la fondation de Lyon, clairement décidée dans la lettre de Séneque à Lucilius.

Mais ce qui doit sur tout nous faire regarder cette lettre, comme un monument precieux pour nôtre histoire, c'est que l'Epoque de la fondation de Lyon y est décidée d'une maniere à ne plus laisser aucun doute.

Seneque après avoir déploré en termes pompeux & brillans, selon sa coutume, le sort de la Ville de Lyon & celui de son ami Liberalis Lyonnois de naissance, ajoute que cette malheureuse Ville a été consumée par le feu

précisément dans son année seculaire, c'est-à-dire, cent ans après sa fondation, & que sa durée n'a pas été au delà de celle dont les hommes même peuvent se flater: *huic Coloniæ ab origine sua centesimus annus est, ætas ne homini quidem extrema.*

Il est certain que le desastre qui fit perir cette Ville, arriva sous l'Empire de Neron, qui donna une somme considerable, pour contribuer à son retablissement, comme le dit Tacite dans la vie de cet Empereur. Il est encore certain que ce fut dans les premieres années de son regne qu'arriva ce malheur, puisque, selon la remarque de Seneque, c'étoit dans ces premiers temps de Neron où l'univers jouïssoit encore d'une paix generale & profonde: *ubique armis quiescentibus.*

Ajoûtons à cela une remarque qui est encore plus décisive pour

fixer l'époque de l'embrazement de Lyon. Seneque qui en eſt l'hiſtorien le plus fidele, mourut l'an ſoixante-cinq de l'Ere Chrêtienne, qui fut la onziéme de l'Empire de Neron, & celle qui ſuivit le celébre embrazement de Rome. Auſſi voyons-nous que Seneque n'en parle point, quoi qu'il raporte dans ſa lettre le ſouvenir des incendies arrivés dans l'Achaïe & dans les contrées les plus éloignées.

De tout cela il reſulte clairement qu'il n'eſt rien de mieux ſoûtenu & de mieux ſuivi que le Syſteme de Lipſe, lequel dans ſon Commentaire ſur la lettre de Seneque, fixe l'époque de l'embrazement de Lyon, à la huit cent onziéme année de la fondation de Rome, qui tombe preciſément dans la centiéme année depuis la fondation de Lyon, par les Legions de Plancus, *huic Coloniæ ab origine ſua*

centesimus annus est ; dans la cinquante-huitiéme année de l'Ere Chrêtienne & dans la quatriéme de l'Empire de Neron ; & voila qui quadre parfaitement avec l'Inscription de Gayete, avec les temoignages formels de Dion & de Plutarque, & avec le silence de César dans ses Commentaires, comme nous l'avons déja remarqué.

Voila tout ce que le premier siécle de l'histoire de cette Ville a pû nous presenter de memorable, & il me paroit que la matiere sera épuisée, après que nous aurons dit en peu de paroles quel étoit ce célebre Philosophe Lyonnois, pour lequel Seneque paroit s'interesser si vivement dans sa lettre à Lucilius, & quels furent les services par lesquels les habitans de cette Ville tâcherent de reconnoître le soin que Neron prit de les secourir dans leur malheur.

§. 9.

Conjecture sur le Philosophe Lyonnois, Liberalis.

Rien de mieux fondé à mon avis, que la conjecture que fait Juste Lipse dans ses notes sur cette Epitre de Seneque. Il dit que ce Philosophe Liberalis dont il est ici question, est selon toutes les apparences, ce même Æbutius Liberalis, auquel Seneque addressa son celébre Traité des bien faits. Il paroit par cette dedicace que ce Liberalis, qui étoit d'une ancienne famille Consulaire, étoit lié avec Seneque d'une amitié étroite, & l'interêt singulier que Seneque prend à l'affliction de Liberalis, est aussi une grande marque de cette amitié reciproque.

Mais ce n'est point par la seule lettre de Seneque que nous som-

mes instruits que Lyon étoit la partie de cet Æbutius Liberalis, qui ressentit si vivement l'incendie de cette Ville. La tradition de ce fait historique nous a été transmise par un monument singulier, que nous avons encore sous nos yeux & qui est venu jusques à nous, quoiqu'il ait été dressé il y a prés de dix-sept siécles.

C'est une inscription sépulcrale, consacrée à la memoire de Claudius Liberalis & de sa femme Livia Janthé, qui paroit être d'une famille Grecque. Voici les termes de cette Inscription que j'ay veuë encore assés entiere dans le jardin des Religieuses de l'Antiquaille.

D. M.

C. CLAUD.
LIBERALIS
ET LIVIÆ
IANTHES
CL. TRAJA
NUS FIL.
PARENTIBUS.

Du reſte il ne faut pas être ſurpris ſi la lettre de conſolation n'eſt pas addreſſée à Liberalis lui-même. Ce Philoſophe ſe trouvant actuellement à Rome, dans le temps que la nouvelle de cet évenement y fut portée, Seneque, qui d'ailleurs aimoit aſſés à voir repandre ſes écrits dans le monde, fit choix dans la perſonne de Lucilius, d'un ami commun, abſent de Rome, pour

débiter dans la lettre qu'il lui adreſſa, toutes ces belles moralités qu'il y étale ſur la fragilité des choſes humaines en general, à l'occaſion de la ruine d'une ſeule Ville en particulier.



CHAPITRE IX.

RETABLISSEMENT de Lyon.

SOMMAIRE.

1. *Neron contribuë au prompt rétabliſſement de la Ville de Lyon. Reconnoiſſance des Lyonnois à l'égard de l'Empereur. Ancienne antipathie de Lyon & de Vienne, reveillée à cette occaſion. Veritable cauſe de cette animoſité reciproque.*
2. *Ces deux Villes ſe réuniſſent enfin pour toûjours par le moyen de la Religion. Les lettres fleuriſſent à Lyon. Domitien s'y retire pour s'y appliquer à l'étude.*

§. 1. & 2.

LEs eſperances que Seneque fit concevoir à ſon ami Liberalis, dans ſa lettre à Lucilius, ſur le rétabliſſement de ſa patrie

désolée, ne tarderent pas long-temps à se réaliser, & tout concourut à faire relever Lyon de ses ruines, presque aussi rapidement qu'il s'étoit élevé dans sa premiere origine.

Tacite nous a appris que Neron, touché du desastre des Lyonnois, leur envoya quarante grands sesterces, qui faisoient la somme de cent mille écus de nôtre monnoye, pour les aider à rétablir leur Ville. * *Cladem Lugdunensem quadragies sestertio solatus est princeps, ut amissa urbi reponerent*; & il ajoûte qu'il leur fit cette gratification, en reconnoissance de ce que dans des besoins pressans ils lui avoient, quelques années auparavant, fait present d'une pareille somme : *quam pecuniam Lugdunenses ante obtulerant, turbidis casibus.*

Tacite Annal lib. 16. cap. 14.

Paradin, le Pere de Saint Aubin, & quelques autres Auteurs n'ont pas jugé cette somme di-

gne de la magnificence d'un Empereur. Ils l'ont triplée & quadruplée liberalement, en corrigeant le texte de Tacite, & en lisant *quatercenties sestertio* au lieu de *quadragies*, pour faire monter cette gratification à peu près à un million. * Mais ce sont là des conjectures débitées en l'air, & qui ne sont pas même appuyées sur le fondement le plus leger. Il faut s'en tenir au sentiment de Budée,* d'Alciat, & de Juste Lipse, qui ne se sont point avisés de corriger le texte de Tacite, pour rendre Neron plus liberal. On sçait assés que les profusions immenses de cet Empereur n'avoient pas pour objet le soulagement & le bonheur de ses Sujets : mais ou ses bizarres caprices, ou les folles passions qui le maîtrisoient.

suivant l'évaluation de ce temps-là.

De Asse.

Mais quoique ce bienfait de Neron ne fût pas fort considerable, au moins dans la situation

où ſe trouvoit la Ville de Lyon, on peut dire certainement que la reconnoiſſance des Lyonnois alla fort loin au delà du bienfait.

Les Gaules, & peu de temps après tout l'Empire s'étant ſoulevé contre Neron, les habitans de Lyon lui furent toûjours attachés avec une fidelité que rien ne fut capable d'ébranler; & leur fidelité pour ce Prince, alla, dit Tacite, juſques à l'opiniâtreté: *Lugdunenſis Colonia pertinaci pro Nerone fide.*

Tac. Hiſt. lib. I.

Le même Auteur fait là-deſſus une remarque ſinguliere. Il dit que ce fut à l'occaſion de ce ſoulevement que ſe reveillerent les anciennes animoſités des Lyonnois & des Viennois, qui embraſſant toûjours le parti diametralement oppoſé à celui que prenoient leurs voiſins, ſe déclarerent pour Galba, qui confiſqua les revenus & les terres des

Lyonnois, & augmenta les priviléges des Viennois : *Galba* * *reditus Lugdunensium, occasione iræ, in fiscum verterat. Multus contra in Viennenses honor.*

* Tac. Hist. lib. 1.

Tacite, qui à force d'approfondir & de chercher du mystere par tout, va quelque-fois au delà de la verité, n'a pas manqué de rafiner ici, suivant son caractere, & de prêter à ces deux Villes dont nous parlons, les intentions les plus malignes. Il attribuë cette ancienne antipathie à la proximité de ces deux Villes, qui ne sont separées, dit-il, que par un fleuve. Il pretend que ce voisinage produisit l'émulation, & que l'émulation dégénera en envie & en aversion : *unde æmulatio & invidia, & uno amne discretis connexum odium.*

Mais la veritable raison de l'antipathie qu'on remarquoit autre-fois dans ces deux Villes, se presente bien plus naturelle-

ment dans ces deux causes, que Tacite ne pouvoit pas ignorer. La premiere est la difference d'interêts, de mœurs & d'usages, qui se faisoit remarquer entre ces deux Villes, qui n'étant éloignées l'une de l'autre que de cinq lieuës, se regardoient néanmoins comme une maniere d'états & de peuples * differens : l'une étant à la tête de la Gaule Celtique, dont elle étoit la metropole, l'autre étant comprise dans la Gaule Narbonnoise, qui s'étendoit jusqu'à Lyon, & qui faisoit depuis plus d'un siécle une partie de l'Empire Romain.

Rhodanus.. Ararim, quam Sanconam appellant.. ..suum in nomen adsciscit: qui locus exordium est Galliarum. Amm. Marcel. lib. 16.

Mais la seconde, & sans doute la meilleure raison de cette ancienne opposition reciproque, c'est que les Lyonnois, qui vivoient sous Neron & sous Galba, descendoient, au moins pour la plûpart de ces anciens habitans de Vienne, que les

Allobroges ſortis de leurs montagnes un peu plus d'un ſiécle auparavant, avoient chaſſés de leur patrie, où ils fixerent leur demeure, après s'en être emparés ; tandis que les anciens Viennois vinrent chercher un azyle favorable au confluent même des deux rivieres, qui leur ſervirent quelque temps de rempart contre les irruptions de ces Barbares. Et ce fut dans ce même endroit que le Senat de Rome, touché des remontrances de ſes anciens alliés, leur fit bâtir par les Legions de Plancus une Ville, qui s'élevant rapidement, devint en peu d'années par l'avantage de ſa ſituation, le centre de la domination des Romains dans les Gaules, & le plus grand objet de leur attention au deça des Alpes. C'eſt ce que nous avons ſolidement établi par le témoignage de Dion, par celui de Plutarque & par la célébre Inſcrip-

tion de Gayete, en parlant de la Fondation de Lyon.

§. 2.

Ces deux Villes se réunissent enfin pour toûjours par le moyen de la Religion. Domitien se retire à Lyon pour s'y appliquer à l'étude.

Voila la veritable cause de l'ancienne antipathie reciproque de ces deux Villes qui couta si cher à Lyon sous Galba, & qui faillit peu de temps après à causer l'entiere ruine de Vienne, comme Tacite l'a si bien remarqué. Mais enfin ces deux peuples differens, après s'être ainsi livrés à l'esprit de discorde, durant près de deux siécles, furent réunis parfaitement & pour toûjours par la Religion Chrêtienne, qu'ils embrasserent dans le même temps, & qui les réunit heureusement en une même Eglise & sous un seul Evêque, sous

l'Empire d'Hadrien, ou pour le le plus tard de son successeur Marc-Antonin : comme nous l'avons prouvé dans l'Histoire Litteraire de cette Ville, & comme il est évidemment verifié par la lettre des Chrêtiens de Lyon & de Vienne à ceux d'Asie & de Phrygie.

C'est par une heureuse influence de cette union, que nôtre Ville a eu la gloire de fournir dans tous les temps à la Ville de Vienne un si grand nombre de ses Prélats les plus illustres par leur sainteté & par leur science. On compte dans ce nombre le celébre Saint Avitus, si connu par ses Poësies, & son pere Isichius à qui il succeda. Et c'est une chose assés remarquable que dans l'espace même d'un seul siécle ou environ, on ait compté jusques à six Archevêques * de Vienne, distingués par un rare merite & tous Lyonnois de naissance ou d'origine.

Pierre Palmier, Pierre de Villars I.

du nom. Pierre II. de Villars. Jerome de Villars. Pierre III. de Villars. Henri de Villars.

Othon & Vitellius, qui ſuccederent à Galba l'un après l'autre, ne firent que ſe montrer & diſparurent auſſi-tôt, le premier après trois mois, & le ſecond après huit. Leur attachement declaré pour la memoire de Neron, ne fut pas inutile aux Lyonnois qui furent aſſés favoriſés durant le court eſpace de ces deux regnes.

Domitien fils de Veſpaſien & frere de Tite, nous offre une preuve ſinguliere, qui va nous faire voir combien les lettres fleuriſſoient à Lyon de ſon temps. Ce Prince vif & entreprenant dans ſa premiere jeuneſſe, voulant diſſiper les ombrages que ſon ambition démeſurée avoit fait concevoir à ſon frere Titus & à ſon pere lui-même, affecta de s'éloigner pour quelque temps de la Cour, & de mener une vie privée, loin du tumulte & des affaires. Il choiſit la Ville de Lyon pour le

lieu de sa retraite, il s'y appliqua uniquement à la poësie & à l'étude des belles lettres, & il fit ce qu'il put, dit Tacite, pour faire croire à son frere qu'il avoit tourné son goût & son inclination de ce côté là : *studium * litterarum & amorem carminum simulans*. Mais ce n'étoit là au fonds qu'une couleur pout dissiper les inquiétudes de Titus : *quò velaret animum & fratris æmulationi subduceretur*, & cette affectation de modestie & de simplicité ne fut qu'un artifice que cet esprit couvert & profond mit adroitement en œuvre, pour faire disparoitre pour quelque temps son ambition : *simplicitatis * ac modestiæ imagine in altitudinem conditus.*

Tac. Hist. lib. 4. sub finem.

Ibidem.

Pline le jeune & Galien, qui vivoient l'un & l'autre dans le siécle de Domitien, nous fournissent de nouvelles preuves du soin qu'on avoit de leur temps de cultiver les lettres dans cette

Ville. Le premier marque dans une de ſes lettres * la joye qu'il a d'apprendre que ſes ouvrages ſont applaudis dans Lyon, & qu'il s'y en fait un grand débit, & ce que le ſecond dit du Medecin Abaſcantus, qui ſe diſtinguoit à Lyon par ſon habileté, nous fait voir que la medecine, qui y eſt aujourd'hui ſi floriſſante, y étoit déja fort cultivée dès ce temps-là.

* Lib. 9. Ep. 11.



CHAPITRE X.

VIEUX MARCHE' DE Trajan ou Forum vetus.

SOMMAIRE.

1. *Magnificence de l'ancien marché de Trajan. On le construit à Lyon, à l'imitation du* Forum Trajani *de Rome. Chute du vieux marché de Lyon marquée, comme une époque, dans les histoires. Restes de cet antique édifice.*
2. *Hadrien diminuë le impôts à Lyon. Il élève à Nîmes une Basilique à l'honneur de Plotine. Adoption d'Antonin pourquoi, & combien applaudie à Lyon.*

§. I.

TRajan, que ses vertus heroïques firent monter, tout étranger qu'il étoit, sur le Thrône des Césars, environ séze mois après la mort de Domitien, est un des trois ou quatre Empe-

reurs, dont la memoire & le nom doivent être conſervés plus précieuſement dans les annales de cette Ville.

Quoique ce Prince, qui durant les 20. années de ſon regne fut toûjours occupé à combattre les Parthes & les Daces, n'ait jamais fait aucun voyage à Lyon, il ne laiſſa pas néanmoins de favoriſer ſingulierement cette Ville, par une marque éclatante de ſon affection & de ſa liberalité.

L'édifice magnifique qu'il y fit conſtruire, qui porta ſon nom, & qui ſubſiſta tout entier juſques au commencement du regne de Charles le Chauve, étoit un des plus nobles monumens de l'antiquité; & s'il étoit inferieur aux quatre grands chemins d'Agrippa, & aux Aqueducs bâtis par les Legions du Triumvir Marc-Antoine, il étoit certainement fort ſuperieur au Temple d'Auguſte.

Ce grand édifice, dont la chute eſt ſi exactement rapportée par les Hiſtoriens du neuviéme ſiécle, étoit placé ſur le haut de la montagne de Fourviére, vers l'endroit où l'on voit aujourd'hui l'Egliſe conſacrée à la Mere de Dieu, & à Saint Thomas de Cantorbery. Car c'eſt ſur cette montagne qu'étoit ſituée l'ancienne Ville de Lyon, comme nous l'avons déja remarqué.

L'antique monument dont nous parlons, ſe nommoit en latin *Forum Vetus*, C'eſt-à-dire, *l'ancien marché* & en vieux Gaulois *Forvieil*, d'où eſt venu le nom de de Fourviére, que ce quartier porte encore aujourd'hui. Car pour ce qui eſt de l'étymologie de *Forum Veneris*, ou marché de Venus, que pluſieurs de nos Hiſtoriens ont debitée ſi ſerieuſement, c'eſt une pure imagination, qui n'a nul fondement raiſonnable: puis qu'il n'y eut ja-

mais ni marché, ni place, ni temple de Venus ſur cette montagne ; & on peut même avancer avec toute la vraiſemblance, ou même avec toute la certitude hiſtorique, qu'il n'y en avoit point dans le reſte de la Ville, puiſqu'on n'en a jamais decouvert le moindre veſtige.

Tout le monde ſçait que la magnificence dans les ouvrages publics, fut un des caracteres perſonels de l'Empereur Trajan & qu'on lui reprocha fort l'oſtentation avec laquelle il faiſoit paroître ſon nom dans les Inſcriptions dont on les accompagnoit, ce qui même le fit nommer par les railleurs *parietaria*, parietaire, ou *Herba parietina,* parce que cette herbe ſe trouve ordinairement parmi les vieilles murailles. La fameuſe Colonne, la Baſilique, le grand chemin, le Cirque qui portoient ſon nom, le port d'Ancone qui ſubſiſte en-

core aujourd'hui, ſont des preuves du gout ſingulier de ce Prince pour les grands ouvrages, & du déſir qu'il avoit d'éterniſer par-là ſa memoire.

Nôtre édifice de Fourviere fut un effet & comme une influence de ce gout de l'Empereur. On venoit d'achever à Rome ce ſuperbe ouvrage qui fut nommé *Forum Trajani*, & dont nous voyons encore aujourd'hui la figure dans une medaille de cet Empereur extrêmement rare. C'étoit une grande place quarrée, ou un marché qui ſervoit tout à la fois & pour rendre la juſtice, & pour les foires publiques. Elle étoit toute environnée de grands portiques, qui portant les uns ſur les autres, ſoutenoient des galeries ornées d'un grand nombre de ſtatuës & de figures d'étendars dorés. Au milieu de la place étoit cette célebre Colomne Trajane qui ſubſiſte enco-

re de nos jours, & dont les bas reliefs font l'admiration de tous ceux qui en ont vû ou la réalité, ou la figure.

La place ou le marché qu'on bâtit dans Lyon ſous les Auſpices & à l'honneur de Trajan, ne pouvoit pas aller de pair avec celui de Rome, qui étoit le grand chef-d'œuvre du célebre Architecte Apollodore, & dont Ammien Marcellin n'a pas craint de dire dans ſon Style Payen, que c'étoit le plus bel ouvrage qui fût ſous le Ciel, & qui ſe faiſoit admirer même des Dieux. *Singularem ſub omni cœlo ſtructuram, etiam Numinum aſſenſione mirabilem.*

Mais il falloit que le nôtre fût quelque choſe de bien ſingulier & de bien connu, puiſque les Auteurs qui ont fait l'hiſtoire du neuviéme ſiécle, & ceux-là même qui ne nous ont laiſſé que de ſimples abregés, en ont marqué

la chûte comme un des évenemens, & une des époques des plus memorables de ce temps-là ; & ce qui merite encore une attention plus particuliere, c'est qu'en rapportant la chûte de cet édifice, ils l'ont qualifié *d'ouvrage insigne, d'ouvrage merveilleux & dont on doit conserver la memoire.*

La Chronique de Saint Benigne de Dijon, donnée au Public par le pere Labbe, nous a conservé quelques circonstances remarquables sur ce morceau de nôtre histoire. Elle nous apprend que l'an huit cens quarante de JESUS-CHRIST, qui fut marqué par l'époque de la mort de Loüis le Debonnaire, & par celle de Saint Agobard, Archevêque de Lyon, le fut aussi par la chûte du vieux marché de Lyon, qui avoit subsisté, dit la Chronique, dépuis le regne de Trajan, c'est-à-dire dépuis près de sept siécles ; & elle ajoûte que ce vieux

édifice qu'elle appelle *memorabile atque * insigne opus, quod forum vetus vocabatur*, tomba le premier jour de l'automne.

La Chronique de Verdun, ou de Flavigni dont on conserve l'original dans la Bibliotheque du Collegé de Loüis le Grand, & qui a été donnée au Public par le même Pere Labbe, s'accorde parfaitement avec celle de Saint Benigne. Elle place dans la même année huit cent quarante, la mort de nôtre saint Agobard & la chute de nôtre *Forum vetus*, auquel elle donne le titre assés singulier *d'opus venerabile*, monument respectable, dit l'Auteur de cette Chronique, qui subsistoit & qui portoit le nom *d'ancien marché*, depuis le regne de Trajan: *Eodem anno* (840.) *Agobardus Lugdunensis Episcopus obiit, & illud venerabile opus, quod à tempore Trajani imperatoris* Forum vetus *appellabatur, Lugduni corruit.*

* *Hoc anno.... memorabile atque insigne opus, quod* Forum vetus *vocabatur, Lugduni corruit, ipso die intrantis autumni, quod steterat à tempore Trajani imperatoris per annos fermè septingentos.* Chronic. S. Benigni Divio. In Bibliot. MS. Philip. Labbei. Tom I. p. 293.

La

La Chronique de Vezelai, tirée d'un manuſcrit du Monaſtere de cette Ville, rapporte auſſi ce même évenement, mais elle le defigure en le rapportant. Elle place en huit cent trente-neuf la chûte de ce marché & elle lui donne le nom fabuleux de *Forum Veneris*, qu'aucun Auteur connu ne lui avoit encore donné : *Forum * Veneris Lugduni corruit*, dit l'Auteur de cette Chronique. Mais je n'ai pas été fort ſurpris d'y trouver deux bevûës en quatre paroles. L'Auteur qui ne vivoit que dans le quatorziéme ſiécle, n'étoit pas fort inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans le neuviéme & dans le ſecond, & d'ailleurs cette Chronique de Vezelai, & de l'a veu du Pere Labbe lui-même, qui l'a donnée au Public, comme les deux precedentes, eſt remplie d'un grand nombre d'erreurs, qu'il a tâché, dit-il, de corriger *Ex eo* (MS)

Bibl. MS. Labbei. Tom. I. pag. 220.

Labbei. Bibl. MS. Tom. I. pag. 394.

dit-il, *vulgaria quæque ac mendis infecta resecuimus.* *

Syllab. fcrip. sect. 1. cap. 25.

Les restes de cet ancien édifice n'ont pas été tellement dissipés depuis sa chute, qu'on n'en puisse decouvrir encore aujourd'hui quelques vestiges. Une tradition assés bien fondée nous apprend que la grande Eglise de Saint Jean & celle de Fourviere ont été baties en partie des débris de ce lieu profane. Il suffit d'examiner avec quelque attention la façade de Saint Jean & le portail de Fourviere, pour convenir de la verité de cette tradition locale. Ces grands quartiers de marbre qu'on voit dans les soubassemens de la premiere, & ces gros quartiers de pierre de choin qui se presentent dans le portail de la seconde, avec quelques morceaux d'inscriptions enclavés dans les murs, sont des vestiges assés bien marqués d'un édifice antique.

Mais un acte authentique &

curieux, fait dans le douziéme ſiécle, nous en a conſervé une preuve encore plus certaine. Quand le S. Archevêque de Lyon Jean de Bellêmes ou de Bellemains, & le Doyen de la grande Egliſe fonderent de concert l'Egliſe Collégiale de Fourviere à l'honneur de nôtre Dame & de S. Thomas de Cantorbery, qui avoit fait un aſſés long ſéjour à Lyon, ils permirent aux nouveaux Chanoines, par l'acte de leur fondation, de mettre en œuvre pour leur bâtiment toutes les pierres qu'on deterreroit dans les vignes & dans tout le terrain qu'ils leur donnerent. Mais ils reſerverent pour la grande Egliſe les quartiers de marbre & les pierres de Choin qu'on pourroit deterrer. *Marmorei lapides, & illi qui vocantur de Chaonio proprii erunt ipſius majoris Eccleſiæ.* Et cette grande Egliſe eſt appellée dans ce même acte *Major &*

Mater Ecclesia.

Ces pierres de choin ou de *chaonio*, que la grande Eglise se reserve par cet acte, & qui sont une pierre fort dure & qui se polit comme le marbre, ne sont gueres connuës par ce nom hors de nôtre Province; & c'est de ces mêmes pierres dont les Romains se servoient ici plus communément, pour en bâtir leurs plus grands ouvrages.

§. 2.

Hadrien fait de grands biens à la ville de Lyon. Il eleve à Nimes une Basilique à l'honneur de Plotine. Il adopte Antonin. Joie des Lyonnois à cette occasion.

Hadrien, fils adoptif & successeur de Trajan, merite d'être placé dans nos annales à plusieurs titres. Nos medailles antiques nous rappellent le souvenir du voyage qu'il fit dans nos con-

trées, marchant à pié comme un ſimple ſoldat, toûjours à la tête des Legions & la tête nuë, ſans craindre la nége & le froid de nos montagnes, non plus que les chaleurs de l'Egypte, comme Dion l'a remarqué dans la vie de cet Empereur. *Non enim umquam, aut propter nives Celticas, aut calores Ægyptios, opertum caput habuit.*

Ce voyage d'Hadrien fut fort avantageux & à toutes les Gaules en general, & en particulier à la Gaule Celtique, dont Lyon étoit la Metropole. Il diminua les impots dont elle étoit ſurchargée. Il lui remit des ſommes conſiderables, dont elle étoit redevable au fiſc imperial. Il fit de grandes largeſſes à quiconque avoit quelque titre pour y pretendre. Et c'eſt là à mon avis, le vrai & l'unique ſens de ce mot de Spartien qui a ſi fort partagé les interpretes : *profectus in*

Spartianus in vita Hadriani.

Gallias omnes causariis liberalitatibus sublevavit. C'est-à-dire qu'il y fit de grandes liberalités, mais toûjours avec discernement. Il fit construire dans cette même Province au pied du Mont Jura, un pont qui porte encore aujourd'hui son nom, mais travesti & presque méconnoissable. C'est le pont & la Ville de Pontarlier, dont le nom ancien & veritable est celui d'Hadrien qui étoit de la famille *Ælia : pons Ælii* ou *pons Ælius*.

Une medaille antique, qui se trouve ici encore plus communément qu'ailleurs, retrace à nos yeux une noble image des bienfaits de cet Empereur. Nous y voyons la figure de ce Prince débout, avec la Gaule à ses pieds, & cette Inscription d'un gout tout-à-fait Romain, & qui dit tout en deux mots..... *Restitutori Galliæ*.

Ce fut dans le cours de ce long voyage qu'Hadrien étant passé en Angleterre, y fit construire cette fameuse muraille dont parle Spartien, qui avoit quatre-vingt mille pas de longueur, & qui separoit, dit-il, les terres des Romains de celles des Barbares.

Ce fut aussi, selon toutes les aparences, durant ce même voyage qu'Hadrien signala sa reconnoissance envers sa bienfactrice Plotine, en érigeant à son honneur dans la Ville de Nimes cette célebre Basilique * qui fait encore aujourd'hui un des plus illustres ornemens de la France, & qu'on ne peut regarder, sans sentir ce plaisir mêlé d'étonnement, que cause dans nous la vûë des monumens de l'ancienne Rome.

* *Per idem tempus in honorem Plotinæ Basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit.* Spartianus in *Hadriano.*

Cet ancien édifice, qui est encore assés entier, & qui après le

pont du Gard & l'amphitéatre de la même Ville de Nimes, eſt le plus beau monument qui nous reſte de l'ancienne Rome, ſe nomme aujourd'hui vulgairement la maiſon quarrée, quoiqu'il ne ſoit pas proprement quarré, mais un quarré-long, qui a ſoixante & quatorze pieds de longueur, & quarante-un pieds ſix pouces de large.

Je ſçais que Monſieur Spon, qui a placé la figure de cet ancien édifice dans ſon livre qui porte pour titre * *Recherches curieuſes d'antiquité*, y aſſure qu'il ſeroit difficile de prouver que ce ſoit là la célebre Baſilique que Spartien appelle un ouvrage merveilleux: *Opere mirabili extruxit*. Mais ſans vouloir entrer dans une diſcuſſion qui m'éloigneroit de mon ſujet; il me ſuffit de dire en paſſant, que le ſentiment de Monſieur André Du Cheſne dans ſes

antiquités de la France, me paroit mieux fondé que celui de Monſieur Spon ; & que je ſuis perſuadé avec le premier de ces deux Auteurs & avec le Public, que ce qu'on appelle *la maiſon quarée*, eſt cette même Baſilique qu'Hadrien fit conſtruire pour éterniſer le ſouvenir de ſa bienfactrice Plotine, à laquelle il fut uniquement redevable de l'Empire, puiſque ce fut elle ſeule, qui n'ayant point d'enfant, engagea ſon mari Trajan à adopter ce Prince, & à le nommer ſon Succeſſeur.

Mais l'action d'Hadrien la plus applaudie par les Lyonnois, fut l'adoption d'Antonin, qui, après Auguſte, fut avec juſtice l'Empereur le plus cher à cette Ville. Ce n'eſt point là un ſentiment fondé ſur des preuves legeres ; il nous reſte deux temoignages bien marqués de cette ardente

affection des Lyonnois pour Antonin.

La premiere preuve, qui ne subsiste plus que dans quelques restes d'Inscriptions antiques, c'est ce Temple qu'ils lui consacrent au bas de la montagne de Fourviere, dans ce même endroit où est aujourd'hui la place Saint Jean. Ce second Temple, ou ce second Autel, (car les Anciens confondoient assés souvent l'un avec l'autre) fut appellé *l'Autel des Césars*, ARA CÆSARUM, parceque dans la suite il fut dedié à Marc-Aurele & à Luce-Vere, enfans adoptifs d'Antonin; au lieu que l'ancien & premier Temple, bâti au confluent des deux Rivieres, s'appelloit le Temple de Rome & d'Auguste. C'est du débris de ces deux Temples profanes que la grande Eglise de Saint Jean fut construite dans la

ſuite des ſiécles ; & il ſeroit aiſé de le juſtifier par pluſieurs reſtes d'inſcriptions défigurées, qu'on y trouve encore aujourd'ui, comme je l'ai déja remarqué.



CHAPITRE IX.

TAUROBOLE POUR *L'Empereur Antonin.*

SOMMAIRE.

§. 1. Auteurs célébres qui ont écrit sur le Taurobole de Lyon. Nouveau Systême du Pere Hardoüin sur ce sujet. Description de ce Taurobole. Deux singularités qui le rendent remarquable.

§. 2. Idée generale des Tauroboles. Belle description qu'en a fait Prudence.

§. 3. Les Tauroboles des Payens étoient une imitation du Baptême des Chrêtiens. Pensées des SS. Peres sur les Tauroboles.

L'an 1704. au mois de Decembre, dans la vigne de M. Bourgeat.

LE célébre monument, qu'on découvrit par hazard, sur nôtre montagne de Fourviére, & qui a fait tant de bruit dans le Monde Litteraire, me paroit

une preuve encore plus décisive de l'attachement de nos anciens Lyonnois pour l'Empereur Antonin.

Je parle de cette Inscription Tauborolique, sur laquelle plusieurs illustres Ecrivains travaillerent en même-temps, comme à l'envi en France & en Italie. Monsieur l'Evêque d'Hadria, l'illustre Mr. Blanchini Camerier d'honneur du Pape, & le Pere Bonanni Jesuite, publierent d'une part leurs observations sur ce Taurobole. D'autre part Monsieur de Boze de l'Academie Françoise & Secretaire perpetuel de celle des Inscriptions, & le Pere Daniel crurent qu'il meritoit d'être éclairci par les sçavantes Dissertations, qu'ils donnerent l'un & l'autre au Public sur la même matiere. Celle de Monsieur de Boze, qui parut la premiere, & qui est remplie d'une infinité de remarques aussi

utiles que curieuſes, tient avec diſtinction ſa place dans le premier volume des Memoires de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Je crus auſſi moi-même qu'ayant l'avantage d'être ſur les lieux, je devois me donner quelque ſoin pour rendre compte au Public d'un monument auſſi remarquable & auſſi ſingulier que celui dont je parle, & c'eſt ce que je fis dans une Diſſertation qui parut dans ce même temps.

Après tant de curieuſes recherches, il ſembloit que la matiere étoit épuiſée, & que le Public devoit être content. Mais le Pere Hardoüin, un des plus ſçavans hommes du monde, publia peu de tems après, un nouveau Syſtême, qui dérange abſolument toutes nos conjectures ſur tous les Tauroboles en general, & ſur celui de Lyon en particulier.

Il reconnoit dans sa Dissertation, inserée dans les memoires de Trevoux, * que nôtre Inscription Taurobolique est la plus ancienne de toutes celles dont on a parlé jusqu'à present. Mais en la reconnoissant pour la plus ancienne de toutes, il ne la date néanmoins que du quinziéme siécle. Il décide qu'elle est visiblement l'ouvrage de quelque faussaire, qui a voulu faire illusion au Public. Il pretend que sous les noms énigmatiques de *Taurobole*, de *Cybele Mere des Dieux*, de *Sevirs Augustaux*, de *Dendrophore*, de *Quinzevirs*, de *Bucranium*, d'*Occabus*, de *Mesonyctium &c.* on a voulu faire allusion au plus Saint de nos Mysteres.

Explication du Taurobole & du Criobole, par le P. H. J. Octob. 1726.

Il dit que le Sacrifice offert par les Lyonnois pour la conservation de l'Empereur Antonin, pour celle de ses Enfans, & pour la prosperité de la Colonie de

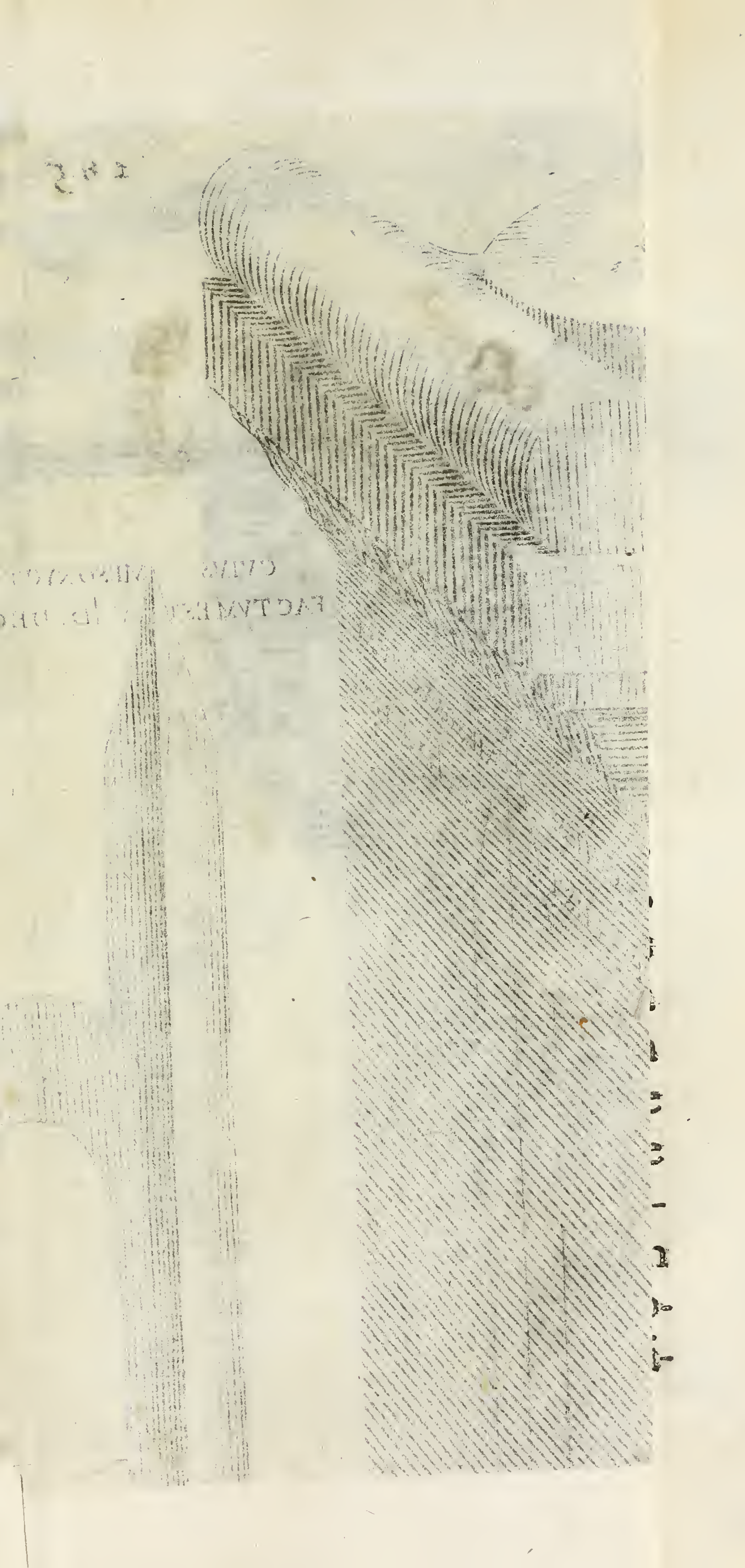
Lyon, *n'est uniquement que le Sacrifice de la Croix*. Que cette Mere des Dieux, dont il est parlé dans l'Inscription, n'est autre chose que la Judée, & qu'il n'y a pas loin de *Magna Idæa Dea*, *à magna Judæa Dea*. Qu'on a voulu designer JESUS-CHRIST par le mot d'Æmilius Carpus, *dont le nom dérivé*, dit-il, *de l'Hebreu, signifie celui qui jugera un jour les Juifs & les écrasera, en les maudissant*. Que le mot de *Sevir*, ou *sexvir Augustalis* est mis énigmatiquement pour celui de Judæus, *parceque le Juif doit travailler six jours & se reposer le septiéme, suivant la Loy du Levitique*; que le terme de Dendrophore *nous designe celui qui a porté l'arbre de la Croix, dont l'Eglise chante* Arbor decora & Fulgida, *& que tout autre Dendrophore est chimerique*. Que le terme de Bucranium *marque le mont*

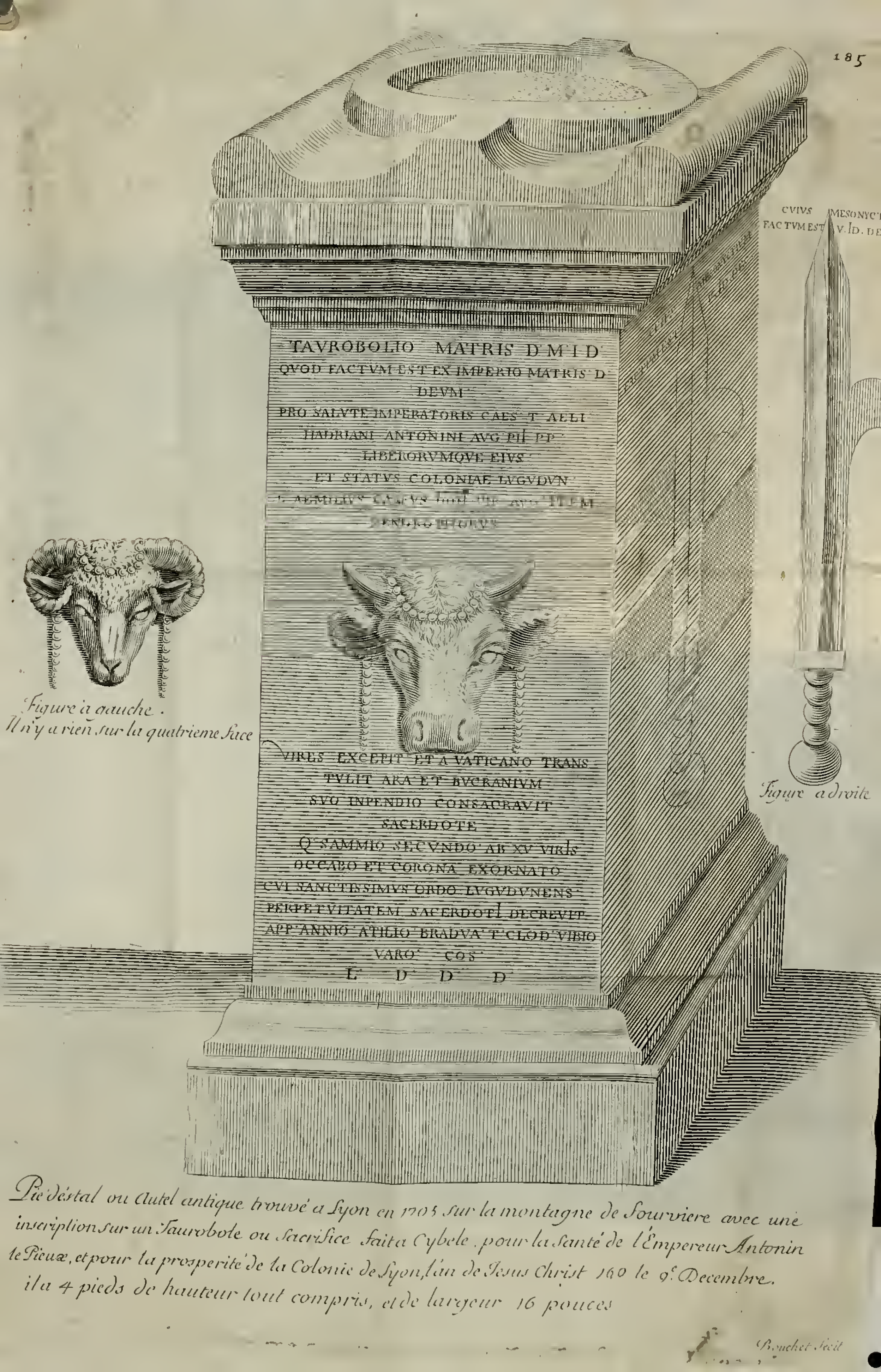
du Calvaire, qui avoit la figure & le nom même d'un crane. Que les Quinze-virs dont il eſt parlé dans nôtre Inſcription, *ſont les Juifs deſignés par le nombre de dix, à cauſe du Decalogue, & par le nombre de cinq, à cauſe du Pentateuque.* Que le terme inconnu d'Occabus *ſignifie la malediction de la Croix*; & que pour celui de Corona *il eſt viſible qu'il marque la Couronne d'épines que porta le Sauveur*; que Julius Firmicus Maternus, dans les ouvrages duquel il eſt parlé des Tauroboles, *eſt un Auteur moderne, prétendu ancien.* Que les termes même de Taurobole & de Criobole *ſont de ces mots qu'on appelle Hybrides, & qui ſont moitié Grecs & moitié Hebreux: ce qui marque encore mieux la ſuppoſition*; & qu'enfin par la lecture de ſes remarques ſur nos Tauroboles, on apprendra du moins le mépris *qu'il faut faire*

de ces prétendus anciens monumens.

Après une pareille découverte, il sembloit d'abord qu'il ne me restoit plus qu'un de ces deux partis à prendre : ou d'abandonner, & de supprimer entierement mon explication, par amour pour la verité ; ou de la soutenir pour l'interêt de cette même verité, & pour l'interêt general de la Republique des Lettres.

Mais après avoir lû avec attention la nouvelle Dissertation, j'ay pensé tout autrement. Il m'a parû, que quoique les sentimens des grands hommes soient plus contagieux que ceux des autres, il n'y avoit du tout rien à craïndre dans cette occasion pour la Republique des Lettres. J'ai bien compris que les connoisseurs, en admirant les curieuses recherches, l'érudition & l'esprit qui brillent de toutes parts dans le nouveau Systême, ne se lais-





Piédestal ou Autel antique trouvé a Lyon en 1705 sur la montagne de Fourviere avec une inscription sur un Taurobole ou Sacrifice fait a Cybele, pour la Santé de l'Empereur Antonin le Pieux, et pour la prosperité de la Colonie de Lyon, l'an de Jesus Christ 160 le 9e Decembre. il a 4 pieds de hauteur tout compris, et de largeur 16 pouces

seront pas entrainer par l'autorité de celui qui en est l'Auteur.

Le monument que j'expose ici aux yeux, est comme l'on voit, une maniere d'Autel antique, en forme de pié-d'estal quarré & d'une seule piéce, avec une Inscription gravée, pour conserver la memoire d'un Sacrifice solemnel, offert par la Ville de Lyon, l'an cent soixante de JESUS-CHRIST, pour la santé de l'Empereur Antonin le Pieux, pour celle de ses Enfans, & pour la prosperité de la Colonie de Lyon.

Cet Autel a environ quatre piés de hauteur, en y comprenant la base & la corniche, & environ un pié & demi de largeur. Sur le devant de cet Autel on lit une Inscription Latine, dont les caractéres sont bien formés & bien conservés. Au milieu de l'Inscription on voit en demi-relief la fi-

gure d'une tête de Taureau, couronnée d'une de ces guirlandes de grains, dont on ornoit les Victimes pour les Sacrifices. Ce bas-relief, qui paroit de bonne main, partage en deux l'Inſcription, laquelle eſt conçüë en ces termes.



TAUROBO-

TAUROBOLIO. MATRIS. D[1]. M. ID.

QUOD FACTUM EST EX IMPERIO
MATRIS D.[2] DEUM.
PRO SALUTE IMPERATORIS
CÆS. T. ÆLI HADRIANI ANTO-
NINI AUG. PII P 4. P.
LIBERORUMQUE EJUS
ET STATUS COLONIÆ
LUGUDUN. 5
L. ÆMILIUS CARPUS IIIIII.VIR. 6
AUG. ITEM. DENDROPHORUS.
VIRES EXCEPIT ET A VATICANO
TRANS
TULIT ARA ET BUCRANIUM
SUO IMPENDIO CONSACRAVIT.
SACERDOTE
Q. 7 SAMMIO SECUNDO AB XV
VIRIS 8
OCCABO ET CORONA
EXORNATO
CUI SANCTISSIMUS ORDO
LUGDUNENS. 9
PERPETUITATEM SACERDOTI
DECREVIT
APP. 10 ANNUO ATILIO BRADUA.

1 Deum. Magnæ. Idææ.
2. Diæ ou diva.
3. Cæsaris. Titi.
4 Patris. Patriæ.
5. Lugudunensis
6. Sevir ou Sextumvir, Augustalis.
7. Quinto.
8. Quindecimviris.
9. Lugudunensium.
10. Appio.
11. Tito.
12. Consulibus.
13. Locus Datus. Decreto. Decu-

vionum.

T. [11] CLODIO VIBIO VARO
COS [12].

[13]. L. D. D. D.

Quinto. Idus Decembris.

CUJUS MESONYCTIUM
FACTUM EST V. ID. DEC.

TRADUCTION.

En memoire du Taurobole, fait à l'honneur & par l'ordre exprès de la Mere des Dieux, pour la ſanté de l'Empereur Céſar, Titus Ælius Antonin, Auguſte, Pieux, Pere de la Patrie, pour la conſervation de ſes Enfans & pour la proſperité de la Colonie de Lyon. Lucius Æmilius Carpus, *Sextumvir Auguſtal* & *Dendrophore*, a reçû les cornes du Taureau ; & les a tranſportées du Vatican. Il a conſacré à ſes dépens cet Autel & la tête du Taureau, par le miniſtere de Quintus Sammius Sécundus, Prêtre, qui

a été revétu par les *QuinZevirs* du Brasselet & de la Couronne, & à qui le très-saint Ordre des Lyonnois a conferé le sacerdoce à perpetuité, sous le Consulat d'Appius Annius Atilius Bradua & de Titus Clodius Vibius Varus. Cette place a été assignée par un Decret des Decurions.

Au milieu de la face gauche paroit une tête de Belier, avec les mêmes guirlandes que celles du Taureau.

Sur le côté droit du monument est representé en relief un couteau victimaire d'une forme assés singuliere. Il a une crête tranchante, recourbée sur le dos, comme on les voit sur les medailles de quelques Rois de Macedoine. Aux deux côtés de la pointe de ce couteau victimaire on lit ces mots.

CUJUS MESONYCTIUM
FACTUM EST V. ID.DEC.

C'eſt-à-dire, la cerémonie de Minuit a été faite le cinquiéme des Ides de Decembre.

Le quatriéme côté n'eſt point poli, & il étoit apparemment appliqué contre quelque édifice. Le deſſus de l'Autel eſt creuſé en rond, en forme de baſſin, de la profondeur d'un ou deux pouces. C'eſt-là qu'on allumoit le feu, qui ſervoit à bruler l'encens, ou quelque partie de la victime.

Après avoir lû avec attention les Inſcriptions antiques que nous avons ſur les Tauroboles, il m'a paru qu'on n'en connoiſſoit encore point de plus remarquable & de plus originale que celle de Lyon, & qu'elle meritoit bien que je n'oubliaſſe rien pour l'éclaircir ici, avec le plus d'ordre & de préciſion qu'il ſe pourra.

Deux circonſtances ſingulieres rendent cette Inſcription conſiderable. Premierement, je crois

pouvoir aſſurer que c'eſt la plus ancienne que nous ayons ſur les Tauroboles, & voici la raiſon que j'en ai.

Tous les Auteurs conviennent, que le plus ancien Taurobole, dont le ſouvenir ſoit venu juſques à nous, c'eſt celui qui fut fait à Leitoure en Gaſcogne, ſous l'Empire de Marc-Aurele le Philoſophe. C'eſt-là le ſentiment de Monſieur Van-Dale dans ſes Diſſertations. C'eſt celui de Reineſius, qui aſſure dans ſa Lettre 69. que le Taurobole fait ſous le Conſulat de Pollion & d'Aper, l'an de JESUS-CHRIST 175. qui eſt le quinziéme de l'Empire de Marc-Aurele, eſt le premier que nous connoiſſions. Voici ſes paroles : *omnium, quantùm ſcimus, antiquiſſimum Taurobolium eſt quod Marco Imperatore, Pollione II. & Apro II. Coſſ. anno Urbis conditæ* 928. *Chriſti* 175. FECIT AUFUSTIA *prima apud Lactoraten-*

ſes, & il ne faut que parcourir les anciennes Inſcriptions, pour ſe conveincre de cette verité par ſes yeux.

Or il eſt certain que le Taurobole de Lyon fut fait ſous l'Empire & pour la ſanté d'Antonin le pieux, Pere de Marc-Aurele par adoption, & qu'Antonin mourut l'an 161. le 7. de Mars, trois mois après qu'on eût fait ce Sacrifice pour la conſervation de ſa vie; & ainſi voila l'Epoque des Tauroboles avancée de quatorze ou de quinze années.

En ſecond lieu, nôtre Inſcription, qui eſt beaucoup plus longue que toutes celles que nous avons dans ce genre, renferme auſſi non-ſeulement des expreſſions très-ſingulieres, & que j'oſe apeller uniques à cet égard; mais ce qui fera encore plus de plaiſir aux Gens de Lettres, elle deſcend dans un grand détail des Cérémonies du Taurobole, qu'elle cir-

constancie avec une exactitude, qu'on n'a pas encore pû trouver ailleurs.

L'OCCABUS & le *BUCRANIUM*, dont il est fait mention ici sont des termes bien particuliers, sur-tout le premier, dont on auroit de la peine à démêler le vrai sens, sans le secours d'Hesychius, qui nous l'a conservé, & dans les Ouvrages duquel Robert Constantin & Henry Etienne l'ont trouvé.

La Cérémonie du *MESONYCTIUM*, qui est si expressément marquée dans nôtre Inscription, nous devélope des mystéres qui n'étoient pas encore fort connus: mais on trouvera sur tout quelque chose de bien mysterieux, si je ne me trompe, dans ces paroles *à Vaticano transtulit*, qu'il faudra tâcher d'éclaircir.

Je ne mets point au nombre de ces expressions originales le VIRES EXCEPIT, dont on

trouve des exemples dans des Monumens antiques déterrez à Die en Dauphiné & à Leitoure. Pour ce qui est des *Dendrophores*, *des Sevirs Augustaux*; *des Quinzevirs & du très-Saint Ordre de Lyon*, quoique tout cela fournisse beaucoup à la litterature, & en particulier à celle qui regarde l'Histoire de la Ville de Lyon, il faut avouër cependant qu'il n'y a rien là qui ne soit déja connu des Gens de Lettres.

§. 2.

Idée générale des Tauroboles. Belle description qu'en a fait Prudence.

Mais avant que d'entrer dans le détail de nôtre Inscription, je crois qu'il faut commencer par donner une idée exacte du Taurobole, pour mettre d'abord sur les voyes les Personnes qui pourroient n'être pas encore

aſſés inſtruites de cette Cérémonie particuliere du Paganiſme.

Le Taurobole étoit un des grands myſtéres de la Réligion des Romains, & nous aurions de la peine à ſçavoir bien préciſément toutes les ſuperſtitions qui s'y pratiquoient, ſi Prudence, qui vivoit dans le quatriéme Siécle, & qui a pû par conſéquent en être encore le témoin oculaire, n'avoit pris ſoin de nous les décrire dans ſon Hymne dixiéme, qui eſt ſur le Martyre de Saint Romain. Voici à peu près ce qu'il nous en aprend.

On creuſoit dans la terre une foſſe fort profonde, que l'on couvroit de planches ouvertes en pluſieurs endroits, & qui formoient ſur cette foſſe une maniére de Théatre, ou de pont percé à jour.

La perſonne, qui devoit recevoir le Taurobole, deſcendoit

dans cette fosse & recevoit sur sa tête, dans ses yeux, dans sa bouche, dans ses oreilles & sur ses habits, le sang tout fumant du Taureau, qu'on immoloit sur cette fosse avec un fort grand apareil.

Si l'on n'immoloit qu'un Taureau, c'étoit un simple Taurobole. Si l'on y ajoûtoit un Bélier, c'étoit un *Taurobole* & un *Criobole* *; si l'on sacrifioit une Chévre, c'étoit un *Ægobole*. *

Κριὸς. Belier. Αἴξ. Αἰγὸς. Capra.

La description que Prudence nous fait de ce Sacrifice, est si vive & si animée, qu'on sera bien aise de la trouver ici.

Summus sacerdos nempe, sub terram scrobe
Acta in profundum, consecrandus mergitur.

Ces deux premiers Vers ont fait croire au Cardinal Baronius, que Prudence parle ici des Céré-

monies ſuperſtitieuſes avec quoi les Romains conſacroient leur Souverain Pontife, & en particulier de celles qui ſe pratiquerent à la conſecration de Julien l'Apoſtat, qui voulut être revêtu de cette Charge, en haine de la Religion Chrêtienne. Cette erreur échapée à ce ſçavant Homme, a déja été rélevée par Monſieur Van-Dale, & par le Pere Pagi. Ces deux Auteurs ont fait voir clairement, qu'il ne s'agit nullement ici ni du Souverain Pontife, ni de Julien l'Apoſtat; qu'il n'y eſt queſtion que des Cérémonies du Taurobole, & que le *Summus Sacerdos*, dont il eſt parlé dans le premier Vers, ne ſignifie rien moins que le Souverain Pontife, qu'ils appelloient *Pontifex Maximus*; mais qu'il doit s'entendre uniquement de celui qui deſcendoit ſous le Théatre, pour recevoir, comme nous avons dit, le ſang de la Victi-

me, & qui étant par-là initié au grand Myſtere de Cybele, tenoit dès-lors un rang conſiderable parmi ſes Prêtres. Mais revenons à Prudence qui continuë de la ſorte ſa narration.

Tabulis supernè ſtrata texunt pulpita
Rimoſa rari pegmatis compagibus :
Scindunt ſubinde vel terebrant arcam,
Crebroque lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.

Huc Taurus ingens fronte torva & hiſpida,
Sertis revinctus aut per armos floreis.
Aut impeditus cornibus deducitur :
Necnon & auro frons coruſcat hoſtiæ.

Setasque fulgor bractealis inficit.

Hic, ut statuta est immolanda bestia,
Pectus sacrato dividunt venabulo:
Eructat amplam vulnus undam sanguinis
Ferventis, inque texta pontis subditi
Fundit vaporum flumen & late æstuat.

Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapsus imber tabidum rorem pluit:
Defossus intus quem Sacerdos excipit.
Guttas ad omnes turpe subjectans caput.
Et veste & omni putrefactus corpore.

Quin os supinat, obvias offert genas,

Supponit aures, labra, nares objicit,
Oculos & ipſos perluit liquoribus.
Nec jam palato parcit & linguam rigat.
Donec cruorem totus atrum combibat.

Après qu'on avoit ainſi égorgé la Victime, les Prêtres de Cybéle en retiroient le corps de deſſus le Théâtre, & alors celui qui en avoit receu le Sacrifice, ſortoit de la caverne tout ſoüillé du ſang qui degoutoit de ſes habits & de tout ſon corps, & dans ce hideux état il ſe montroit au Peuple, qui ſe proſternoit devant lui avec les ſentimens du plus profond reſpect, & qui dès lors le regardoit avec vénération, & avec une ſainte horreur, comme un homme extraordinaire & ſanctifié tout au moins pour vingt années.

On pourra juger de l'idée que le Peuple se formoit de ces Gens là, par les Vers suivans, qui finissent la Narration de Prudence.

Postquam cadaver sanguine egesto rigens,
Compage ab illa flamines retraxerint,
Procedit inde Pontifex visu horridus;
Ostentat udum verticem, barbam gravem,
Vittas madentes atque amictus ebrios.

Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis sordidum piaculi,
Omnes salutant atque adorant eminus.

J'ai dit que celui qui avoit reçû le Taurobole, étoit dès lors regardé comme un Homme

ſanctifié pour vingt années, & la ſuperſtition alloit même juſques à le croire durant tout ce tems-là hors d'ateinte à tous les malheurs de la vie. Car on ne croyoit pas que l'efficace de ce Sacrifice s'étendît plus loin; & il étoit permis à la même Perſonne de le renouveller après que les vingt années étoient écoulées, ce qu'on ne pouvoit pas faire plûtôt.

Cette circonſtance particuliere des vingt années eſt marquée bien expreſſément dans une ancienne Inſcription de Rome citée par Gruter, laquelle après avoir parlé d'un certain *Ulpius Egnatius Faventinus*, qui l'an de JESUS-CHRIST 376. ſous l'Empire de Valens & de Valentinien, reçût heureuſement le Taurobole & le Criobole, *percepto Taurobolio Criobolioque feliciter*, finit enfin par ces deux Vers.

Vota Faventinus bis deni ſuſcipit orbis,
Ut mactet repetens aurata fronte bicornes.

Ce *Bis denus orbis* ſignifie, comme il eſt aiſé de voir, l'eſpace de deux fois dix années, après lequel Faventinus réïtera le Sacrifice en queſtion.

Monſieur de Saumaiſe a déterré le premier quelques Vers d'un ancien Poëme manuſcrit, leſquels, quoi qu'imparfaits en quelques endroits, ne laiſſent pas de quadrer parfaitement avec les Vers de Prudence, & avec les vingt années dont nous parlons.

Quis tibi Taurobolus veſtem mutare ſuaſit
Inflatus dives ſubito mendicus ut eſſes
Obſitus & pannis modicis tepefactus.....

Sub terra missus, pollutus sanguine Tauri,
Sordidus, infectus vestes servare cruentas.
Vivere cùm speras viginti mundus in annos.

§. 3.

Le Taurobole étoit une imitation du Baptême des Chrêtiens. Remarques des Saints Peres sur les Tauroboles.

Tout cela acheve de me rendre tout-à-fait vrai-semblable l'opinion de plusieurs sçavans Hommes, qui ont crû avec beaucoup de raison, que le Sacrifice dont nous parlons, n'étoit dans le fonds qu'une imitation affectée du Baptême des Chrêtiens. Et certainement l'on ne pourra presque plus en douter, si l'on fait attention, que es Marbres antiques, & les Au-

teurs Romains ne commencent à faire mention des Tauroboles, que bien avant dans le second Siécle, c'est à dire après que la Religion eût fait de grands progrez presque dans toutes les parties de l'Empire Romain.

Quand le nôtre fut fait, il y avoit déja bien des années que Saint Pothin envoyé à Lyon par Saint Polycarpe, avoit commencé d'y annoncer l'Evangile avec un fort grand succès, quoiqu'il n'ait été martyrisé avec ses quarante-huit Compagnons, que dix sept ans après ; c'est-à-dire l'année de JESUS-CHRIST 177. & ainsi les Gentils avoient eu tout le tems qu'il falloit pour connoître nos Mystéres, & pour prendre envie de les imiter.

Mais ce qui prouve d'une maniére sensible, que dans cette occasion les Payens avoient en vûë nos Mystéres, c'est le nom même de *Regénération* & de *nou-*

velle naiſſance, qu'ils donnerent communément au Sacrifice du Taurobole.

On voit à Rome une ancienne Inſcription citée par Gruter page 28. où il eſt parlé d'un Orateur célébre nommé *Sextilius Ageſilaus Ædeſius* qui par la vertu prétenduë de ce Sacrifice, fut regénéré (dit-on) & regénéré même pour toûjours ſous l'Empire de Valens & de Valentinien.

Taurobolio Criobolioque in æternum renatus Aram ſacravit.

Il eſt vrai que ces paroles *In æternum*, ſemblent ne pas s'accorder avec le nombre de vingt années, dont il eſt ſi expreſſément parlé dans l'Inſcription de *Faventinus*, laquelle eſt de la même année.

Vota Faventinus bis deni ſuſcipit orbis.

Et avec le Vers ancien cité par M. de Saumaiſe.

Vivere cùm ſperas viginti mundus in annos.

Mais après tout on doit ſe ſouvenir que c'eſt le caractére ſpécial de l'erreur de ſe démentir toûjours, & de ne pouvoir pas ſe ſoûtenir ni dans ſes principes, ni dans les fauſſes conſequences qu'elle en tire.

Au reſte, ce ne ſont pas ſeulement les Inſcriptions Romaines & les Auteurs Payens, qui nous aprennent ce que nous ſçavons ſur cette maniére de regénération, qu'ils voulurent à nôtre exemple, introduire dans leur fauſſe Religion. Nos propres Auteurs nous en aprennent bien davantage ſur cet article.

Tertullien dans ſon Livre des Preſcriptions, dit que le Démon pour étouffer la vérité, ſe rend le Singe de nos Sacremens, qu'il contrefait & qu'il copie de tout ſon mieux dans les Myſtéres profanes de l'Idolatrie. *A Diabolo ſcilicet, cujus ſunt partes intervertendi veritatem, qui ipſas quoque res Sacramentorum divinorum in idolorum myſteriis æmulatur.* Il ajoûte enſuite, que comme JESUS-CHRIST a ſes fideles, le Démon à ſon tour a les ſiens qu'il flate de l'entiére expiation de leurs crimes, par la vertu d'un Baptême qu'il leur promet. *Tingit * & ipſe utique credentes & fideles ſuos; expiationem de lavacro repromittit.*

Tertul. de præſcript. cap. 40.

Saint Ambroiſe reproche aux Payens, qu'une de leurs ſuperſtitions, c'eſt de s'arroſer du ſang des animaux qu'ils ſacrifioient à leurs faux Dieux. *Sacrificii veſtri ritus eſt beſtiarum cruore conſpergi.*

Ambr. ad Val. de ara vict.

Mais entre tous les Auteurs Ecclesiastiques, celui qui a parlé sur nôtre sujet, avec le plus de force & de précision, c'est Julius Firmicus Maternus, qui florissoit dans le quatriéme Siécle, & qui ayant abandonné le Paganisme, écrivit contre *les erreurs des Religions profanes* un sçavant Ouvrage qu'il dédia aux Empereurs Constance & Constans, fils du grand Constantin.

On voit dans cet excellent Ouvrage un beau Parallelle que l'Auteur fait des Sacrifices des Payens avec celui des Chrêtiens. Il y dit en termes très formels, que dans le Sacrifice des Chrêtiens, le Sang précieux de l'Agneau adorable qui s'y immole pour leur salut, les fait enfans de Dieu, les rachete, les afranchit & les consacre; mais qu'au contraire, le sang des Victimes que les Payens immolent à leurs Idoles, bien loin de leur être de

quelque utilité, ne fait que les souiller encore davantage & par nne funeste illusion les précipite eux-mmes à la mort *Pro salute hominum agni istius venerandi sanguis effunditur, ut Sanctos suos Filius Dei profusione pretiosi sanguinis redimat : ut qui Christi sanguine liberantur, majestate priùs immortali sanguinis CONSECRENTUR. Neminem apud idola profusus sanguis juverit. Et ne cruor pecudum miseros homines aut decipiat, aut perdat, polluit sanguis iste, non redimit, & per varios casus premit in mortem.*

Il s'explique ensuite plus en particulier sur le Taurobole, & il se recrie sur l'aveuglement de ceux qui ont le malheur de s'ensanglanter par une immolation si sacrilege. Sçachez, leur dit-il, que le Taurobole & le Criobole en arrosant vôtre corps de sang, noircissent vôtre ame d'un grand crime. Au sortir de ce bain im-

pie, il faut ſonger à un autre bain pour vous purifier des taches que vous avez contractées dans le premier. Croyez-m'en, cherchez une ſource pure & vive, pour y laver vos crimes dans le ſang de JESUS-CHRIST, par la vertu de l'Eſprit vivifiant. *Miſeri ſunt qui profuſione ſacrilegi ſanguinis cruentantur. TAUROBOLIUM VEL CRIOBOLIUM ſceleratate ſanguinis labe perfundit. Laventur itaque ſordes iſta quas colligis, quære fontes ingenuos, quære puros liquores, ut illic te poſt multas maculas cum Spiritu ſancto Chriſti Sanguis incandidet.*

Je crois qu'on me permettra bien dans un ſujet profane, de faire en paſſant une reflexion en faveur de la Religion. C'eſt que ce beau paſſage de Julius Firmicus paroit bien déciſif en faveur du Sacrifice de la Meſſe. On trouvera ces paroles dans le quatriéme Volume de la Bibliothéque

des Peres, à la fin du vingt-huitiéme Chapitre du Traité de Firmicus, qui ne contient que trente Chapitres fort courts, mais dont la briéveté est compensée par une force & par une solidité qu'on ne peut trop admirer.

J'ajouterai encore ces quatre Remarques sur les Tauroboles en général, avant que de venir au détail.

Primò. On joignoit quelquefois à Cybéle, son favori *Atis*. M. D. M. IDEÆ ET ATTIDI.

secundò. C'étoit souvent des Villes, ou des Provinces entieres qui faisoient les frais du Sacrifice, & qui nommoient un Deputé pour en recevoir l'expiation en leur nom, & alors on marquoit pour l'ordinaire dans l'Inscription que la Ville ou la Province avoit fait le Taurobole, & que son Deputé l'avoit reçû. *Tauropolium fecit Ordo Lactoratensis*.

Tertiò. Quand un Particulier en faiſoit les frais, le Marbre en faiſoit ordinairement mention, en ces termes :

C. Jul. Secundus Taurop. accepit Hoſtiis ſuis.

Quartò. Il paroit par un grand nombre de Marbres antiques, que les Femmes étoient admiſes auſſi-bien que les Hommes, à recevoir dans la foſſe l'expiation du Taureau : en voici un exemple dans celui de Leitoure. *Valentina Valentis Filia Tauropol. fecit Hoſtiis ſuis & Valeria Flora.* Car deux perſonnes s'uniſſoient ſouvent pour le recevoir.

Il y a à faire ſur les Tauroboles en general pluſieurs autres Remarques qui ſont eſſentielles à cette matiére. Mais comme elles entrent naturellement dans les notes que je fais ici ſur nôtre Inſcription, dont je vais déveloper toutes les paroles fort en

detail, j'ai crû qu'il falloit les y renvoyer pour n'être point obligé d'uſer de redites, & de manier deux fois la même matiére.



NOTES

